

*Rapport sur le socio-éducatif*  
*à la Réunion*

An 2000

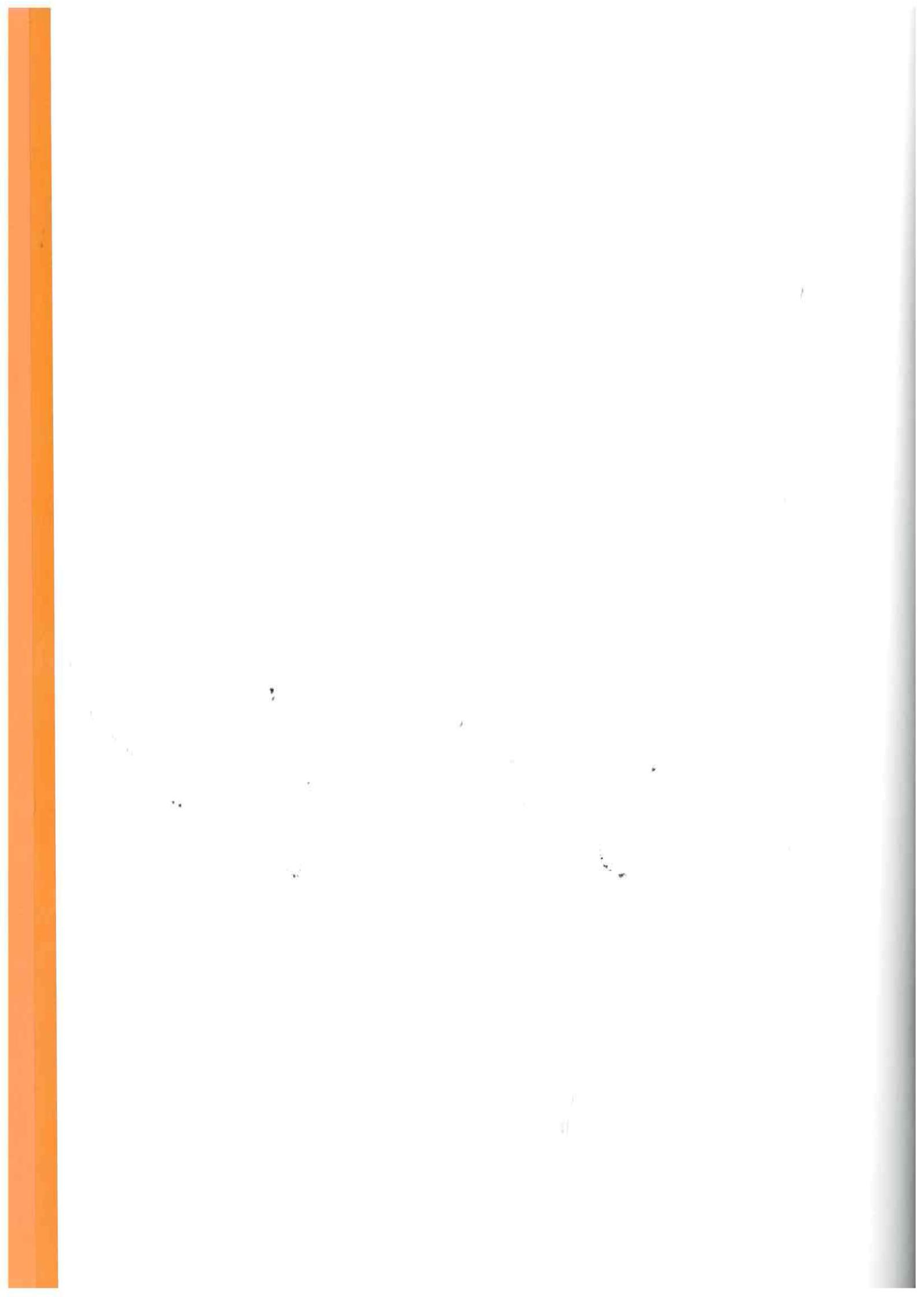




**CCEE**

Rapport sur le socio-éducatif  
à la Réunion

An 2000



## AVANT-PROPOS :

Dans le cadre de ses compétences, le CCEE mène depuis toujours une réflexion dans le domaine du socio-éducatif. Il a donc publié en 1986 un premier document s'intitulant « Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle » qui a été suivi en 1992 par une seconde étude dont le titre « Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion » laisse percevoir les objectifs à atteindre dans ce domaine notamment par la collectivité régionale.

Pour faire suite à ces deux premières études, la commission « Animation-Sport » du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement a depuis 1999 réorienté sa réflexion dans ce domaine pour proposer une définition actuelle et précise du socio-éducatif. Cet essai de définition a poussé la commission « Animation -Sport » à s'interroger sur la question : pourquoi n'arrive-t-on pas à remplir les centres de vacances et de loisirs à La Réunion alors que seulement 2 enfants sur 10 partent en vacances ? Les réponses à cette interrogation exprimées dans l'organigramme présenté en annexe 0, ont permis la mise à jour de réels problèmes nécessitant selon la commission, la réalisation d'une étude sur le socio-éducatif à La Réunion.

Cette étude permet à la commission d'avoir d'une part une analyse plus fine et plus actuelle notamment en terme d'offre de ce secteur ; et d'autre part de formuler des propositions pour un plus grand développement du socio-éducatif.

Dans ce cadre, la commission « Animation -Sport » a décidé de confier à l'Observatoire du Développement de La Réunion (ODR) l'étude sur le socio-éducatif et l'offre de loisirs ainsi qu'un support de travail sous forme de questionnaire ( joint en annexe 2) préalablement établi par les membres de la dite commission. Aussi, de cette commande auprès de l'ODR, il en ressort le présent rapport.



ODR



OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Le secteur socio-éducatif et l'offre de loisirs  
hors temps scolaire pour les 3 à 18 ans**

**Rapport final**

---

OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT DE LA REUNION - Association loi 1901

39, boulevard Lacaussade - B.P. 722 97 474 Saint-Denis Cedex -  
Tél : 02 62 90 96 96 Fax : 02 62 90 96 99



[Faint, illegible text or markings are scattered across the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

## Introduction

### Objectifs généraux de l'étude

Une importante étude sur les loisirs est au programme de travail de l'ODR en 2000. Plusieurs aspects de ce thème seront examinés, notamment la nature et la fréquence des loisirs pratiqués, l'appréciation de l'offre et des attentes et les souhaits formulés par les Réunionnais.

Pour affiner la réflexion sur l'offre orientée vers les enfants et les adolescents, un partenariat avec le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) a été noué pour profiter de l'expérience et la connaissance du secteur socio-éducatif acquises par cette institution. En effet, le CCEE a mis en évidence plusieurs constats globaux pour ce qui concerne les acteurs de l'offre vers un public jeune :

- en matière de ressources humaines, une absence de politique générale, peu ou pas de locaux adaptés, une inadéquation entre les attentes et les offres ;
- en termes de moyens, des aides financières insuffisantes, des problèmes de coûts d'accès, une concurrence importante de la part des communes, une médiatisation insuffisante des actions.

L'analyse proposée ici s'intéressera à l'offre de loisirs pour les 3 à 18 ans hors temps scolaire et sera articulée en trois axes :

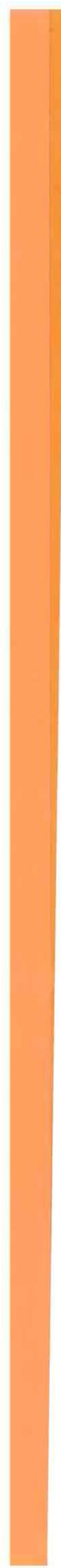
- une synthèse des éléments de réflexions existants pour poser un premier diagnostic,
- la mise en évidence de l'activité des structures offrant des activités à ce public ,
- les attentes et propositions exprimées par ces structures.

Plus tard, une deuxième étude pourra s'intéresser à :

- la demande exprimée par les Réunionnais pour les vacances scolaires, les week-ends et les mercredis,
- la comparaison entre la demande et l'offre.

### Phase 1 : synthèse des éléments d'informations sur l'offre et la demande de loisirs hors temps scolaire des 3 à 18 ans

Le secteur socio-éducatif a un rôle particulièrement important à la Réunion où les familles sont souvent confrontées à des problèmes financiers graves et ne peuvent de ce fait proposer à leurs enfants des activités extra scolaires ou la possibilité de partir en vacances. L'importance de la demande, les interrogations des acteurs et des bailleurs de fonds pour l'offre, le caractère sensible de toutes les activités à destination des enfants et des jeunes, ont conduit à ce que de nombreuses études soient entreprises sur le secteur



100  
90  
80  
70  
60  
50  
40  
30  
20  
10  
0

socio-éducatif. La masse d'information disponible a rendu nécessaire un travail de synthèse.

A cette fin, le CCEE a mis à la disposition de l'ODR plusieurs ouvrages. La bibliographie des ouvrages utilisés pour l'élaboration de la synthèse est la suivante :

- 📖 Forum de la vie associative, Synthèse des travaux, 1999
- 📖 Les centres de vacances et de loisirs à la Réunion, Ministère de la jeunesse des Sports, DDJS Réunion, Caf Réunion et Conseil général de la Réunion, 1999
- 📖 Les actes - carrefour des métiers de l'animation, 1997
- 📖 Bilan de la campagne 1994 des centres de vacances, DDJS Réunion, 1995
- 📖 Les emplois de l'animation, DDJS Réunion, Université de la Réunion et union régionale Animation et développement, 1993
- 📖 Pour un développement du socio-éducatif à la Réunion, CCEE, 1992
- 📖 Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, Conseil Economique et Social, 1992
- 📖 Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs, CES, 1991
- 📖 Les CASE(S) ... 15 ans après, Direction de la Jeunesse\* et des Sports de la Réunion, septembre 1990
- 📖 Les vacances collectives des jeunes à la Réunion, DDJS Réunion, 1989
- 📖 Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle, CCEE, 1986



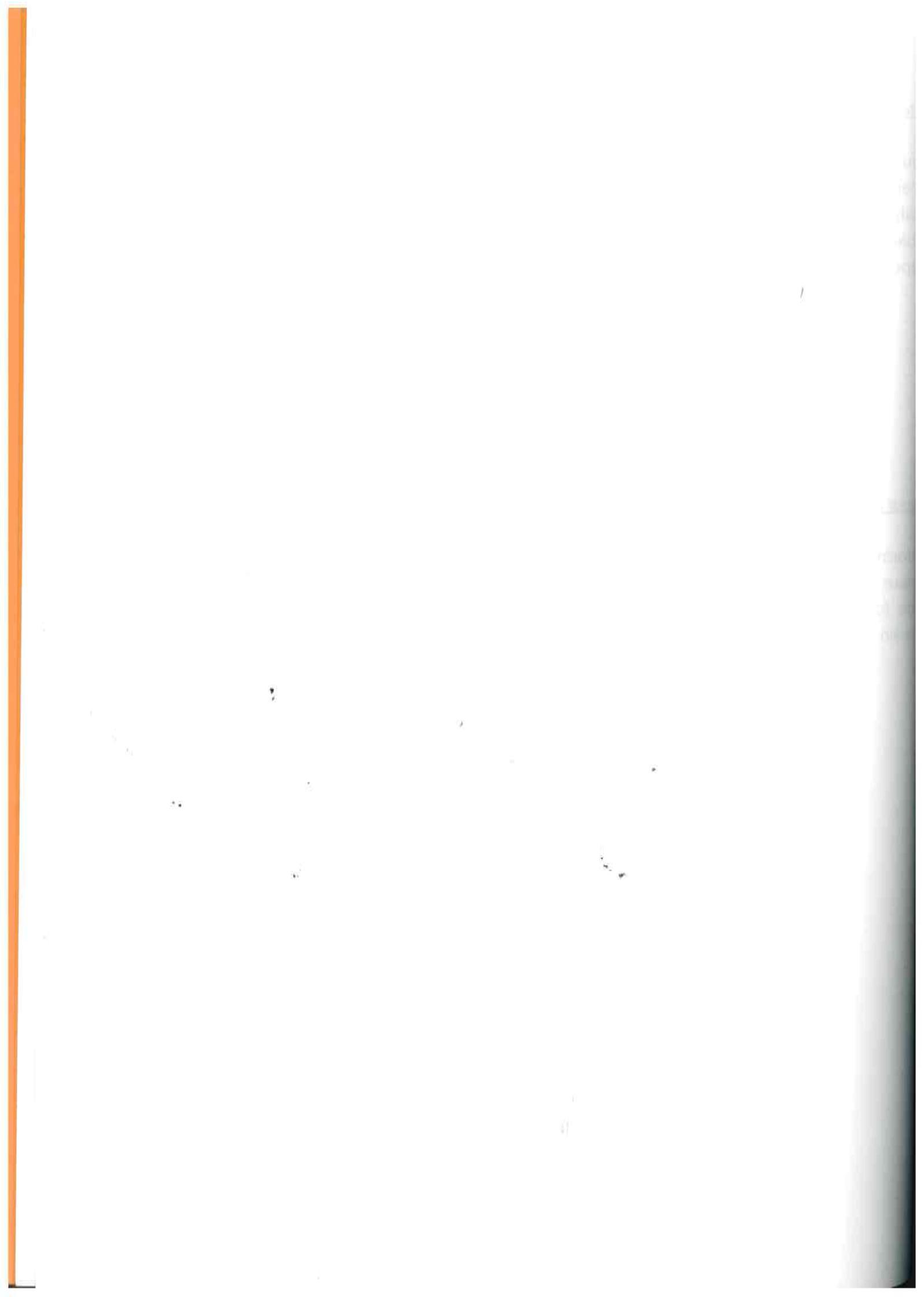
Phase 2 : Mise en évidence de l'activité des structures

Pour actualiser la connaissance de l'activité des structures, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des CCAS, OMS, OMTL et OMJ. Et pour compléter cette information par une analyse des actions offertes, notamment en faisant ressortir les points forts et les points faibles, six structures ont été retenues pour un entretien qualitatif approfondi avec leur responsable :

- la FEDAR (M. Fagalde),
- la JPA (M. Ramchetty),
- la CEMEA (Mme Forg),
- les FRANCAS (M. Russo),
- la Fédération des Œuvres Laïques (M. Victoire),
- l'ARCV (M. Astourne).

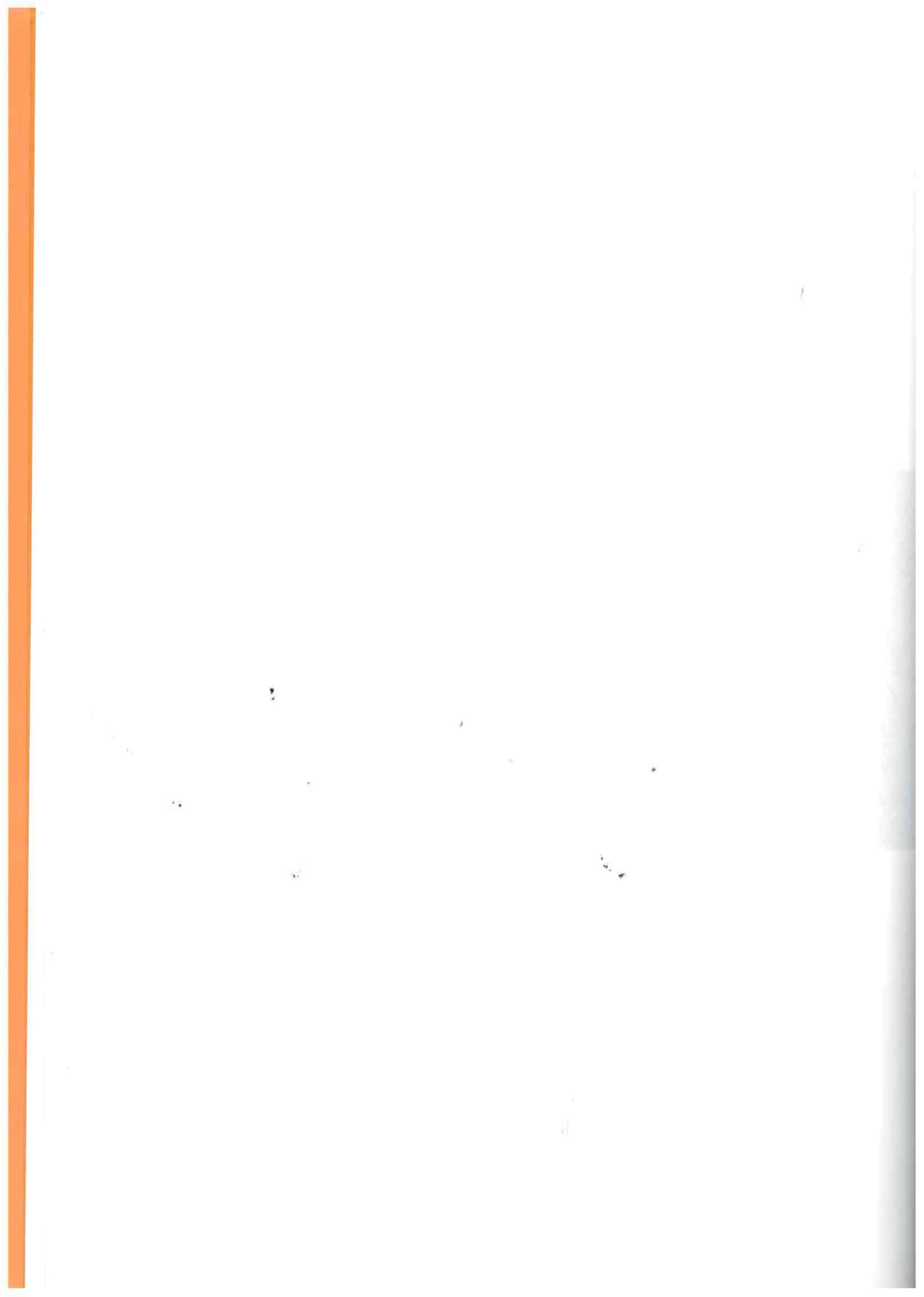
Phase 3 : Les attentes et les propositions des structures retenues pour l'enquête

L'information collectée au cours des phases un et deux a permis l'analyse des attentes du secteur socio-éducatif en matière de locaux, de moyens financiers, d'outils pédagogiques et de formation professionnelle. Un élément prospectif est également proposé avec la mise en évidence des projets à court et moyen termes des acteurs de ce secteur.



**Phase 1 :**

**Synthèse des éléments d'informations sur l'offre  
et la demande de loisirs hors temps scolaires  
des enfants âgés de 3 à 18 ans**



# Sommaire

## Préambule

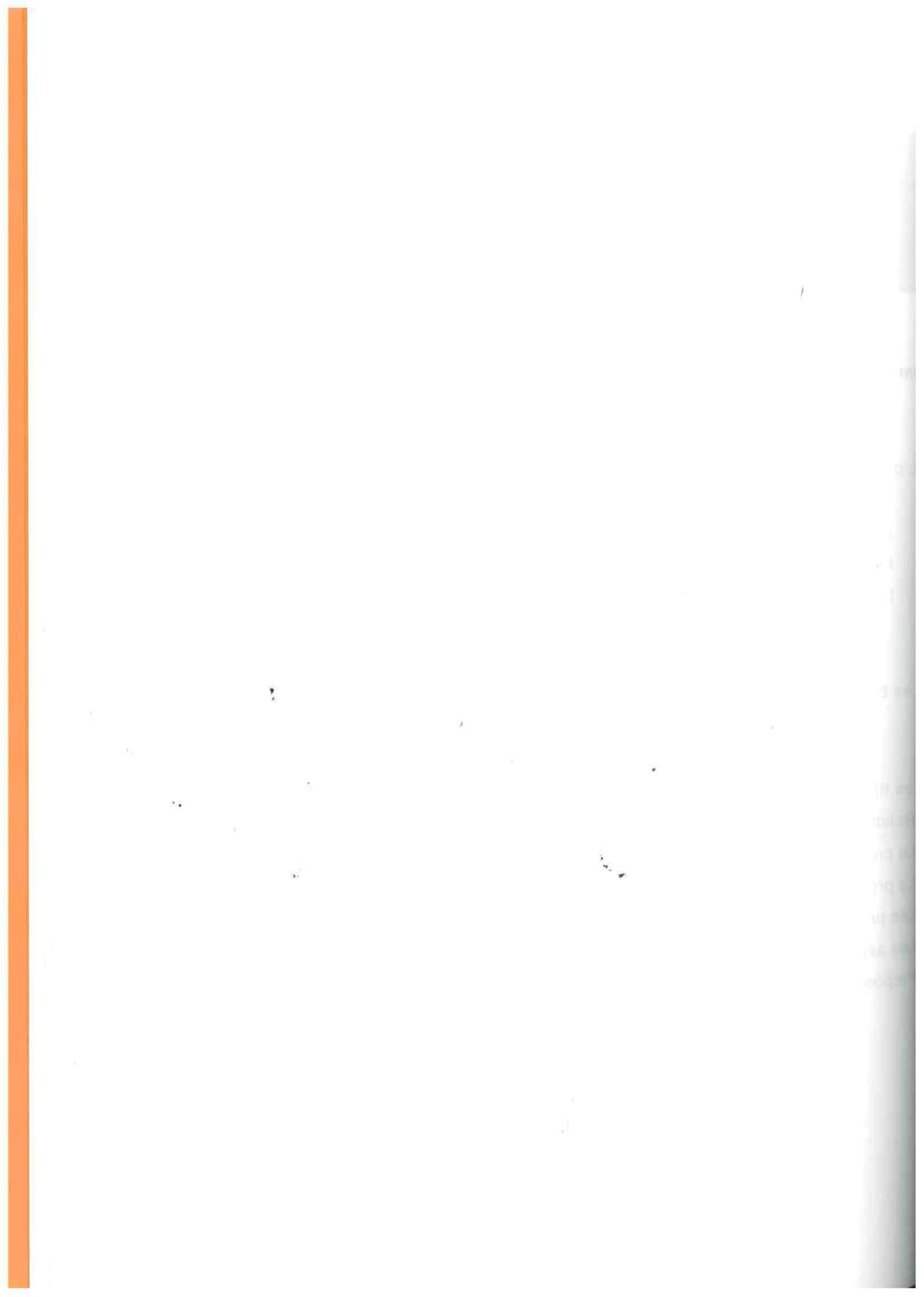
### 1 - L'offre existante dans le secteur socio-éducatif

- 1.1. Les structures
- 1.2. La fréquentation
- 1.3. Les activités proposées
- 1.4. Les animateurs

### 2 - Les besoins et attentes des jeunes et des familles

### 3 - Les difficultés recensées et les propositions annoncées

- 3.1. Relation entre l'offre et la demande : une adéquation relative
- 3.2. Le problème de la vétusté de certains locaux
- 3.3. Le problème de la formation du personnel d'encadrement
- 3.4. Les problèmes de financement
- 3.5. Les aspects juridiques
- 3.6. Propositions et perspectives



## Préambule

Dans un contexte social difficile, où une large partie de la population est exclue du marché de l'emploi et doit se contenter de revenus modestes, l'animation apparaît comme un véritable service public destiné à rétablir le lien social. Les animateurs font un travail d'accompagnement au service du public, et s'adressent bien souvent à un public en difficulté. L'animation apparaît comme un moyen de canaliser et développer des énergies nouvelles, de recréer des liens sociaux qui étaient fragilisés ou avaient disparu, comme un moyen d'intégration sociale.

L'idée de promouvoir les loisirs des enfants et des jeunes est argumentée par deux principaux motifs :

- les loisirs constituent un puissant moyen d'éveil et de formation physique et mentale des jeunes ;
- ils représentent un moyen d'occuper « sainement » des enfants et des jeunes que l'oisiveté pourrait faire basculer vers le délinquance.

La gestion des loisirs de 3 à 18 ans hors temps scolaire peut dès lors représenter un moyen d'éducation et de gestion éducative des problèmes sociaux.

Le temps disponible qui pourrait être consacré aux loisirs doit être organisé au mieux pour permettre à tous les enfants de s'épanouir. En effet, pour certains, la pratique des loisirs est naturelle et acquise; elle est synonyme d'épanouissement, de détente et de plaisir. Pour d'autres, le temps libre reste inoccupé en activités structurantes, et ne signifie pas plaisir ou détente. Les enfants qui connaissent ces situations sont le plus souvent issus de milieux défavorisés, dont les parents connaissent le chômage. Eux-mêmes ont parfois quitté le système scolaire et ne trouvent pas d'insertion sociale ou professionnelle.

En pratique, l'inégalité à l'offre de loisirs reste difficile à faire diminuer. Un rapport<sup>1</sup> rédigé en 1986 par le CCEE faisait état de sa persistance. Ainsi, en dépit de l'augmentation du

---

<sup>1</sup> Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à la Réunion, CCEE, juillet 1986

<sup>1</sup> Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs, CES, 1991



nombre de séjours proposés, il ressortait que 9 enfants sur 10 à la Réunion ne partaient pas en vacances contre 1 sur 2 en métropole. De même, une enquête<sup>2</sup> du Comité Départemental du Tourisme a montré qu'à la Réunion, 60 % des ménages n'ont jamais pris de vacances.

Les familles modestes ou qui ont beaucoup d'enfants partent moins souvent que les autres. Une enquête, réalisée par la Jeunesse au plein Air en 1988 auprès de 793 jeunes réunionnais âgés de 7 à 19 ans, révèle que seulement un enfant sur cinq de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés part en vacances.

Le développement du secteur socio-éducatif répond à cette problématique liant à la fois insertion sociale et développement des activités de loisirs.

L'animation proposée par les associations et les nombreuses structures municipales soutenues par l'Etat et les Collectivités, tentent de diminuer cette inégalité de fait.

A l'origine, c'est le mouvement associatif qui a développé les métiers de l'animation. Aujourd'hui, l'animation ne dépend plus uniquement du secteur associatif, mais aussi de l'Etat et des collectivités. L'Etat a en effet des responsabilités dans le développement et l'organisation du sport, de la culture, ... Les collectivités territoriales, et plus particulièrement le Département, doivent œuvrer dans le domaine social. La Région est plus particulièrement concernée par son rôle dans la formation. Aujourd'hui, l'Etat intervient régulièrement dans le domaine des loisirs et plus particulièrement du secteur socio-éducatif. Toutefois, ces interventions sont relativement récentes. En effet, ce n'est qu'à partir de 1958 que les actions de l'Etat s'organisent et se développent vraiment, grâce à la création d'un haut Commissariat à la jeunesse et aux sports. Dans l'ensemble, les budgets consacrés à la jeunesse et au développement d'activités sportives ont favorablement évolué depuis plusieurs dizaines d'années.

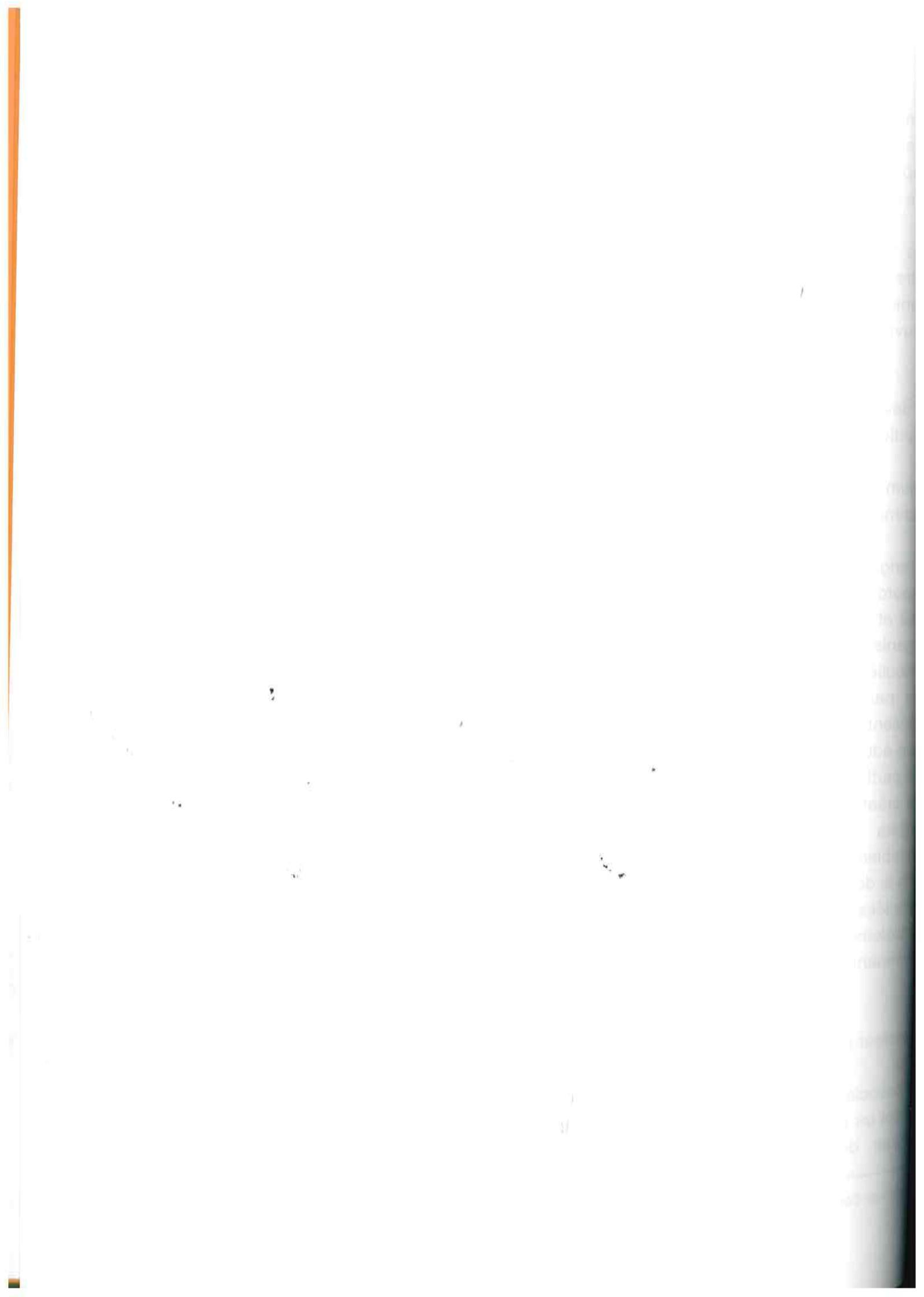
Dans le domaine du tourisme et de la culture, les interventions de l'Etat se sont également multipliées.

Parallèlement, les collectivités territoriales se sont également plus fortement impliquées, notamment depuis les lois de décentralisation de 1982 et de 1986.

Le secteur privé joue un rôle également important dans le développement des activités de loisirs.

Les associations se sont particulièrement impliquées dans ce secteur, notamment en y incluant un volet social : permettre à des jeunes défavorisés de partir en vacances ou de pratiquer des activités socio-éducatives gracieusement ou presque. Grâce à ces

<sup>2</sup> Enquête du Comité Départemental du Tourisme, septembre 1988

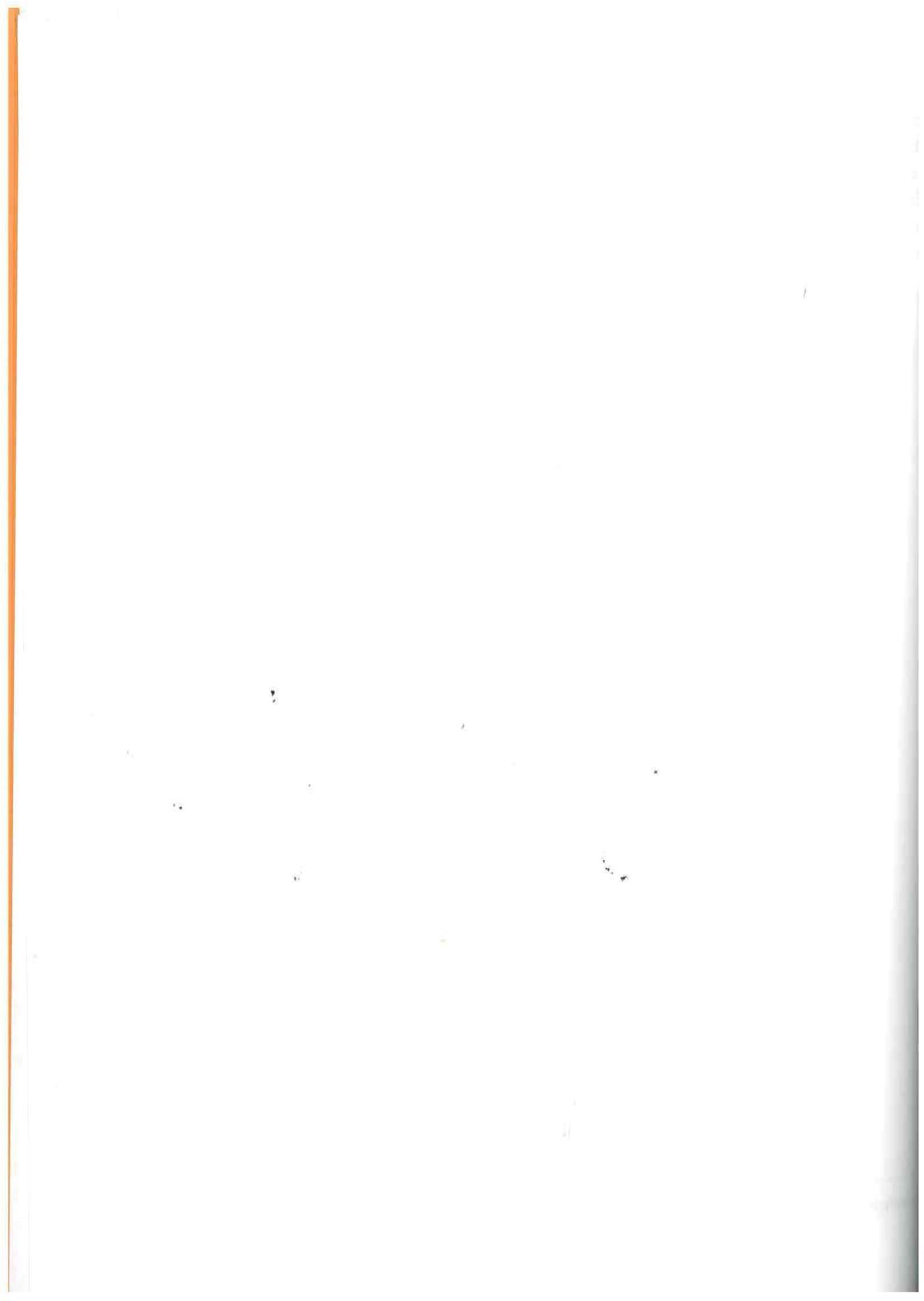


associations, de nombreux emplois ont pu être créés, notamment dans l'animation socioculturelle.

Les comités d'entreprises sont aussi à l'origine de l'expansion des pratiques de loisirs. Une enquête de l'IRES<sup>3</sup> réalisée en 1983 auprès d'un échantillon de comités d'entreprises en France métropolitaine montrait que les sommes consacrées aux dépenses culturelles, touristiques et sportives des comités d'entreprises interrogés représentaient 41,6 % de leur budget. Les aides forfaitaires aux vacances, avec 18,5 % des dépenses, se positionnaient en deuxième rang parmi les dépenses consacrées aux loisirs.

---

<sup>3</sup> Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs, CES, 1991



# 1 - L'offre existante dans le secteur socio-éducatif

## 1.1. Les structures

### 1.1.1. le statut associatif

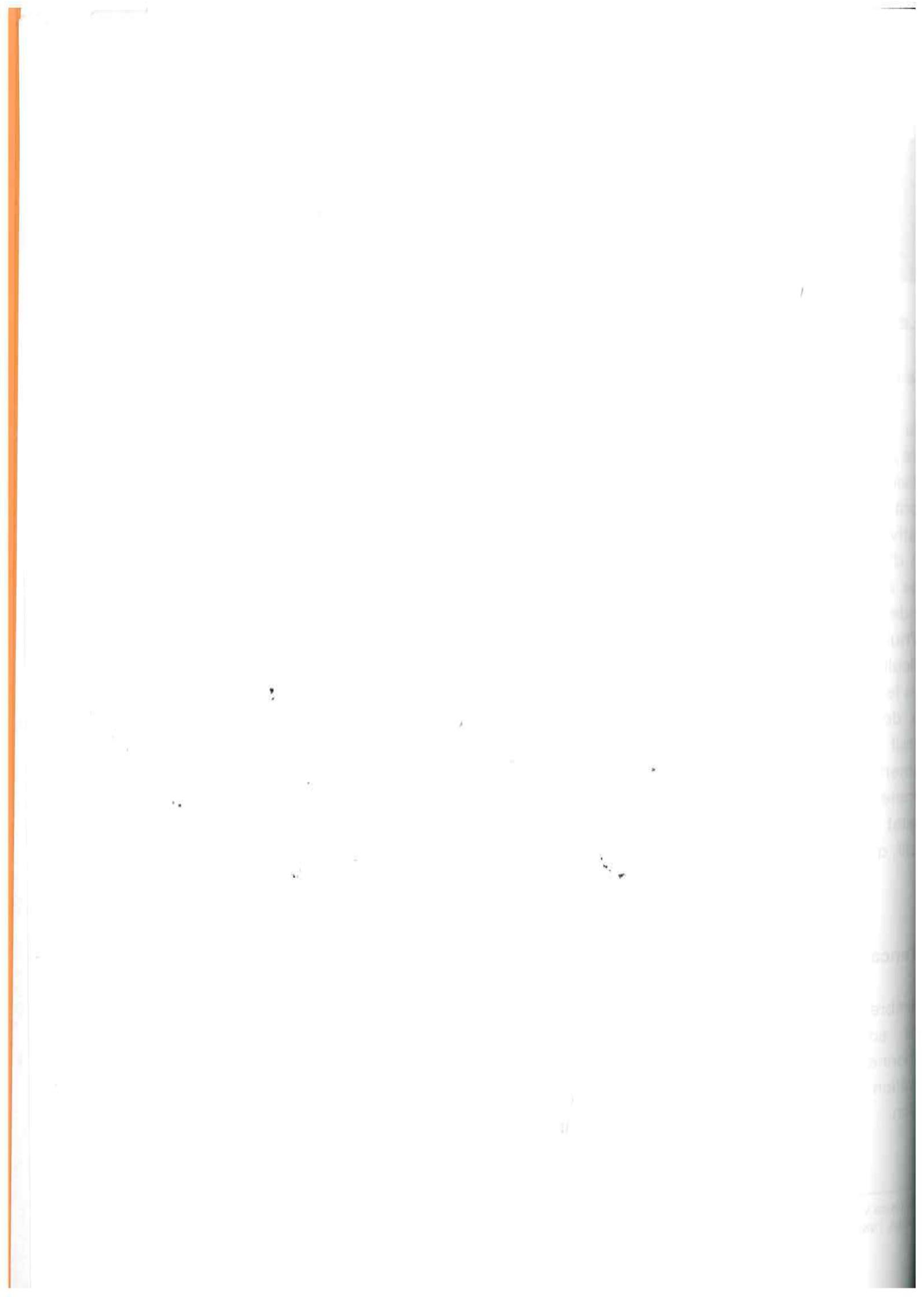
La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 stipule que « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Les avantages liés à ce statut font qu'aujourd'hui c'est principalement sous cette forme que se sont développées les initiatives liées au socio-éducatif. Selon le rapport<sup>4</sup> du CCEE déjà cité, le rythme de création d'associations dans le secteur socio-éducatif a pris une ampleur importante en quelques années, mais n'a pas permis de rattraper un retard considérable en la matière. Le monde associatif est particulièrement vivace à la Réunion. Les associations sont aujourd'hui des partenaires incontournables dès que l'on aborde des problématiques liées aux difficultés de l'emploi ou à la jeunesse. Depuis plusieurs années, le secteur associatif a permis le développement d'activités socio-éducatives. Il a favorisé l'accès à un plus grand nombre de jeunes à la culture, au sport et aux voyages. Trop souvent pourtant, il semblerait que l'apport des associations ne soit pas suffisamment valorisé et que le financement inhérent aux projets et au fonctionnement des structures ne soit pas suffisamment pris en compte par les pouvoirs publics.

Le constat de quelques abus et dérives a pu entraîner une suspicion envers le secteur associatif, qui connaît en plus une période de flottement aux plans juridiques et fiscaux.

### 1.1.2. l'encadrement des activités

Les membres de la Commission Animation et Sport du CCEE ont souligné le fait que les activités socio-éducatives qui offrent des prestations professionnelles ou non professionnelles, gratuites ou onéreuses, nécessitent un encadrement, ont besoin d'une organisation dotée d'un projet et d'une structure d'accompagnement pour l'encadrement et la gestion.

<sup>4</sup> Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à la Réunion, CCEE, juillet 1986



Les structures qui permettent d'encadrer ces activités sont citées dans la liste ci-après, qui ne prétend pas être exhaustive :

- Centre d'animation socio-éducative,
- Maison des Jeunes et de la Culture,
- Office municipal des Sports, de la jeunesse et des Sports, des Sports et des Loisirs, du Temps libre et des Loisirs, du Troisième âge,
- Foyer socio-éducatif
- Associations sportives
- Comités d'entreprises
- Oeuvres sociales
- Maisons de quartiers.

Ces diverses structures proposent des services différents et s'adressent quelquefois à une clientèle spécifique. Les activités socio-éducatives seraient le plus souvent pratiquées dans des centres de vacances et de loisirs, des centres de loisirs associés à des écoles ou dans le cadre de mercredi jeunesse, ou encore d'une politique d'animation de quartier.

Les centres de loisirs sans hébergement sont "*des entités éducatives habilitées pour accueillir de manière habituelle et collective des mineurs à l'occasion des loisirs, à l'exclusion des cours et apprentissages particuliers*"<sup>5</sup>. A la Réunion, 143 organisateurs de séjours de CLSH déclaraient 1042 séjours en 1999. Les lieux d'implantation des centres montraient la prédominance des locaux scolaires, puisque 213 implantations sur 300 avaient lieu dans des locaux scolaires.

*Centre de  
loisirs  
officiels.*

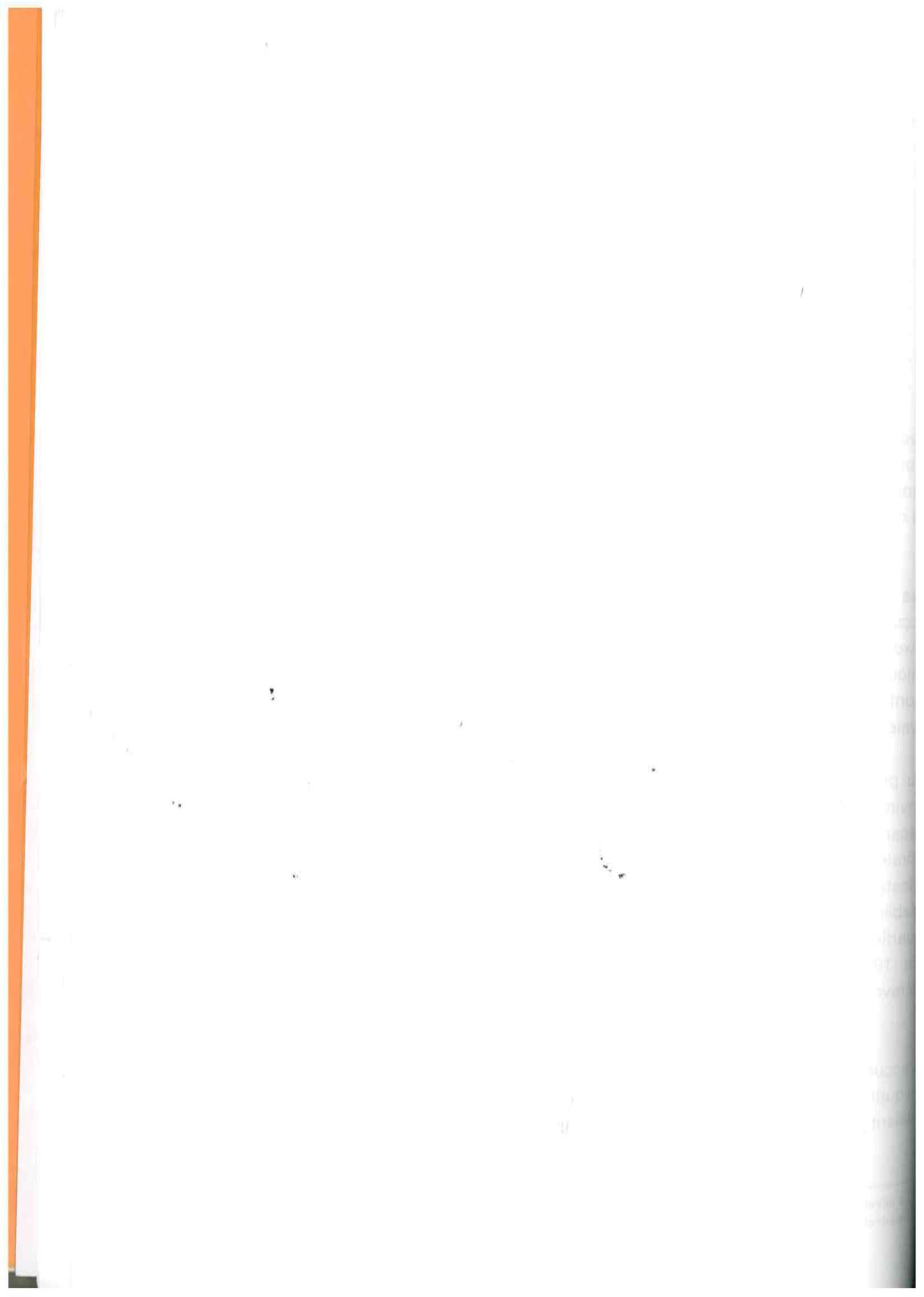
Au plan national, en 1991, la capacité moyenne d'un centre de loisirs était estimée à environ 112 places. Un peu plus d'un tiers des centres se consacraient uniquement aux vacances d'été, 14,3 % aux vacances d'été, petites vacances et mercredi, et 23 % offraient un accueil pré et postscolaire. Un quart des centres de loisirs disposait d'installations spécifiques. Les autres fonctionnaient principalement dans des établissements scolaires, des centres sociaux, des maisons de jeunes, des maisons de quartier ou des salles polyvalentes.

En 1989, les enfants qui fréquentaient ces centres étaient plutôt issus de milieux défavorisés, même si les origines étaient variées.

L'accueil avec hébergement est en général réalisé par les centres de vacances. Diverses enquêtes<sup>6</sup> menées au cours des années 80 ont montré que le prix moyen des séjours était de 123 francs par jour, pour une moyenne de 23 jours. Le taux d'encadrement était

<sup>5</sup> Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs, CES, 1991

<sup>6</sup> Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs, CES, 1991



de 7,5 enfants pour 1 adulte. Ces lieux accueilleraient 1 enfant sur 10 âgé de 4 à 18 ans durant les vacances d'été.

Les centres de vacances nationaux connaissent au cours des années 80 une diminution de leur fréquentation, contrairement aux centres de loisirs, principalement en raison de la vétusté de certains locaux et d'une inadaptation aux besoins des jeunes pour certains d'entre eux.

Qu'en est-il de la situation locale ?

En 1994, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a comptabilisé 656 séjours collectifs organisés à la Réunion pour un total de 35 347 enfants bénéficiaires. L'animation et la gestion de ces séjours a nécessité 3 460 emplois d'animateurs et 701 emplois de directeurs.

En 1998<sup>7</sup>, 285 séjours ont été organisés par des centres de vacances à la Réunion. Les organisateurs sont multiples, mais les associations indépendantes primes (47,4 %), devant les associations de type sportif<sup>8</sup> (17,3 %) et les établissements scolaires (11,8 %). Sur les 285 séjours, 136 se sont déroulés à la Réunion, 29 en Métropole et 120 à l'étranger. Ces derniers étaient destinés à un public majoritairement âgé de plus de 12 ans. Les séjours à l'étranger se sont déroulés pour 60 % d'entre eux à Maurice.

Parallèlement, 1 042 séjours étaient organisés par des centres de loisirs. Les organisateurs étaient alors essentiellement des associations indépendantes (40,5 %) et des associations municipales (34,3 %).

Les séjours se sont déroulés plus souvent durant les grandes périodes de vacances scolaires puis durant les périodes de petites vacances : l'hiver austral (266 séjours, soit 25,5 %), l'été austral (21 %) ou la Pentecôte (9,7%).

## 1.2. La fréquentation

Une récente étude<sup>9</sup> permet de mieux appréhender la fréquentation des centres de loisirs et de vacances. Il ressort que 17,5 % des enfants âgés de 6 à 12 ans sont partis en séjour de centres de vacances en 1998, soit deux fois plus qu'au niveau national. Les auteurs de l'étude expliquent cette situation par une influence matriarcale plus forte à la Réunion qui donnerait une importance capitale à l'éducation des enfants.

<sup>7</sup> Les centres de vacances et de loisirs à la Réunion, étude financée par le Ministère de la jeunesse et des Sports, la DDJS, la CAF et le Conseil Général, 1999

<sup>8</sup> Association rattachée à un club sportif ou à une fédération

<sup>9</sup> Les centres de vacances et de loisirs à la Réunion, étude financée par le Ministère de la jeunesse et des Sports, la DDJS, la CAF et le Conseil Général, 1999



Certains enfants néanmoins ont refusé d'aller en centres de vacances. Ils l'expliquent par diverses raisons, les principales étant la volonté de rester avec sa famille ou avec ses copains.

Les jeunes âgés de 12 à 18 ans sont moins nombreux à participer à des séjours en centres de vacances : seulement 5,5 %. Ils sont plus nombreux aussi à refuser d'y aller. Un désir d'autonomie fort pourrait expliquer ces refus.

La satisfaction des jeunes porte sur des aspects identiques, qu'ils aient bénéficié de séjours en centres de loisirs ou en centres de vacances. Par contre, l'âge influe sur les réponses. Pour les plus jeunes, les relations avec les adultes sont primordiales. La satisfaction des plus jeunes est tributaire de l'intérêt que les adultes portent à l'enfant. Les 6-11 ans seront satisfaits si les activités et les copains qu'ils ont rencontrés leurs ont donné satisfaction.

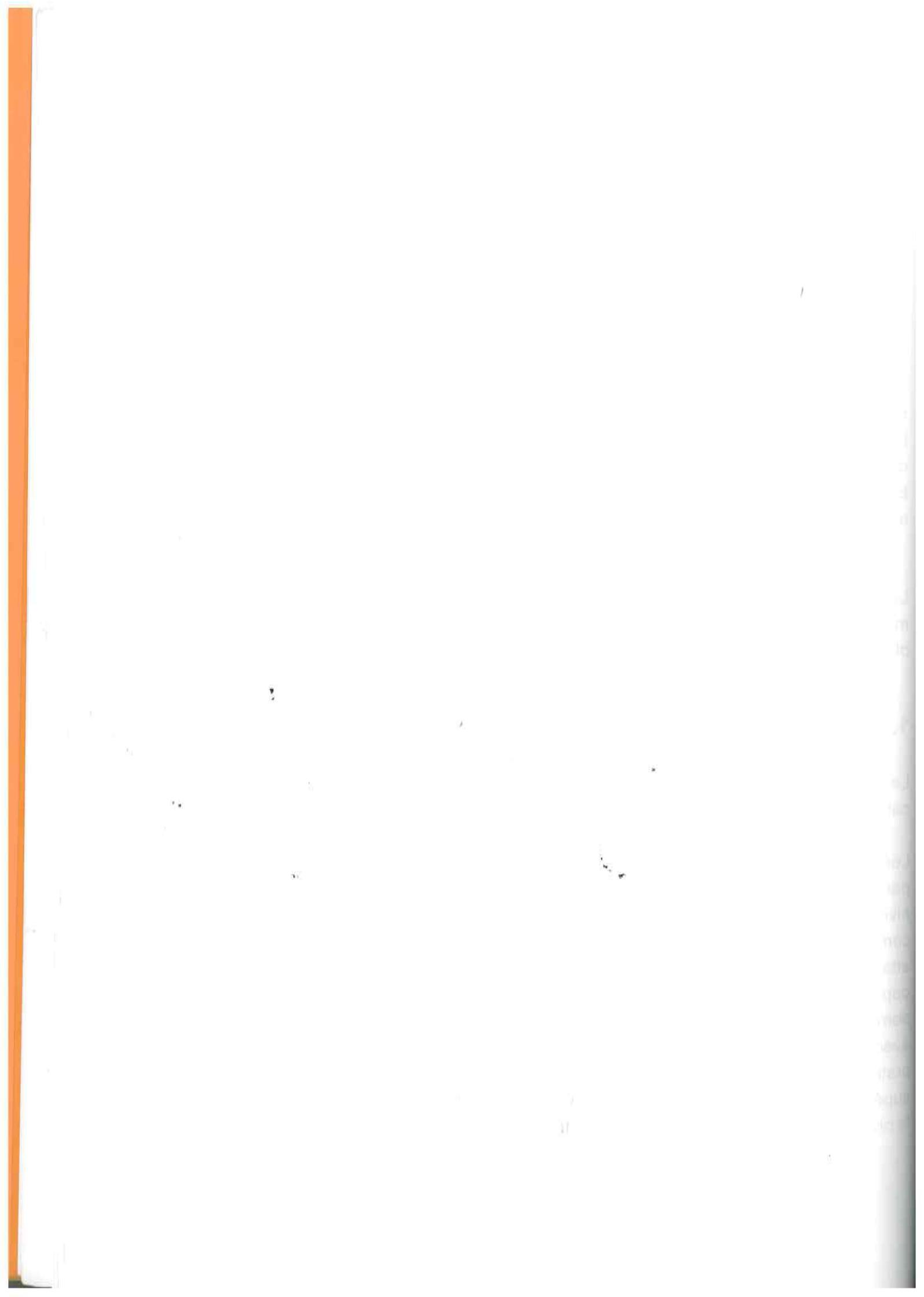
Enfin, pour les adolescents, le plus important reste les copains, puis les activités, les animateurs et l'ambiance ; le taux de satisfaction découlera de ces paramètres.

Les enfants qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs sont plutôt d'origine moyenne ou modeste. Les familles qui s'adressent aux centres de loisirs ont des revenus plus modestes et sont davantage confrontées au chômage.

### 1.3. Les activités proposées

Les loisirs qui peuvent être pratiqués sont nombreux. On peut les distinguer en plusieurs catégories.

Les **loisirs sportifs** constituent une activité dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail pratique. Des enquêtes menées par l'INSEE au niveau national ont montré que les pratiques sportives varient selon certains critères comme le sexe, l'âge et le milieu social par exemple. Ainsi, les femmes sont plus attachées aux activités physiques d'entretien comme la gymnastique ou la danse, par opposition aux hommes qui pratiquent plus volontiers des activités sportives de groupe demandant un fort engagement physique. De même, les pratiques sportives augmentent avec les revenus : 38,1 % des personnes gagnant moins de 3 500 francs par mois pratiqueraient un sport selon l'INSEE contre 74,3 % pour ceux disposant d'un revenu supérieur ou égal à 20 000 francs mensuels. La corrélation serait également positive selon le niveau de diplôme de la personne interrogée.



Les **loisirs culturels** (TV, cinéma, théâtre, ...) diffèrent. La télévision reste sans doute le loisir qui occupe le plus de temps. La pratique d'autres activités culturelles comme le cinéma, la lecture, ... varient selon le sexe, l'âge et le milieu social. Les filles par exemple ont une préférence pour les loisirs culturels, tout comme les enfants de milieux très favorisés qui ont un accès fort à la culture. Les enfants de milieux défavorisés ont plus souvent pour loisir exclusif la télévision.

Les **loisirs ludiques** enfin, c'est-à-dire ceux procurant divertissement et amusement, ont un fort rôle pédagogique à jouer. Le jeu permet en effet de construire la personnalité d'un individu dans la mesure où il développe ses aptitudes créatives, introduit des règles et apprend à les respecter et favorise enfin la discipline de groupe. Le jeu permet donc de développer la maîtrise de soi et une certaine forme de morale.

Une enquête médiamétrie réalisée en 1988 au niveau national avait montré la prédominance de l'aspect ludique des loisirs sur d'autres aspects comme celui purement sportif ou culturel.

En résumé, trois tendances se dégagent : une hausse de la pratique des activités sportives, une stagnation voire une diminution des activités culturelles et l'apparition d'un attrait fort pour des activités à caractère ludique.

Une enquête locale menée en décembre 1993 sur les "emplois de l'animation"<sup>10</sup> a permis de découper en cinq catégories, par ordre décroissant d'importance, les principales activités présentes dans les structures d'animation :

- les activités physiques et sportives ;
- le tourisme et les vacances ;
- l'environnement et le développement local ;
- les études et conseil ;
- les activités culturelles.

L'étude a réalisé une typologie de ces structures qui a permis d'identifier 10 profils, différenciés selon la nature de leurs activités, la fréquence de leurs activités et le type de public visé.

Les activités proposées doivent s'appuyer sur un projet éducatif. Pourtant, les projets<sup>11</sup> éducatifs ne concernent que 72 % des organisateurs. Les organisateurs qui n'ont pas de projets éducatifs organisent essentiellement des séjours en centres de vacances.

<sup>10</sup> Les emplois de l'animation à la Réunion, Direction Jeunesse et Sport, Université de la Réunion, Union Régionale Animation et développement, 1993

<sup>11</sup> Les centres de vacances et de loisirs à la Réunion, étude financée par le Ministère de la jeunesse et des Sports, la DDJS, la CAF et le Conseil Général, 1999



Les projets qui existent sont pour certains flous et ne reposent pas sur une analyse véritable de l'environnement local. Pour autant, certains thèmes sont récurrents : autonomie de l'enfant, responsabilisation des jeunes, épanouissement de l'enfant, socialisation. Récemment, d'autres items apparaissent : le respect d'autrui, le problème du racisme et de la violence, l'amélioration de la qualité de vie de l'enfant.

## 1.4. Les animateurs

Les emplois liés à l'animation<sup>12</sup> sont souvent précaires ou/et à temps partiels. Les communes, avec 57 % de personnes embauchées sur la base d'un temps complet, seraient les structures qui emploieraient le plus de personnes à temps complet. Les emplois d'animateurs sont occupés à 21 % par des personnes recrutées sous contrats emploi solidarité (CES). Les emplois à temps partiel sont presque exclusivement assurés par des CES dans les communes.

Au niveau national, la profession d'animateur est également précaire ; 52 % des animateurs étaient des contractuels au début des années 90. De plus, cette précarité aurait tendance à s'accroître.

Les animateurs sont essentiellement des hommes (deux tiers environ), jeunes (65 % sont âgés de 25 à 34 ans). Plus de la moitié des animateurs sont mariés ou vivent en couple. Le milieu social d'origine est plutôt modeste puisque 45 % des pères appartiennent au milieu ouvrier.

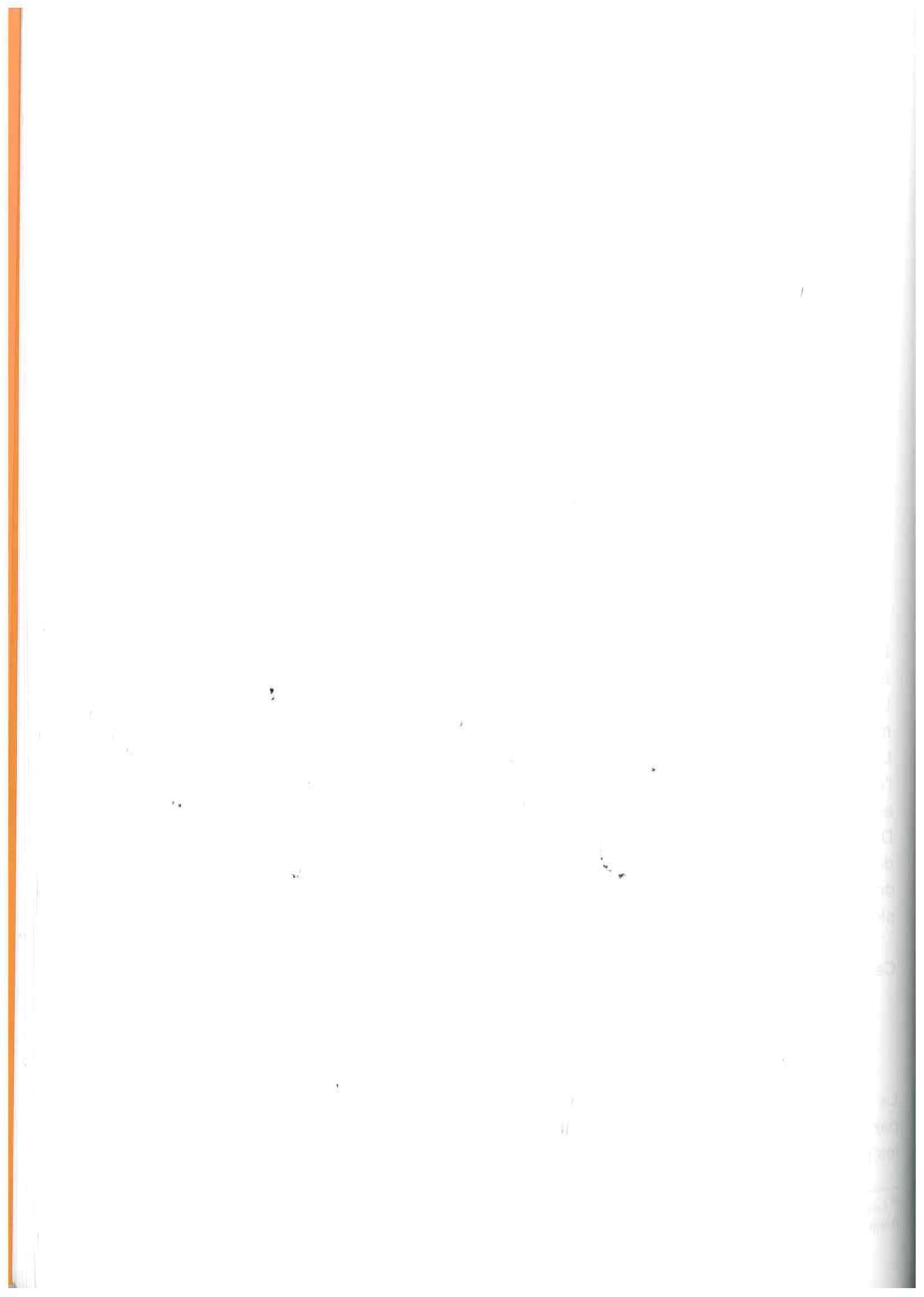
Le premier emploi des animateurs interrogés est en général étranger au secteur de l'animation. Dans ce cas, 31 % n'ont aucun diplôme. Par contre, lorsque le premier emploi est lié au secteur de l'animation, ils ne sont plus que 14 % à se déclarer sans diplôme. Dans l'ensemble, les diplômés non professionnels de l'animation paraissent très largement dominants. En effet, environ 25 % des animateurs n'ont aucun diplôme dans le domaine de l'animation, et 67 % exercent avec un diplôme non professionnel. Les animateurs les plus diplômés travaillent dans le secteur de l'animation sportive.

Certaines qualités seraient plus particulièrement exigées lors du recrutement :

- les qualités personnelles (82 % des citations par les communes employeurs) ;
- la formation (73 % des communes employeurs l'ont évoquée) ;
- l'expérience professionnelle (68 % des citations des communes employeurs).

La sélection du candidat serait majoritairement faite par entretien, puis sur dossier et enfin par recommandation. Lorsque l'on interroge les animateurs eux-mêmes, il semblerait que les relations soient un atout fort pour obtenir un emploi dans le domaine de l'animation : le

<sup>12</sup> Les emplois de l'animation à la Réunion, Direction Jeunesse et Sport, Université de la Réunion, Union Régionale Animation et Développement, 1993



premier emploi dans l'animation aurait été obtenu par relations ou démarches personnelles pour 53 % des personnes interrogées. Les contacts directs ou les relations prédominent, il y a peu d'offres d'emplois publiées.

Selon Bruno PROCHASSON, inspecteur de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, dont les propos ont été recueillis en 1997 lors du "Carrefour des métiers de l'animation"<sup>13</sup>, le rôle de l'animateur est complexe :

- *"il doit être capable d'observer, d'analyser et de comprendre une situation, un public et le système social dans lequel il agit ;*
- *il doit savoir animer ou enseigner des disciplines et favoriser des apprentissages en toute sécurité pour son public" ;*
- *il doit être capable d'écouter les jeunes, d'entendre leurs non-dit, de comprendre leurs angoisses, non pas pour régler leurs problèmes à leur place mais pour les aider à les prendre en charge eux-mêmes ;*
- *il doit être un rassembleur, un homme de confiance mais aussi de contact ;*
- *mais ce doit être également un gestionnaire d'une équipe, d'un projet, ou d'une structure ;*
- *il doit aussi savoir accueillir et informer, aider à s'orienter dans le dédale des services ou des programmes destinés à la population".*

La fonction d'animateur semble également complexe dans la mesure où ce métier est jeune (environ 30 ans) et mal défini : bénévoles côtoient salariés qualifiés et salariés sans qualifications.

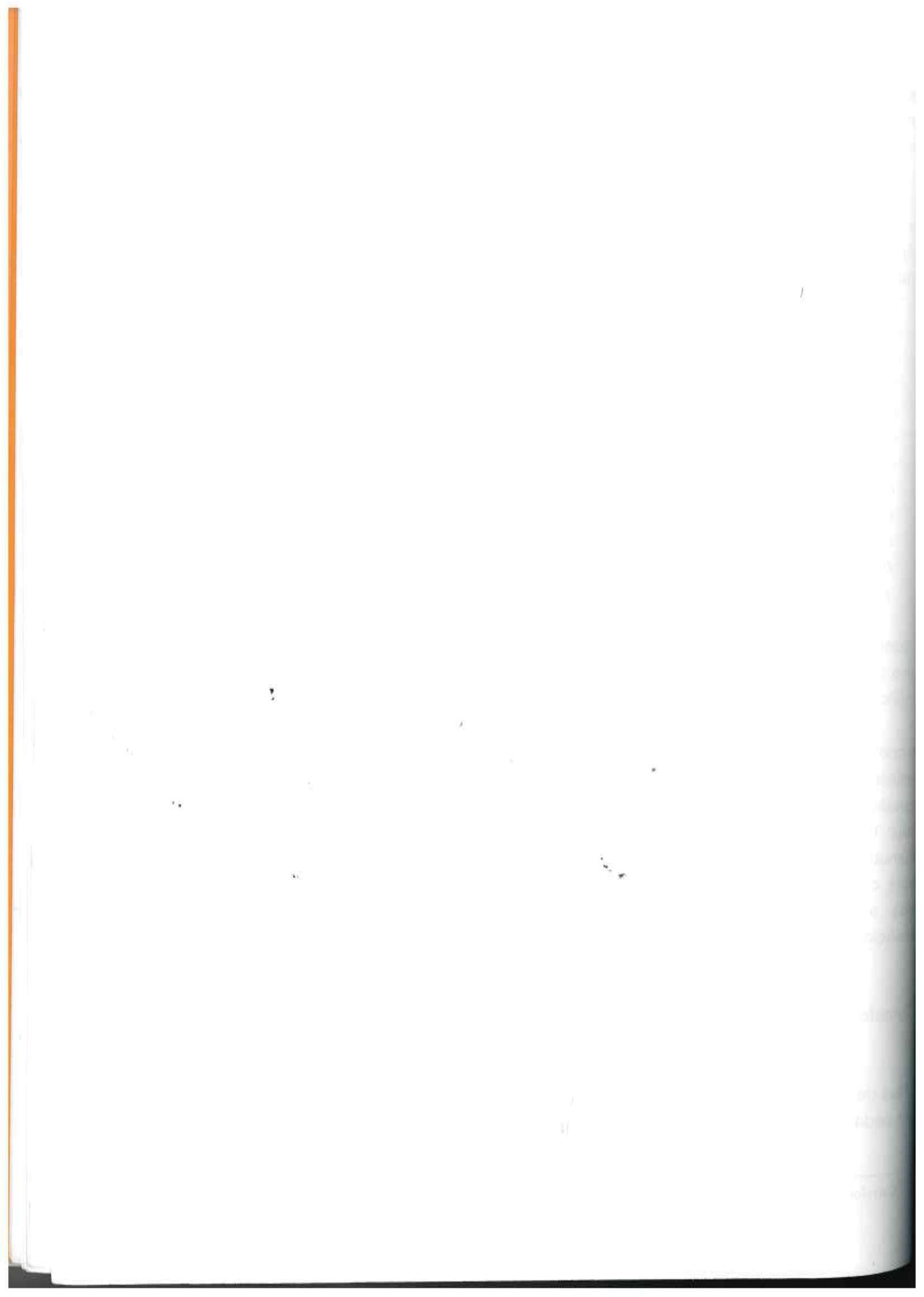
Le compte-rendu d'un atelier portant sur la profession d'animateur lors des Carrefours des métiers de l'animation témoigne de cette ambiguïté qui peut même engendrer un certain malaise : pour beaucoup, être un professionnel de l'animation ne signifie pas être diplômé, dans la mesure où ce métier est surtout perçu comme un engagement. Certains animateurs auraient de ce fait le sentiment de ne pas être reconnus dans la mesure où leurs compétences ne seraient pas valorisées. Ce problème de reconnaissance est de plus accentué par un faible respect des conventions collectives de la part des associations.

Toutefois, de plus en plus ce métier se professionnalise.

Plus des deux tiers des animateurs disent "renseigner" et "conseiller" aux plans technique et pédagogique. Ils ont un rôle à jouer dans la coordination des activités et du travail en

---

<sup>13</sup> Carrefour des métiers de l'animation, les Actes, 1997



équipe. Ils doivent élaborer des programmes d'activité. Les activités sont donc variées et les marges de manœuvre importantes.

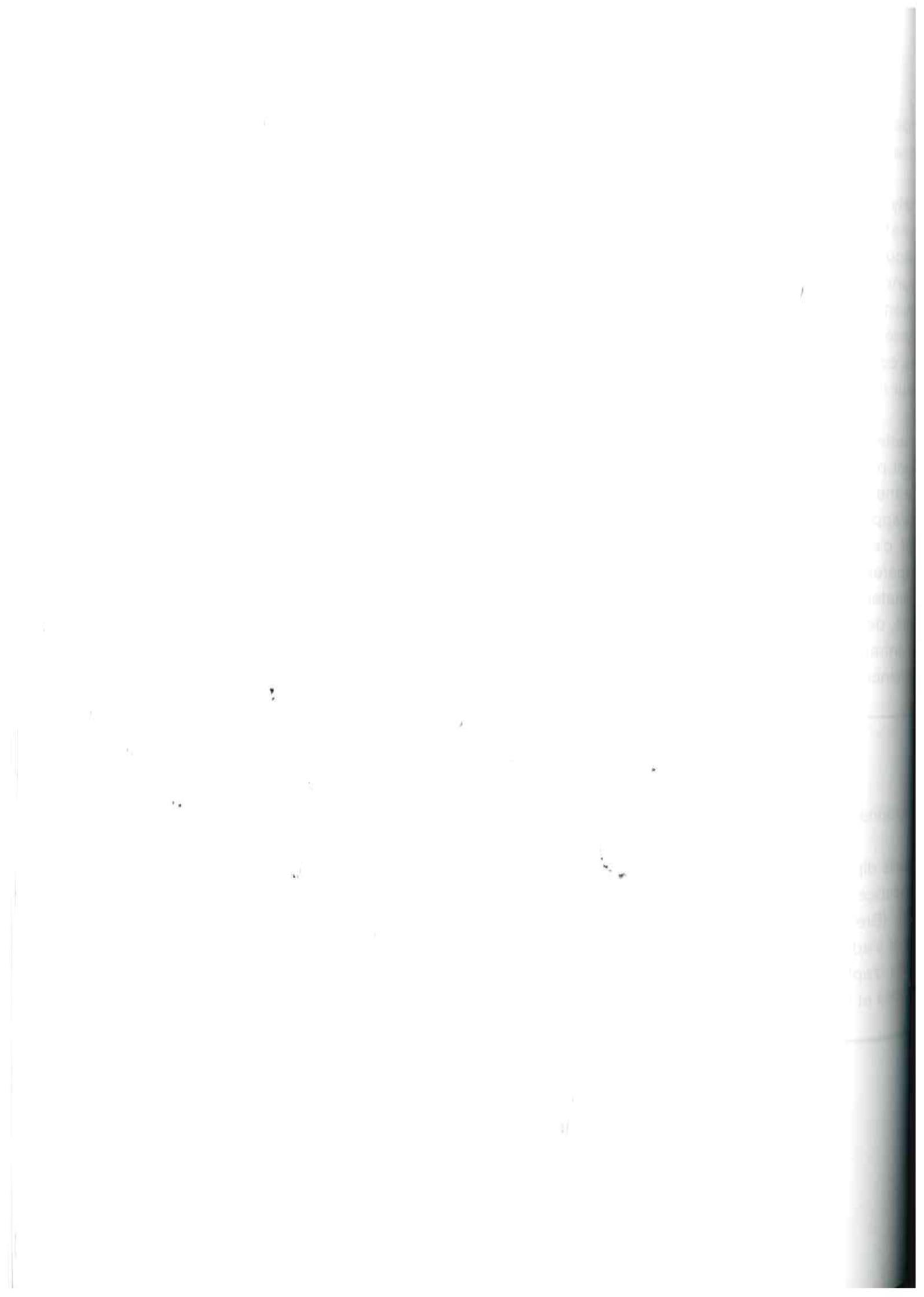
L'analyse du contenu de travail des animateurs non diplômés dans le secteur de l'animation montre que les tâches effectuées ne sont pas uniquement des tâches d'exécution : ils élaborent, accueillent, coordonnent, conseillent, informent et gèrent. Les personnes diplômées exercent en grande majorité les mêmes activités, mais certaines fonctions comme la négociation ou l'élaboration sont plus poussées chez les plus diplômés. En règle générale, ce sont les employeurs qui décident des objectifs de travail et les contrôlent ; les animateurs décident eux du contenu des activités qu'ils proposent et de leur mise en œuvre.

Les actes du Carrefour des métiers de l'animation retracent l'ambiguïté dans laquelle restent placés les acteurs de cette profession ; d'un côté, on ne peut nier le réel potentiel en terme d'emplois ; d'un autre côté, les recrutements jusqu'alors effectués ne semblent pas s'appuyer sur des critères homogènes : tantôt c'est l'expérience qui est mise en avant, tantôt c'est un diplôme qu'on exige, et les fonctions occupées manquent parfois de transparence. Ainsi, il ressortait notamment un manque d'information sur le métier d'animateur, une confusion entre les diplômes, un manque de qualification du personnel salarié, des demandeurs d'emplois dans ce secteur peu diplômés et un nombre important de contrats précaires. Du côté des points positifs, on pouvait remarquer une bonne expérience professionnelle des salariés de niveau de formation faible.

### **Les formations à l'animation**

#### *Formations habilitées*

Certains diplômes sont exigés pour exercer une fonction d'encadrement dans les centres de vacances et de loisirs ; il s'agit du BAFA et du BAFD. La formation en vue d'obtenir le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) se déroule sur une période de trois mois et s'adresse aux personnes âgées de 17 ans au moins. La formation pour le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) s'adresse aux personnes âgées de 21 ans au moins et titulaires du BAFA.



### *Formations professionnelles à dominante sport*

Dans le secteur de l'animation sportive, les diplômes requis sont le BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) qui comporte trois niveaux pour les animateurs sportifs, ou le BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et d'Activités pour tous) qui s'adresse à des jeunes souhaitant s'orienter vers une pratique sportive plutôt grand public. Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien) peut également être exigé.

### *Formations professionnelles « jeunesse »*

Cinq formations sont traditionnellement identifiées :

- la BEATEP (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse), de niveau IV ;
- le BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative) ;
- le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant technicien) ;
- le DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), de niveau III (bac+2) ;
- le DEDPAD (Diplôme d'Etat des Directeur des programmes d'animation et de Développement).

### *Formations universitaires*

Quatre formations peuvent être envisagées :

- le DUT (Diplôme universitaire de technologie), de niveau III en animation ;
- les licences ou maîtrise d'animation ;
- certains diplômes de troisième cycle ;



## 2 - Les besoins et attentes des jeunes et des familles

Les études menées sur les jeunes et les loisirs ont montré que le sexe et l'âge sont des variables fortement influentes sur les activités que les jeunes souhaiteraient pratiquer.

D'une façon générale, les enfants âgés de 8 à 18 ans ont un désir fort d'être confrontés à un univers nouveau, de voyager, d'aller à la mer. Le groupe et les activités collectives sont particulièrement importantes. En règle générale, trois activités principales semblent marquer les désirs des jeunes : le sport, la musique et le dessin.

Les désirs d'aventure, de pleine nature concerneraient plus particulièrement les jeunes âgés de moins de 12 ans. Le souhait de pratiquer des activités de loisirs en famille décroît avec l'âge, au profit des amis.

Le sexe influe également sur le choix des activités. Les garçons sont plus particulièrement intéressés par des activités "viriles", socialement valorisantes, comme le football, le bicross ou les sports de combats.

Par ailleurs, le niveau socio-économique des parents influe aussi sur les attentes. Les jeunes de milieux défavorisés semblent plus fortement attirés par un désir d'épanouissement personnel et une recherche de bonheur intime qu'ils pensent trouver à travers l'expression corporelle et la musique.

Une enquête<sup>14</sup> réalisée en 1989 dressait un portrait des jeunes fréquentant les centres de vacances et de loisirs et leurs aspirations; de cette étude, il ressort que les enfants citadins sont les plus grands bénéficiaires de ces centres ; de même, les enfants d'ouvriers et d'employés sont majoritaires. Les enfants de familles moyennes sont peu présents.

Cette enquête révèle également une large satisfaction de ceux qui en bénéficient : 95 % sont satisfaits de leurs vacances, et pour preuve, près de 61 % sont déjà venus dans un centre de loisirs et de vacances.

Concernant leurs besoins, 60 % souhaitaient qu'une amélioration soit apportée sur les activités (plus de jeux de plein air, d'activités sportives et de sorties) ou sur le confort.

Une autre étude<sup>15</sup>, 10 ans plus tard, montrait que 86 % des organisateurs pensent que les séjours proposés correspondent aux besoins des familles dans la mesure où "il n'y a pas

<sup>14</sup> Les vacances collectives des jeunes à la Réunion, Direction de la Jeunesse et des Sports, 1989

<sup>15</sup> Les centres de vacances et de loisirs à la Réunion, étude financée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la DDJS, la CAF et le Conseil Général, 1999



de plaintes" et que les projets pédagogiques prennent en compte les demandes des parents. Pourtant, dans la réalité, seulement 25 % des parents ont été contactés pour donner leur avis sur le projet pédagogique.

Selon les organisateurs, les motifs de satisfaction des familles seraient par ordre décroissant :

- le mode de garde ;
- les activités ;
- la sécurité des enfants ;
- les horaires souples ;
- l'absence de plaintes.

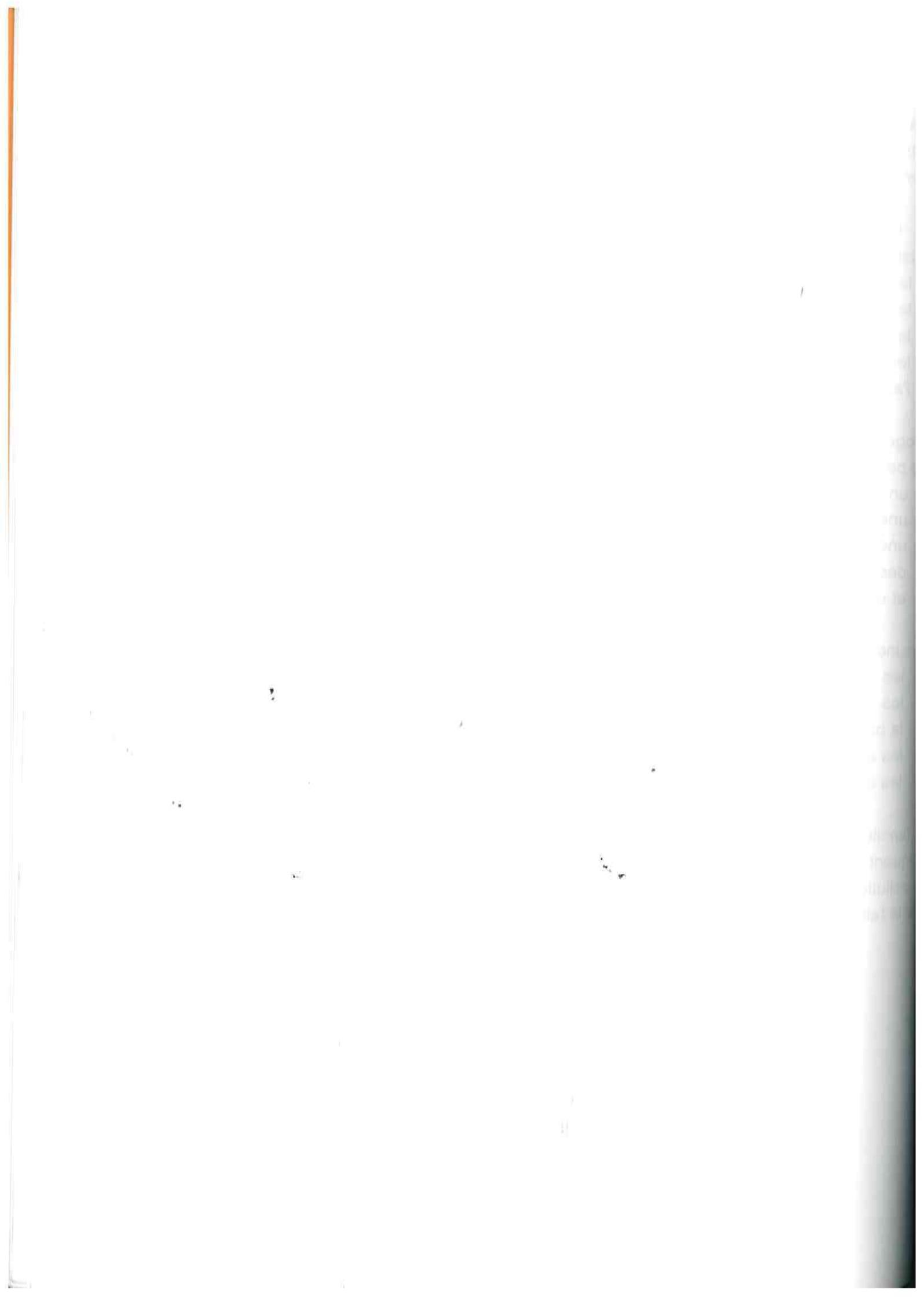
Interrogées, les familles déclarent attendre principalement des centres de vacances et de loisirs par ordre décroissant :

- un mode de garde,
- une participation à des activités,
- une fonction éducative,
- des relations nouvelles
- et une rééducation sociale.

Les jeunes, interrogés sur les activités, ont des préférences variées selon leur âge :

- les activités sportives (21 % des 6-11 ans et 32 % des 12-16 ans) ;
- les activités manuelles (30 % des 6-11 ans) ;
- la baignade (45 % des moins de 6 ans, 72 % des 6-11 ans et 61 % des 12-16 ans) ;
- les activités ludiques (40 % des moins de 6 ans et 60 % des 6-11 ans) ;
- les activités de pleine nature (45 % des 6-11 ans).

Les familles qui n'envoient pas leurs enfants dans des centres de vacances et de loisirs expliquent avoir les craintes suivantes : violence, méfiance, coût, maltraitance, insécurité et « pollution sociale ». Mais, la première raison qui explique leur non-fréquentation reste le fait de ne pas en avoir besoin.

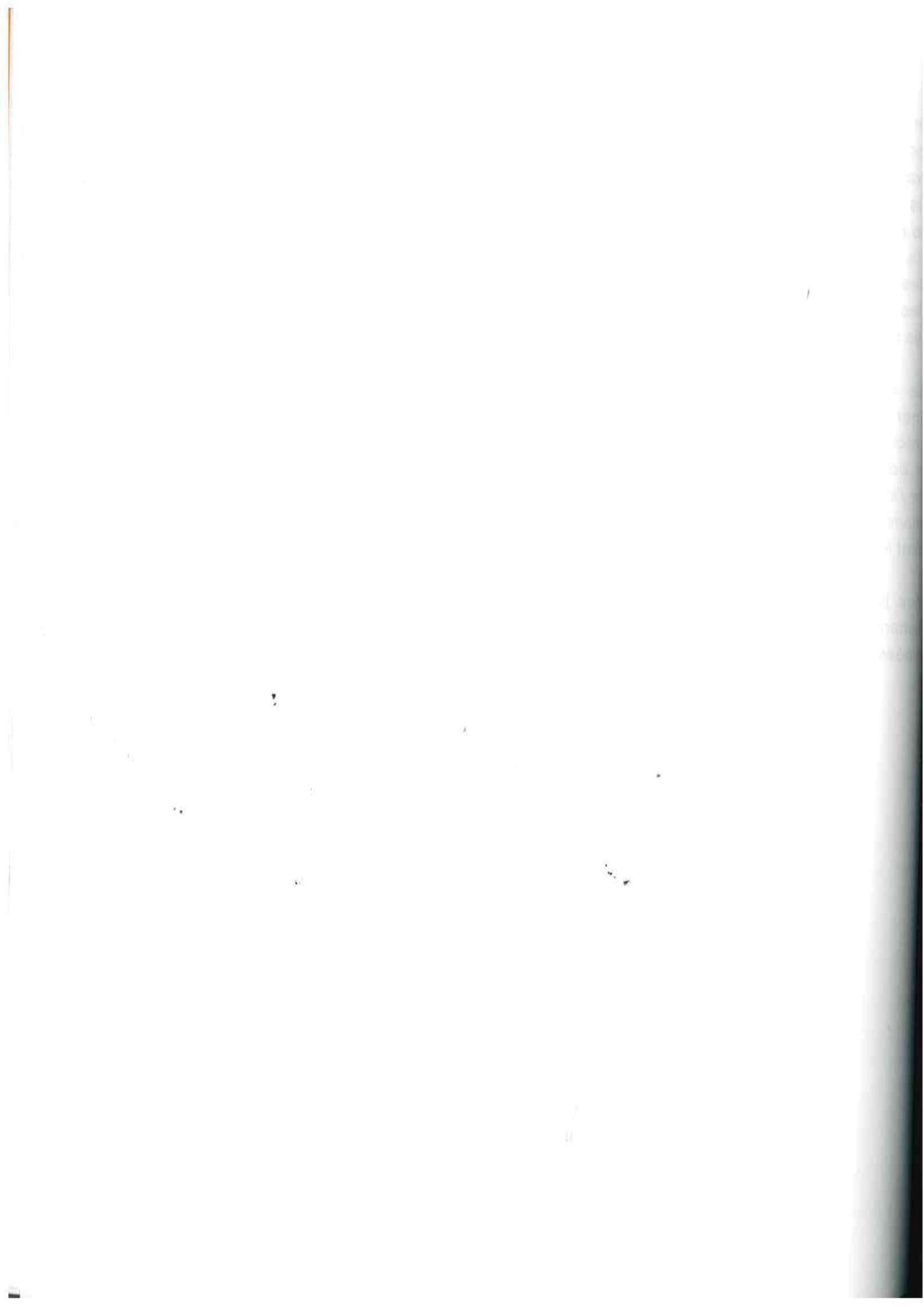


La même étude annonce que 88 % des organisateurs estiment les séjours en correspondance avec les besoins des jeunes. Les justifications sont par ordre décroissant les suivantes :

- ils sont fidèles ;
- le programme d'activité est varié ;
- ils peuvent rencontrer d'autres jeunes ;
- les séjours sont conçus avec eux ;
- les animateurs sont à l'écoute des jeunes ;
- ils sont plus épanouis.

L'étude attire l'attention du lecteur sur les dérives que ces interprétations peuvent entraîner. En effet, *"il y a confusion entre le taux de satisfaction et la réponse aux besoins. Il est réducteur de définir les besoins aux seuls motifs de satisfaction rencontrés dans une action éducative. ... Seule l'analyse précise des besoins des jeunes peut permettre de valider l'intérêt du séjour par rapport à ces besoins, et seule l'évaluation des moyens mis en œuvre pour y répondre peut donner la mesure de l'adéquation entre l'action menée pendant le séjour et les besoins qui la sous-tendent"*.

De nos jours, on peut imaginer que la mise à disposition de moyens informatiques permettant l'accès à Internet ou de consoles de jeux vidéos, doit faire partie des attentes exprimées.



## 3 - Les difficultés recensées et les propositions annoncées

### 3.1. Relation entre l'offre et la demande : une adéquation relative

Paradoxalement, si les locaux d'hébergement sont insuffisants, le taux de remplissage annuel reste largement inférieur à ce qu'il devrait être pour pouvoir arriver à un équilibre financier. L'utilisation irrégulière de ces locaux sur l'année explique ce paradoxe apparent.

Le CCEE s'est penché en juillet 1999<sup>16</sup> sur cette question cruciale : pourquoi n'arrive t-on pas à remplir les centres de vacances ? Le groupe de travail a mis en avant les problèmes suivants :

- une absence de politique générale ;
- peu ou pas de locaux adaptés ;
- des produits mal ciblés, avec notamment une inadéquation entre les attentes et l'offre et des activités proposées qui ne correspondent pas à la demande (offre insuffisante en diversité et activités trop traditionnelles) ;
- problèmes de coûts (aides financières insuffisantes et problèmes de coûts d'accès) ;
- concurrence plus importante, notamment de la part des communes ;
- médiatisation inadéquate ;
- formation insuffisante de l'encadrement.

L'étude déjà citée sur les centres de vacances et de loisirs de la Réunion mettait en avant des difficultés identiques.

Selon cette étude, l'absence de projets éducatifs diminue la fonction de socialisation de ces structures : *"Ces structures répondent mal aux besoins sociaux d'intégration ou, pour le moins, leur action est extrêmement difficile à évaluer, pour les raisons indiquées ci-dessus : absence d'outils d'évaluation fiables. Ils apparaissent davantage comme des lieux de transit ou de consigne sociale, mais manquent de liaisons avec les autres partenaires sociaux pour être véritablement des lieux d'intégration sociale"*.

De même, les actions proposées aux jeunes sont évaluées uniquement sur leur attrait et le taux de satisfaction qui en découle. Les projets éducatifs étant réellement faibles, *"ceci les conduit à organiser des séjours de type plutôt commercial dans lesquels les activités*

<sup>16</sup> Compte-Rendu d'une réunion de la commission « Animation-Sport » du 12 juillet 1999, notification aux membres le 29 juillet 1999



*deviennent le critère essentiel d'attraction et de satisfaction, en omettant l'orientation éducative, souvent à l'origine des séjours, mais qui par manque de moyens d'élaboration et surtout d'évaluation, devient secondaire".*

### **3.2. Le problème de la vétusté de certains locaux**

Une étude menée en 1989 par la Direction de la jeunesse et des Sports sur "Les vacances collectives des jeunes de la Réunion" mettait en avant la vétusté de certains locaux, notamment des centres de vacances et de loisirs destinés à recevoir des jeunes durant les périodes scolaires et extra-scolaires. Ainsi, alors que les capacités d'accueil sont déjà insuffisantes, certains locaux ne peuvent être utilisés : *"sur les 1 880 lits existants en centres de vacances, moins de 1 500 sont actuellement utilisables : trois centres de vacances en effet ne peuvent plus fonctionner faute de pouvoir remettre leurs locaux en état"*.

En 1994, le bilan de la campagne des centres de vacances et de loisirs faisait état de ce problème : *« la Réunion dispose actuellement de 2000 lits d'accueil pour les vacances collectives... L'essentiel des centres de loisirs sans hébergement, quant à eux, fonctionnent essentiellement dans des locaux scolaires. or, force est de constater aujourd'hui, à part quelques exceptions, l'état de vétusté de l'ensemble des centres et son inadaptation à l'évolution des attentes des jeunes et options éducatives »*.

Il semblerait que ce problème soit encore d'actualité pour certains centres de vacances et de loisirs.

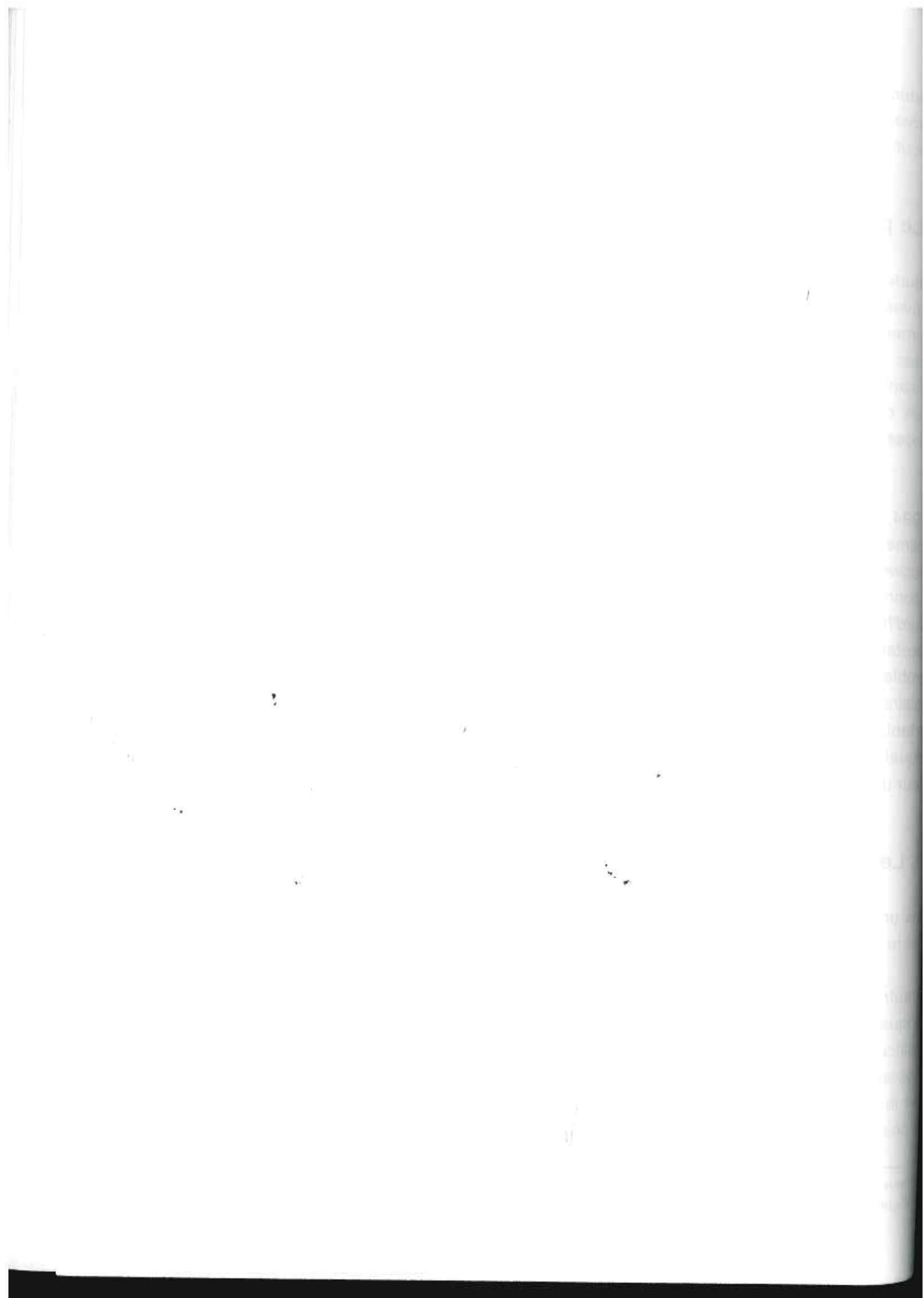
Pourtant, paradoxalement, le problème de la rénovation des locaux scolaires peut poser quelquefois des problèmes aux associations qui peuvent en effet perdre alors le bénéfice de leur utilisation.

### **3.3. Le problème de la formation du personnel d'encadrement**

Dans un rapport<sup>17</sup> daté de juillet 1986, le CCEE mettait en avant les carences graves en matière de formation du personnel d'encadrement.

Un autre bilan sur les animateurs en exercice à la Réunion a permis de conclure à un manque de formation notoire : 80 % des animateurs en poste ne posséderaient pas de qualification professionnelle dans le secteur de l'animation. Face à ce constat, la Région a proposé la mise en place d'un schéma Régional des formations aux métiers de l'animation pour les années 1995 à 1999. Il avait pour ambition de former et qualifier les personnels en poste dans l'animation (soit environ 1 500 personnes) et de former de nouveaux

<sup>17</sup> Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à la Réunion, CCEE, juillet 1986



animateurs pour de nouveaux métiers (des personnes capables de développer des animations dans le secteur du tourisme par exemple) ou dans des nouveaux emplois afin de favoriser le développement des structures déjà en place.

Parallèlement, certains directeurs de centres sont également insuffisamment formés. Le bilan d'activité 1994 des centres de vacances et de loisirs mettait en avant ce problème : « certains directeurs semblent avoir du mal à maîtriser les compétences générales attendues d'un directeur : construire un projet, animer une équipe, communiquer avec l'environnement, gérer un projet ».

### **3.4. Les problèmes de financement**

Le financement est un problème auquel sont confrontés régulièrement les associations. Les ateliers-débats sur la vie associative menés en février 1999 ont mis en exergue divers problèmes, notamment la nécessité d'améliorer la transparence au niveau de l'attribution des subventions et une meilleure répartition du financement (le financement pour des opérations précises ayant tendance à être privilégié au détriment du financement du fonctionnement courant de la structure).

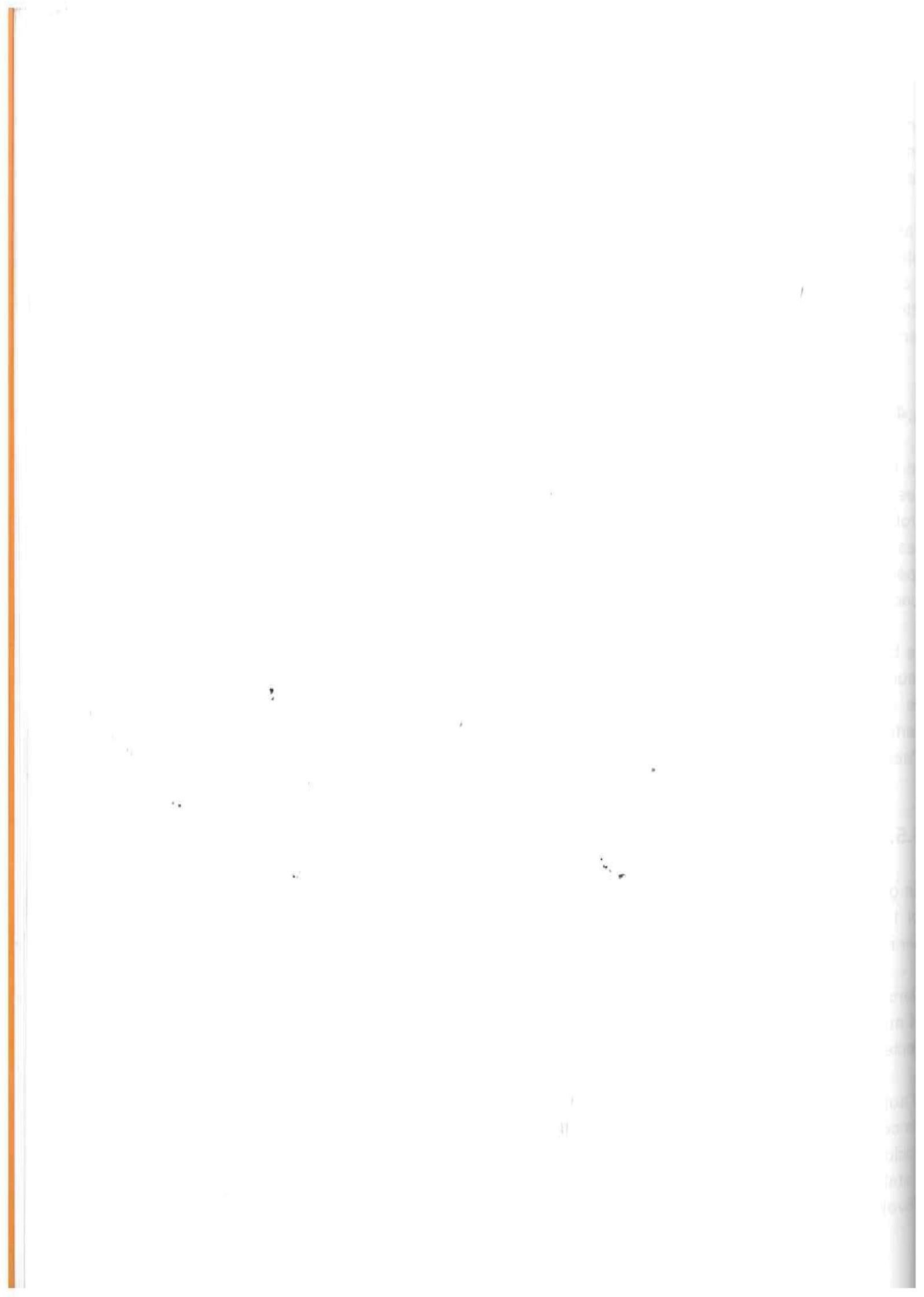
Le bénévolat est fortement pratiqué par les associations, et nul ne souhaite remettre en cause ce statut ; toutefois, il reste aujourd'hui des difficultés pour permettre à ce bénévolat de s'épanouir. En effet, des problèmes de formation et de gestion du temps rendent parfois difficile sa pratique. Le statut du bénévole peut également poser problème en cas d'accident du travail.

### **3.5. Les aspects juridiques**

En général, les acteurs du secteur socio-éducatif sont organisés sous forme d'association loi 1901. Ce cadre juridique ancien (presque 100 ans) pose des problèmes d'application par rapport aux contraintes réglementaires actuelles.

Dans le domaine fiscal par exemple, la circulaire du 15 septembre 1998 soumet à la TVA et aux impôts commerciaux les activités en concurrence avec celles des entreprises du secteur marchand.

D'autres aspects juridiques posent un certain problème à l'activité socio-éducative. Ainsi, un certain nombre de locaux scolaires hésitent encore aujourd'hui à s'ouvrir aux activités socio-éducatives, de peur de voir leur responsabilité engagée en cas d'accidents. Les installations des écoles ne sont en effet pas toujours adaptées pour permettre le développement d'activités artistiques, d'éveil ou d'ateliers spécialisés. L'absence de



convention ferme entre l'établissement et l'association socio-éducative constitue un frein à l'utilisation des locaux scolaires durant la période des vacances.

### 3.6. Propositions et perspectives

Diverses propositions ont pu être notées dans les différents documents transmis par le CCEE. Nous vous proposons ici les principales, la liste n'étant pas exhaustive :

- Rénovation et amélioration des locaux

Les nombreux documents traitant des structures socio-éducatives font ressortir la nécessité de rénover, aménager et améliorer les centres de vacances et de loisirs existants. Les locaux scolaires, qui accueillent de nombreux enfants durant la période de vacances scolaires, devraient faire l'objet d'aménagement. Il serait notamment *"souhaitable d'introduire au sein de ces bâtiments des espaces récréatifs permettant une meilleure prise en compte de la fonction première d'un centre de vacances et de loisirs"*<sup>18</sup>. D'autres documents ont pu également faire ressortir la nécessité d'améliorer les équipements à travers la création d'aires de camping pour les jeunes ou l'ouverture de nouveaux centres<sup>19</sup>.

Un document<sup>20</sup> du CCEE mettait en avant l'urgence de certains besoins pour améliorer l'accueil des centres de vacances et de loisirs, comme la nécessaire installation d'une batterie sanitaire permanente, de rideaux dans les salles qui servent de dortoirs, de la création d'une grande salle d'activités et de stockage et enfin d'espaces créatifs (zones de jeux, ..). La mise en conformité des centres permanents existant semblait relever elle aussi de l'urgence.

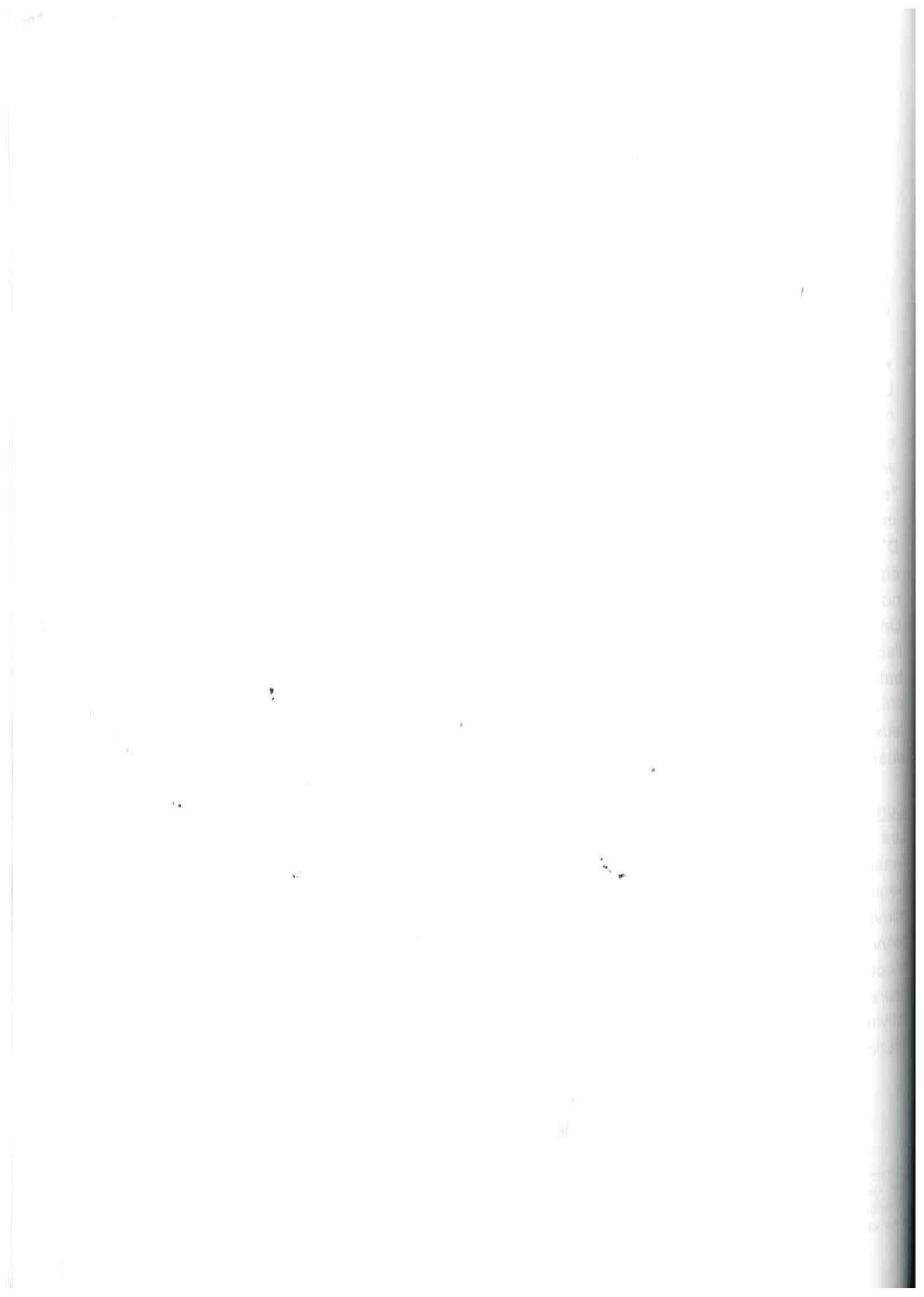
#### Construction de nouveaux centres

Les aménagements et améliorations qui pourraient avoir lieu ne suffiraient pas à résoudre l'ensemble des problèmes. Aussi, le CCEE a proposé en 1992 la mise en place d'un Plan Régional de structures Socio-éducatives qui aurait notamment pour but la construction de nouveaux centres de loisirs et de vacances. Ces nouvelles unités devraient être polyvalentes pour permettre l'accueil de colonies de vacances comme de classes de découvertes ou être des lieux de stage. L'implantation de ces centres de vacances et de loisirs devrait être définie en fonction de plusieurs critères : la gestion intercommunale, les activités spécifiques du milieu, le rééquilibrage des différentes régions, le Schéma Nautique Régional par exemple.

<sup>18</sup> Les vacances collectives des jeunes à la Réunion. Direction de la Jeunesse et des Sports, 1989

<sup>19</sup> Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, bilan de l'année 1994

<sup>20</sup> Pour un développement du socio-éducatif à la Réunion, CCEE, juin 1992



Faire prendre conscience aux associations réunionnaises de l'importance du respect de la réglementation française lors de séjours à l'étranger, et plus particulièrement à l'île Maurice.

Formation du personnel

Afin d'améliorer la qualité générale des séjours, il importe de développer des formations destinées aux directeurs de centres et aux animateurs.

Aider à la mise en œuvre de projets éducatifs

Il s'agirait de redonner aux actions proposées dans les centres de vacances et de loisirs une fonction éducative qui fait encore défaut actuellement.

Une participation financière plus grande des collectivités

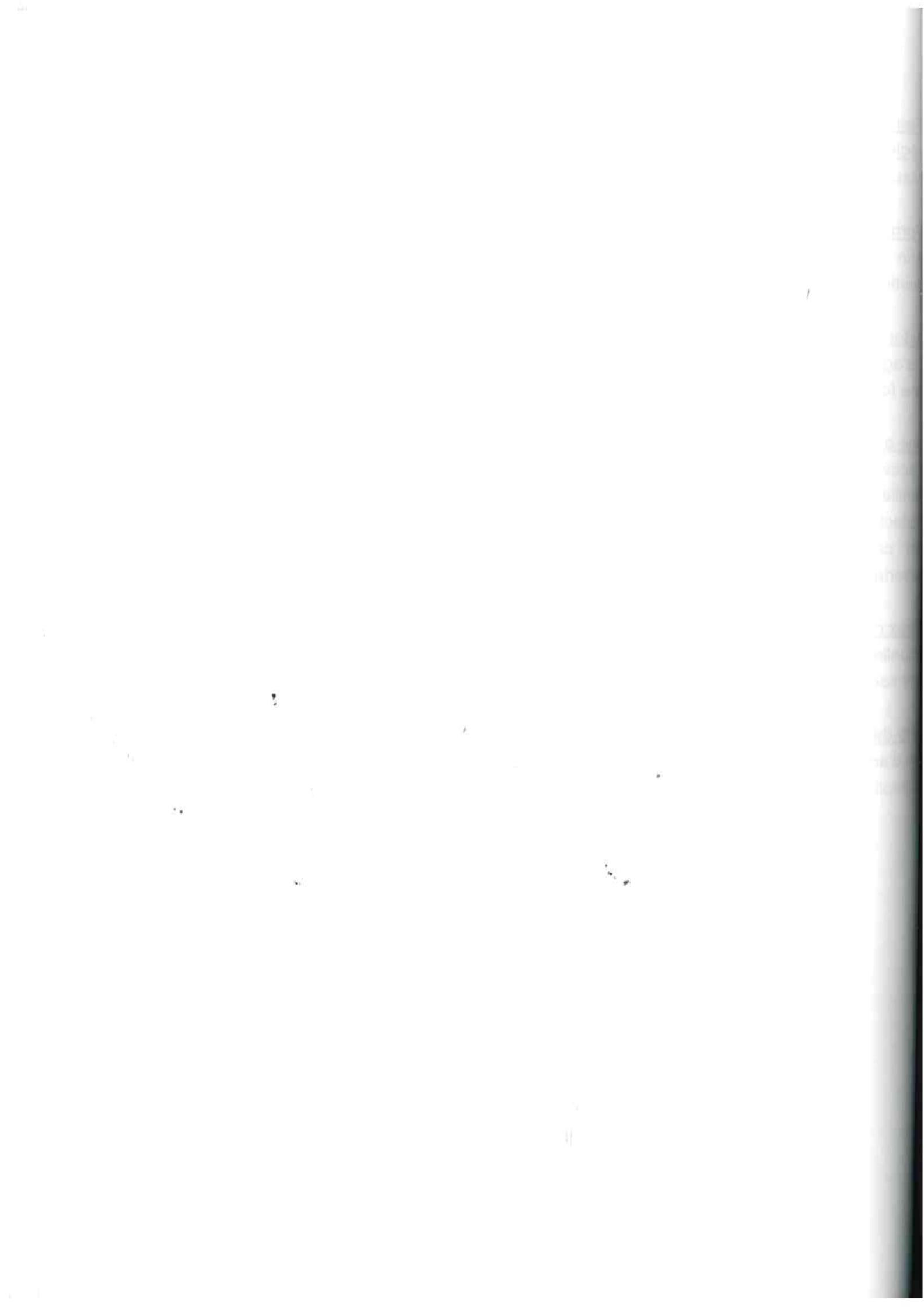
L'accès aux centres de vacances et de loisirs est aujourd'hui limité par les ressources des familles, même si des aides existent. La prise en charge d'un complément de la part des Collectivités qui s'ajouterait à la bourse CAF permettrait sans doute un accès plus grand aux centres de vacances. De même, un effort supplémentaire de l'ensemble des partenaires favoriserait un accès aux classes de découvertes.

Mieux communiquer à l'externe et à l'interne

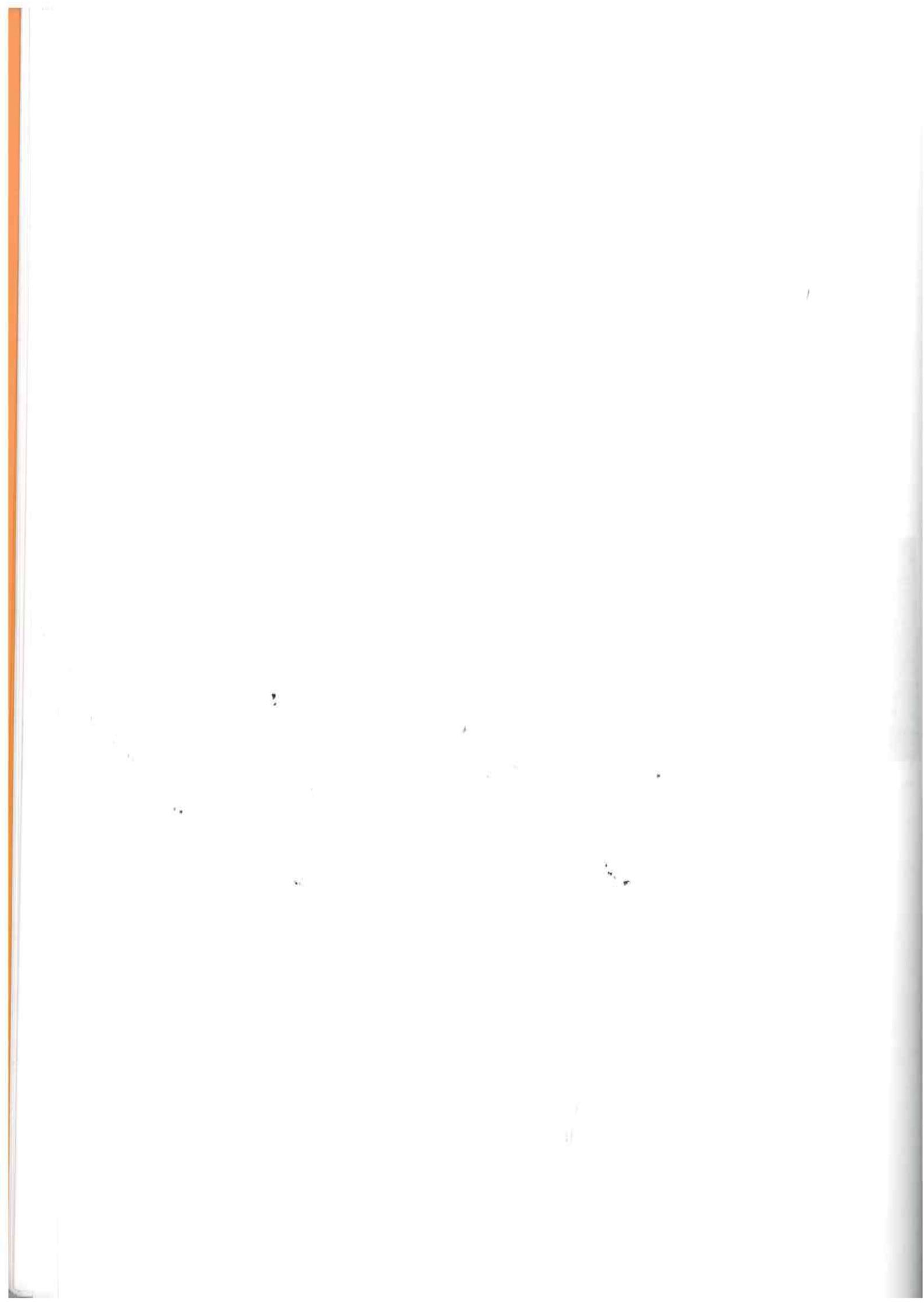
Actuellement, les centres de vacances et de loisirs bénéficient d'une image négative et sont souvent associés à une dimension sociale forte. La fonction éducative est oubliée.

Faire davantage participer les jeunes

Afin d'améliorer la satisfaction des jeunes, notamment des adolescents, il conviendrait de les impliquer plus intensément dans l'élaboration des projets.



**Phase 2 :**  
**Mise en évidence de l'activité des structures**



## Préambule

L'ensemble des Centres Communaux d'Action Sociale, des Offices Municipaux des Sports et des Offices Municipaux du Temps Libre ont été contactés par voie épistolaire et sollicités pour répondre au questionnaire produit par l'ODR et le CCEE (voir liste en annexe).

Malgré plusieurs relances téléphoniques de notre part (au minimum trois par organisme) et le concours du CCEE, seules huit structures ont renvoyé le questionnaire dûment complété. Il s'agit des organismes suivants :

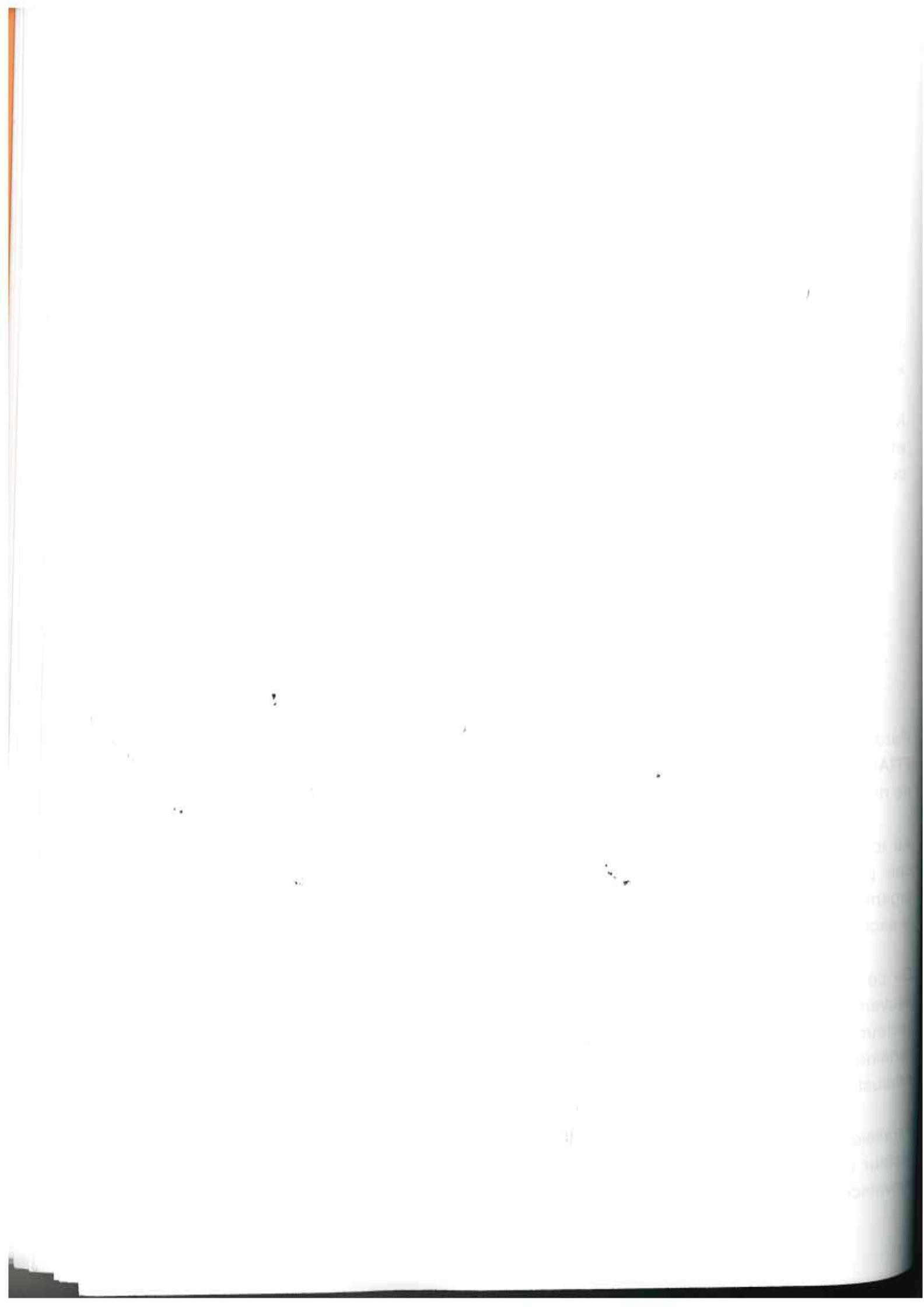
- l'Office Municipal des Sports de Sainte-Marie,
- l'Office Municipal des Sports de Saint-Philippe
- l'Office Municipal du Sport et des Loisirs de Saint-Benoît,
- l'Office Municipal des Sports de la Plaine des Palmistes
- l'Office Municipal des Sports du Port,
- l'Office Municipal de la Culture et du Temps Libre de l'Entre-Deux,
- le Service animation de la Mairie de la Possession,
- le Foyer de Joinville

Parallèlement, quatre structures ont été rencontrées directement par l'ODR ; il s'agit des FRANCAS, JPA, Fédération des Oeuvres Laïques et ARCV. Malgré plusieurs tentatives de notre part, nous n'avons pu être reçus par le CEMEA et la FEDAR.

Au total, l'analyse de l'activité des structures, des difficultés rencontrées, des attentes et des propositions ne porte donc que sur les réponses de 12 structures sur les 37 organismes contactés, soit un peu moins d'un tiers des organismes ciblés oeuvrant dans le secteur socio-éducatif.

De ce fait, les réponses exposées ici doivent être interprétées avec précaution et ne peuvent être extrapolées à l'ensemble des structures exerçant leurs activités dans le secteur socio-éducatif. Pour autant, l'analyse des réponses permet la mise en évidence de certaines difficultés ou certaines attentes propres à ce secteur, même si elles ne sont pas exhaustives.

Parallèlement, il convient d'analyser l'absence de réponses des acteurs exerçant dans le secteur socio-éducatif. En effet, des moyens importants ont été mis en œuvre pour les convaincre de l'intérêt de participer à cette enquête destinée à analyser l'offre de ce

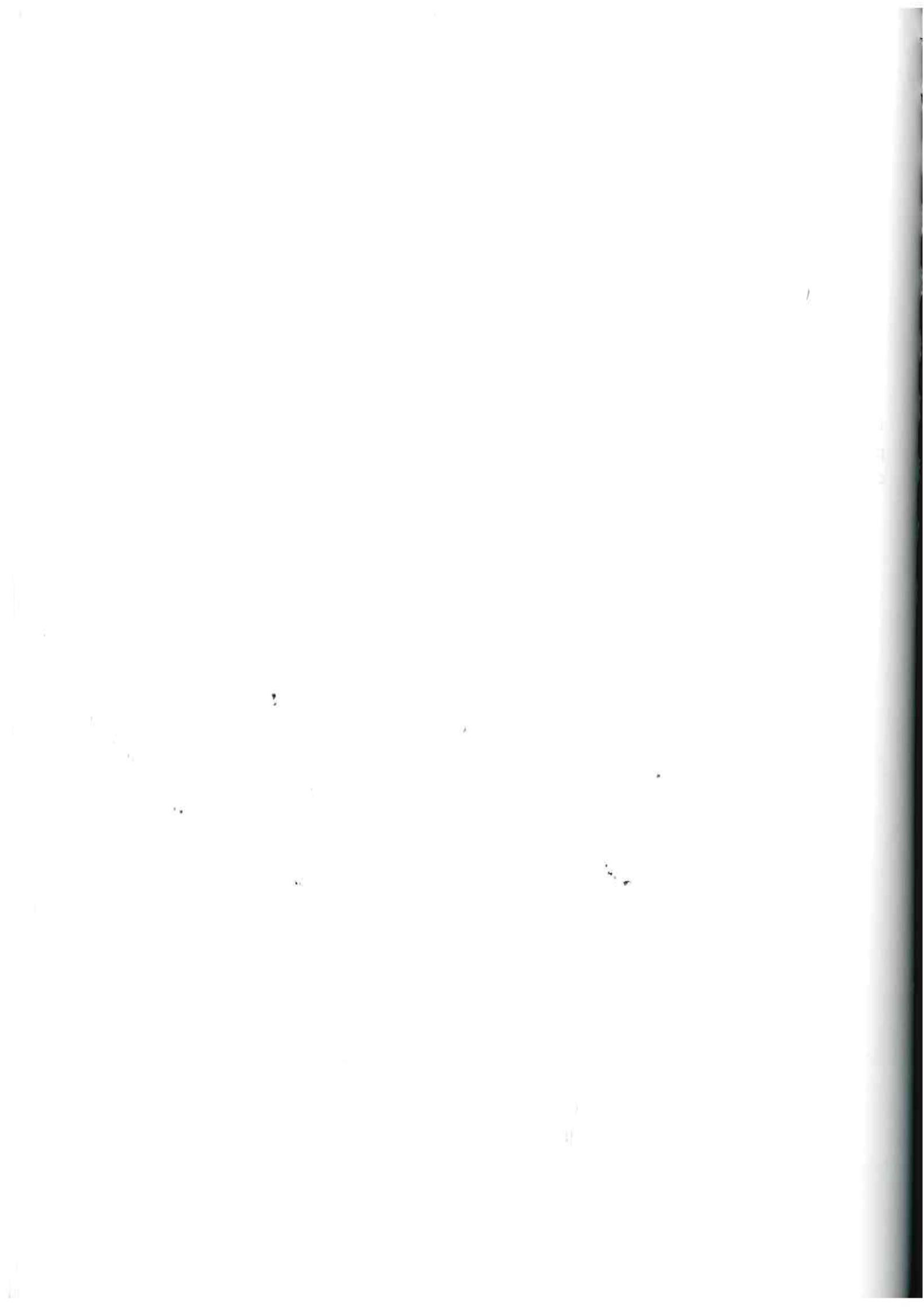


secteur : assistance téléphonique pour remplir le questionnaire, relances téléphoniques multiples, délais de réponse rallongés de plusieurs semaines, incitation des membres du CCEE, ....

Le faible taux de retour pourrait être l'indicateur d'un malaise patent ; ne correspond-il pas à l'incapacité ou au refus des acteurs à dire ce qu'ils font, en utilisant quels moyens, mis à disposition par qui ?

Une telle attitude n'est-elle pas de nature à renforcer les sentiments de défiance qui ont pu apparaître chez certains bailleurs de fonds ?

Le rejet de tout ce qui est de nature à rendre moins subjective l'approche de ce secteur ne pourrait-il de plus pas être interprété comme le reflet d'une immaturité, d'une absence de culture de l'évaluation ?



# 1 - Identité

La majorité des structures rencontrées sont des associations de type loi 1901. L'analyse de leur fonctionnement met en évidence des différences de taille, d'intervention géographique ou encore de budget de fonctionnement.

## Forme juridique

Onze structures sont des associations de loi 1901, une structure déclare relever de la Mairie.

## Délégation et représentation locale

Neuf sont représentées au plan national, et six sont une délégation régionale ou une représentation locale d'un réseau national.

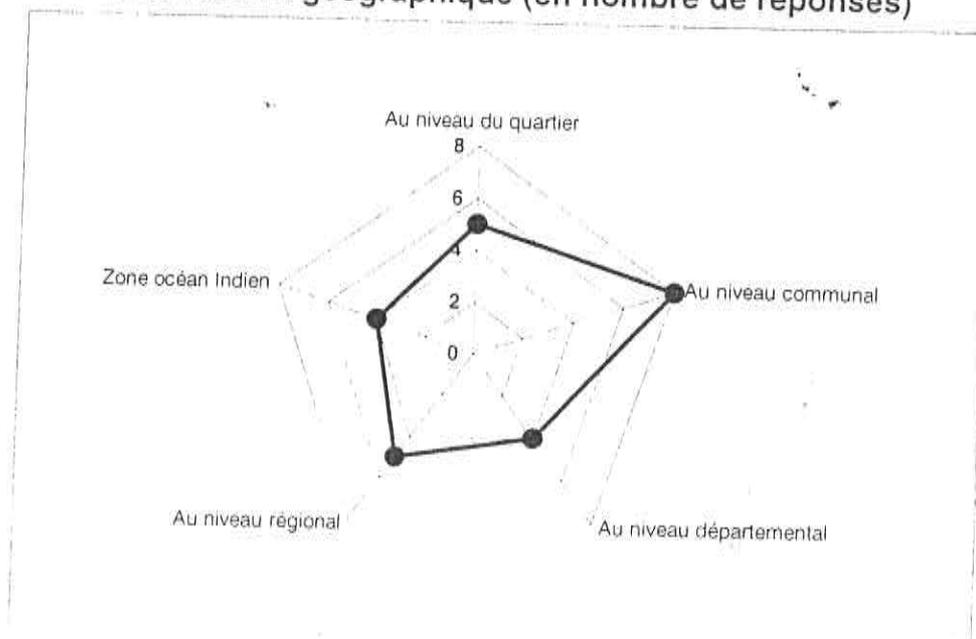
## Fonctionnement dans l'année

Toutes les structures interrogées déclarent fonctionner toute l'année.

## Intervention géographique

Les activités sont exercées principalement au niveau communal ou départemental/régional. Seulement quatre structures ont des activités qui s'étendent dans la zone océan Indien.

Intervention géographique (en nombre de réponses)



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## Ressources humaines

Ces organismes fonctionnent en général grâce à des permanents salariés, mais aussi des saisonniers et des personnes bénévoles. Ainsi, cinq structures disposent d'un effectif salarié permanent de moins de 10 personnes, et à l'opposé quatre autres ont recours à au moins 21 personnes.

Répartition des organismes selon leurs effectifs permanents salariés, saisonniers et bénévoles.

	<i>Permanents salariés</i>	<i>Saisonniers salariés</i>	<i>Bénévoles</i>
0 à 10 effectifs	5	8	5
11 à 20 effectifs	3	2	5
21 et plus effectifs	4	2	2

Les emplois occupés sont en général plutôt à caractère administratif ou directement liés à l'animation.

Les emplois administratifs (en moyenne 4,6) sont les moins nombreux. Onze structures emploient moins de 11 personnes travaillant dans l'administratif. Par opposition, les emplois liés à l'animation sont en moyenne de 20, mais des écarts importants subsistent entre les structures : six associations en ont moins de 11, et à l'opposé trois organismes disposent de plus de 20 postes liés à l'animation.

Quatre structures disposent de salariés voués à des activités autres que l'animation ou l'administratif.

Les organismes interrogés ont également fréquemment recours aux contrats aidés. Au 31/12/99, seule une association n'avait aucun contrat aidé dans son équipe. En moyenne, à cette date, les structures répondantes avaient en moyenne 12,6 personnes en contrat aidé. Le contrat aidé emploi-jeune semble avoir particulièrement de succès, puisque huit structures disposent d'au moins deux emplois-jeunes dans leur effectif.

### Répartition des contrats aidés (en nombre de réponses)

	<i>Aucun</i>	<i>Un</i>	<i>Deux et plus</i>
CES	5	0	5
CEC	5	1	4
CIA	10	0	0
CEJ	2	0	8
Contrat ville	10	0	0

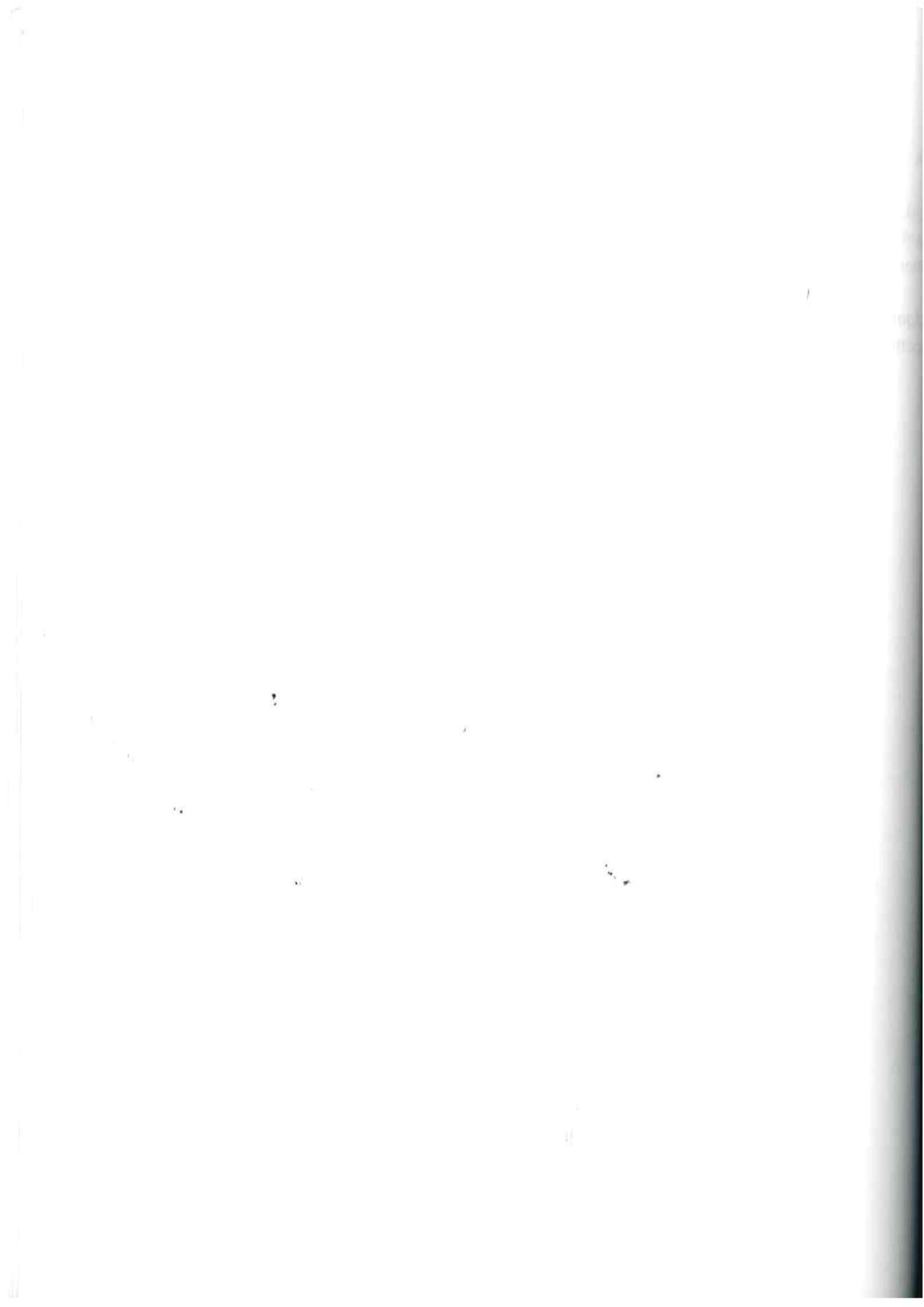
N.B. : 2 questionnaires sans réponse



## Budget

En 1998, le budget moyen s'établit à environ 2,9 millions de francs, mais des écarts importants sont à signaler entre le budget le plus faible (200 000 francs) et le plus élevé (11 millions de francs).

Ce budget est composé principalement de subventions, en moyenne 2 millions de francs. Les recettes propres atteignent en moyenne 490 kF.



## 2 – Les activités

### Général

Les structures interrogées proposent en général plusieurs activités. Certaines, comme les activités ludiques ou aquatiques, ne sont pas organisées en tant que telles, mais sont implicites lors d'organisation de séjours de tourisme ou de vacances. Le tableau ci-dessous retrace ainsi uniquement les activités organisées spécifiquement. Les activités physiques et sportives concernent neuf organismes sur douze, devant les activités culturelles.

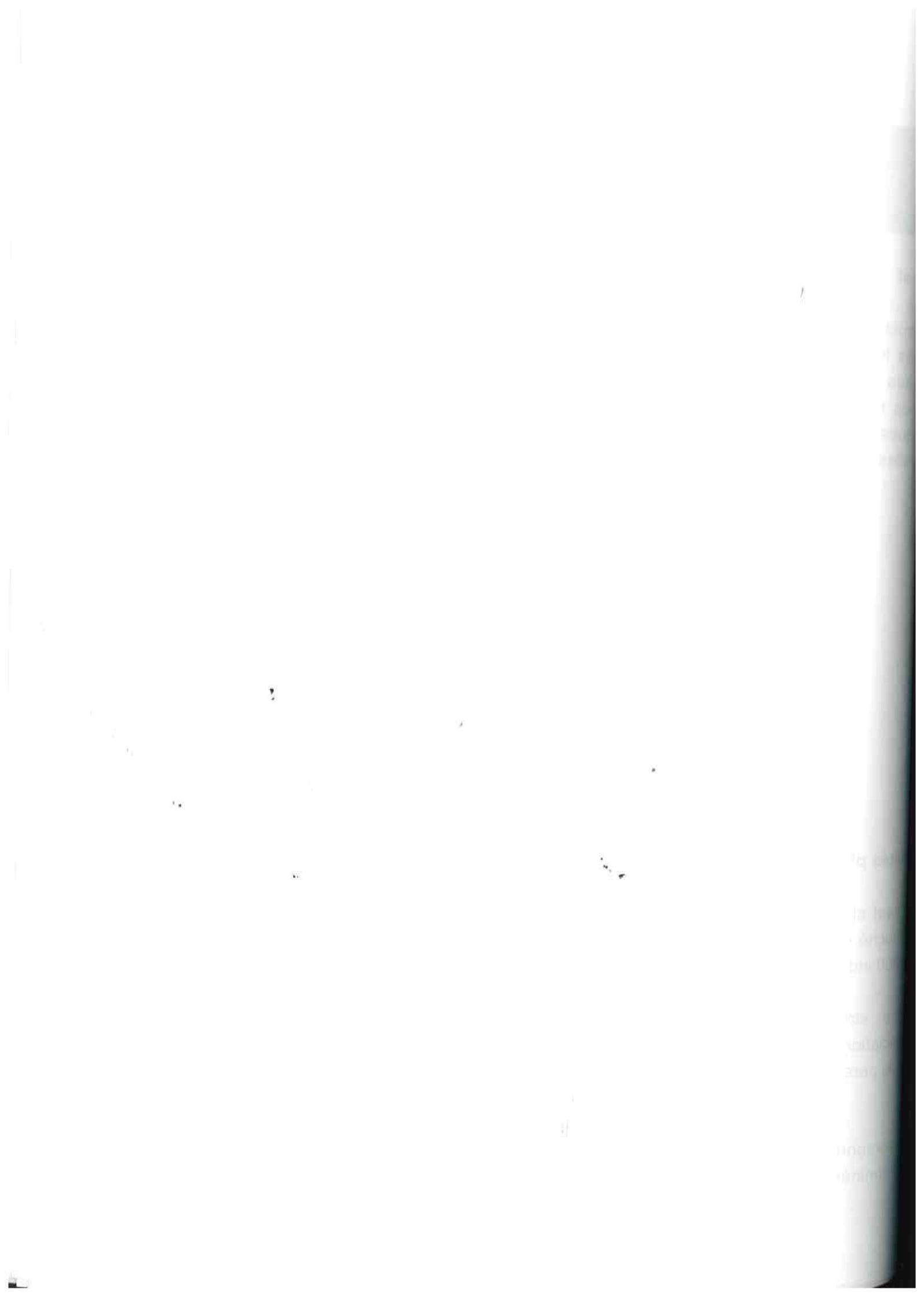
	<i>Effectifs</i>
Activités physiques et sportives	9
Activités culturelles	7
Tourisme et vacances	6
Activités de pleine nature	6
Activités de formation	5
Activités manuelles	5
Activités scientifiques et techniques	4
Activités ludiques	4
Activités aquatiques	3

### Activités physiques et sportives

Les neuf structures qui ont spécifiquement organisé des activités physiques et sportives ont touché en moyenne 6 600 personnes, avec un écart important, certaines n'ayant géré que 300 individus, d'autres un total de 32 660.

Quatre structures ont eu recours uniquement au personnel d'encadrement de l'association, tandis que les cinq autres ont utilisé aussi bien du personnel de l'association que du personnel mis à disposition.

Le personnel d'encadrement était alors soit des personnes en contrat à durée indéterminée (4 organismes), soit des Emplois-Jeunes (8 organismes), soit en contrat



emploi consolidé (4 organismes), ou en contrat emploi solidarité (3 structures), ou encore en contrat d'insertion par l'activité (1 organisme).

Les diplômes du personnel d'encadrement correspondent surtout à des formations habilitées (BAFA et BAFD) ou des formations professionnelles à dominante sport. Ainsi, par ordre décroissant, ce sont surtout des BAFA qui ont été cités<sup>21</sup> (9 organismes), et des BEATEP<sup>22</sup> ou BAPAAT<sup>23</sup> (7 organismes). D'autres diplômes ont été mentionnés : le BEES<sup>24</sup> par cinq structures, le BAFD<sup>25</sup> par quatre organismes, le BEESAPT<sup>26</sup> par trois structures, le BASE et la licence par une structure également.

### Activités manuelles

Cinq structures ont mentionné organiser spécifiquement des activités manuelles, bien que ce type d'activités puisse être pratiqué dans le cadre de vacances ou de tourisme. Seules trois ont détaillé ce type d'activités : elles ont accueilli entre 300 et 1200 personnes ; trois emploient des Emplois-Jeunes et deux des contrats emploi solidarité et des contrats emploi consolidé pour organiser leurs activités, et une seulement un contrat d'insertion par l'activité.

### Activités culturelles

Sept associations organisent spécifiquement des activités culturelles. Seules cinq d'entre elles ont donné une estimation du public accueilli dans ce cadre qui oscille entre 30 et 4000, pour une moyenne de 986 environ.

Pour ce type d'activités, seule une structure a déclaré utiliser uniquement du personnel de l'association. Les quatre autres mixent le personnel de l'association avec un personnel mis à disposition.

Le personnel d'encadrement est alors composé d'Emplois-Jeunes (quatre organismes), de contrat emploi consolidé ou de contrat emploi solidarité (deux organismes), de contrat d'insertion par l'activité ou de contrat à durée indéterminée (un organisme).

Les diplômes du personnel encadrant les activités culturelles sont plus variés : des BAFA (quatre structures), des BEATEP et BAPAAT (trois structures), le BAFD (trois structures),

<sup>21</sup> Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

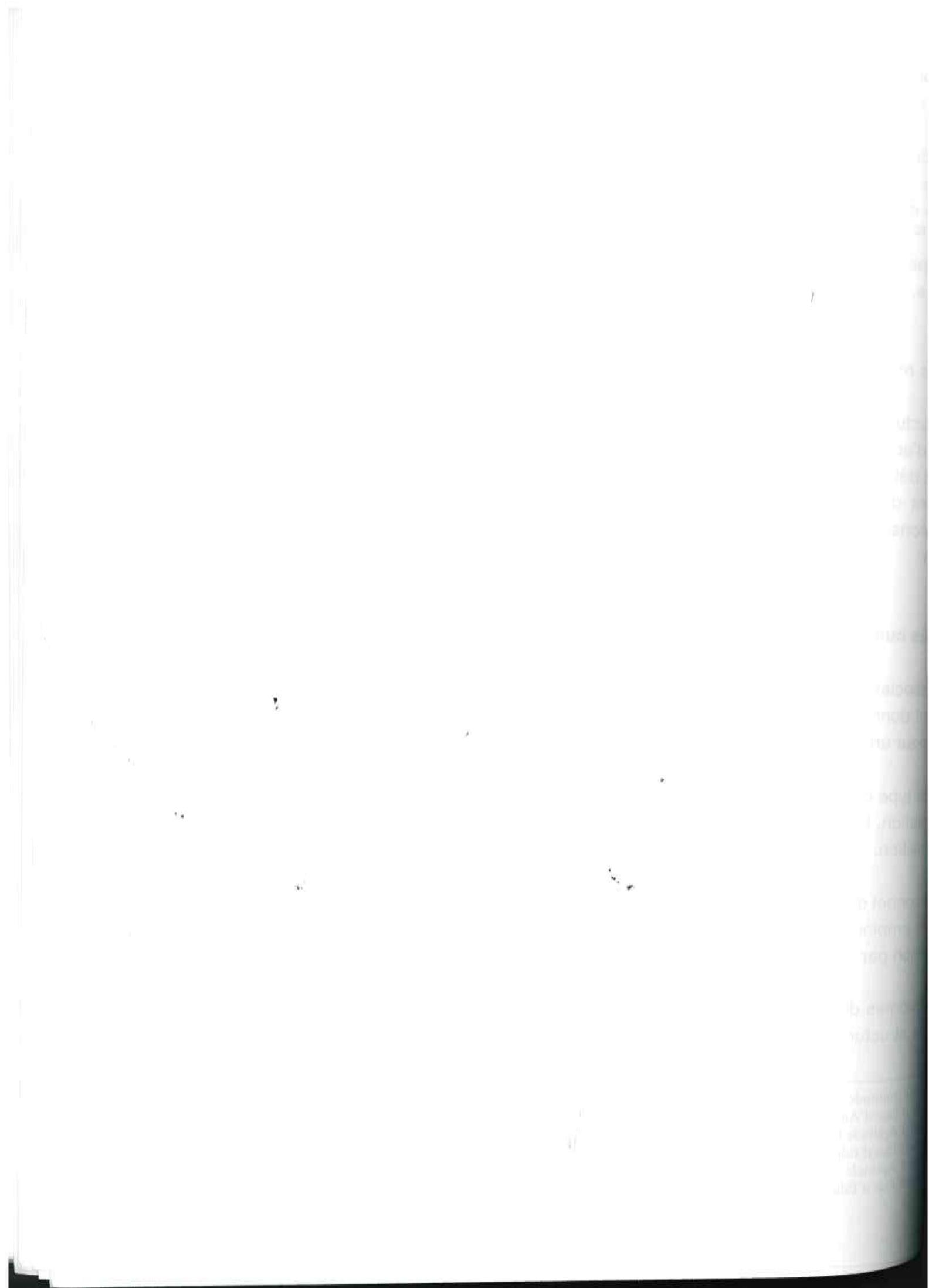
<sup>22</sup> Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse

<sup>23</sup> Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien

<sup>24</sup> Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif

<sup>25</sup> Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

<sup>26</sup> Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif et d'Activités Physiques pour Tous



d'autres diplômes de management que ceux mentionnés dans le questionnaire (deux structures), le DEFA (deux structures), le BEESAPT (une structure), et le BASE (une structure).

### **Activités aquatiques**

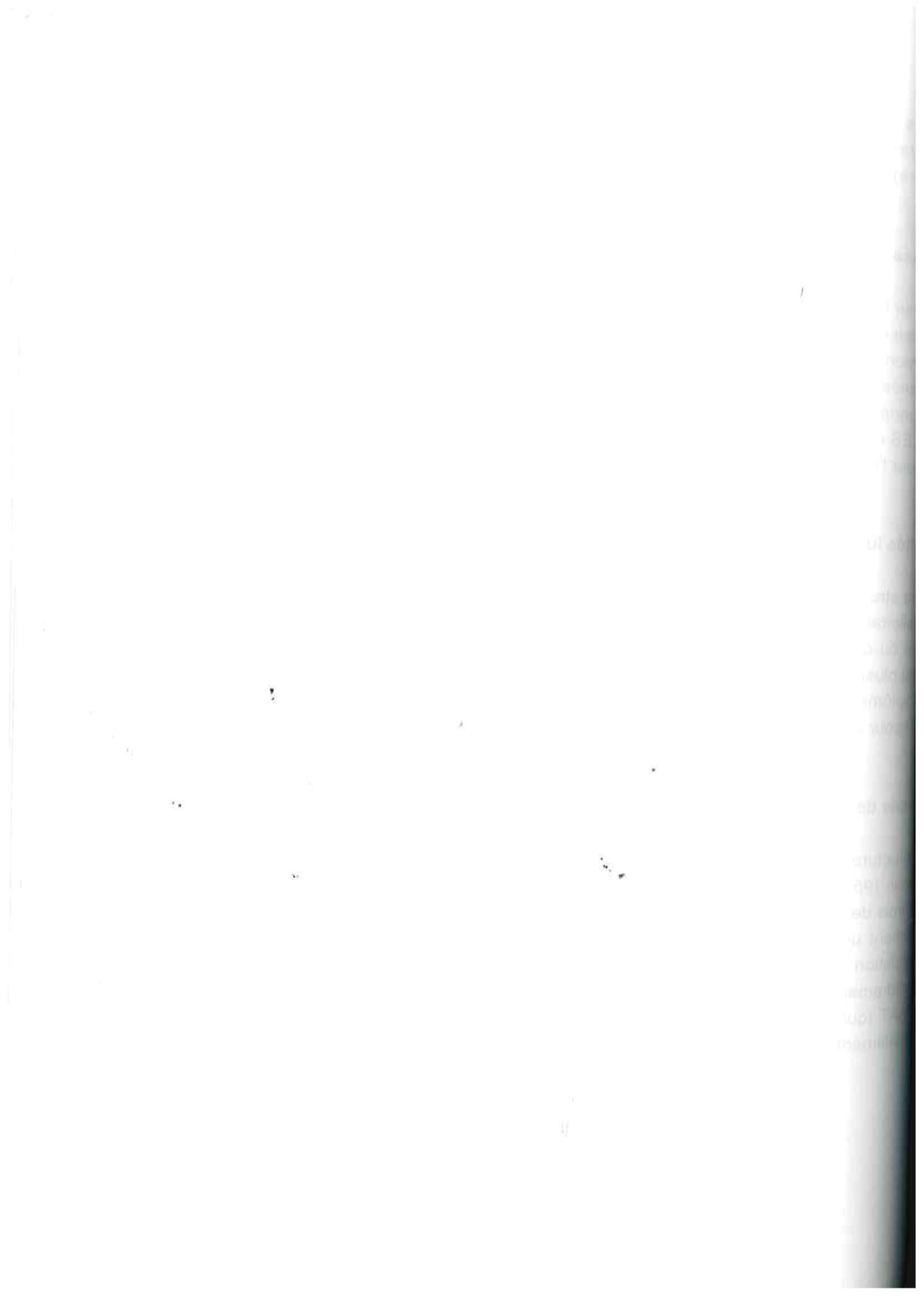
Deux sur les trois structures organisatrices de ce type d'activités nous ont répondu en détail sur ce type d'activités : elles ont utilisé aussi bien du personnel de l'association que du personnel mis à disposition. Le personnel encadrant travaillait sous des contrats aidés très variés (2 structures ont mentionné des Emplois-Jeunes, et plusieurs autres ont mentionné une fois le recours à des CEC, CES et CIA). Le personnel disposait du BAFA, du BEES et/ou BAPAAT principalement. Le public touché est estimé à 100 pour l'une et 500 pour l'autre.

### **Activités ludiques**

Quatre structures ont mis en avant la pratique d'activités ludiques. Elles estiment recevoir annuellement 725 personnes en moyenne. L'encadrement est constitué par des Emplois-jeunes ou des CES (trois structures), des CEC (deux structures) et CIA (une structure) ; une ou plusieurs personne(s) travaillent en CDI ou avec un autre type de CDD. Les diplômes du personnel est le BAPAAT pour quatre organismes, le BEATEP et le BAFD pour deux et le BASE, BAFA, BEESAPT pour au moins l'une d'entre elles.

### **Activités de pleine nature**

Six structures organisent spécifiquement des activités de pleine nature. Elles estiment recevoir 195 personnes, encadrées par des Emplois-Jeunes (pour quatre structures) et pour trois des structures par une ou des personne(s) en CDI ; une structure a embauché également un ou plusieurs CES et CEC. L'encadrement est composé du personnel de l'association uniquement pour l'une des structures. Les diplômes du personnel d'encadrement sont le BAFA (six réponses), le BEATEP et le BEES (deux réponses) et le BAPAAT (quatre réponses). D'autres diplômes, spécifiques à l'une ou l'autre structure, ont également été cités : le BASE, le BAFD, le BEESAPT.



## **Tourisme et vacances**

Cinq structures sur les six qui organisent ce type d'activités ont répondu à cette partie. Elles disent avoir accueillies de 50 à 7860 personnes. Quatre structures ont recours au personnel de l'association comme à du personnel mis à disposition. Pour ce type d'activités, il n'y a pas de personnel en CDI spécifiquement délégué. Par contre, deux structures ont déclaré avoir recours à des CDD, un CES, un contrat emploi consolidé (deux structures), ou encore un Emploi-Jeune (trois structures), un CIA (une structure).

Les diplômes du personnel d'encadrement sont variés :

- BAFA (cinq structures),
- BAFD, BAPAAT (quatre structures)
- BEATEP (trois structures) ;
- BEESAPT (deux structures)
- et BASE (une structure).

## **Activités scientifiques et techniques**

Sur les quatre structures déclarant organiser des activités scientifiques et techniques, une seule a répondu avoir accueilli en moyenne 9 000 personnes. Dans ce cas, l'association a eu recours à son personnel mais aussi à du personnel mis à disposition.

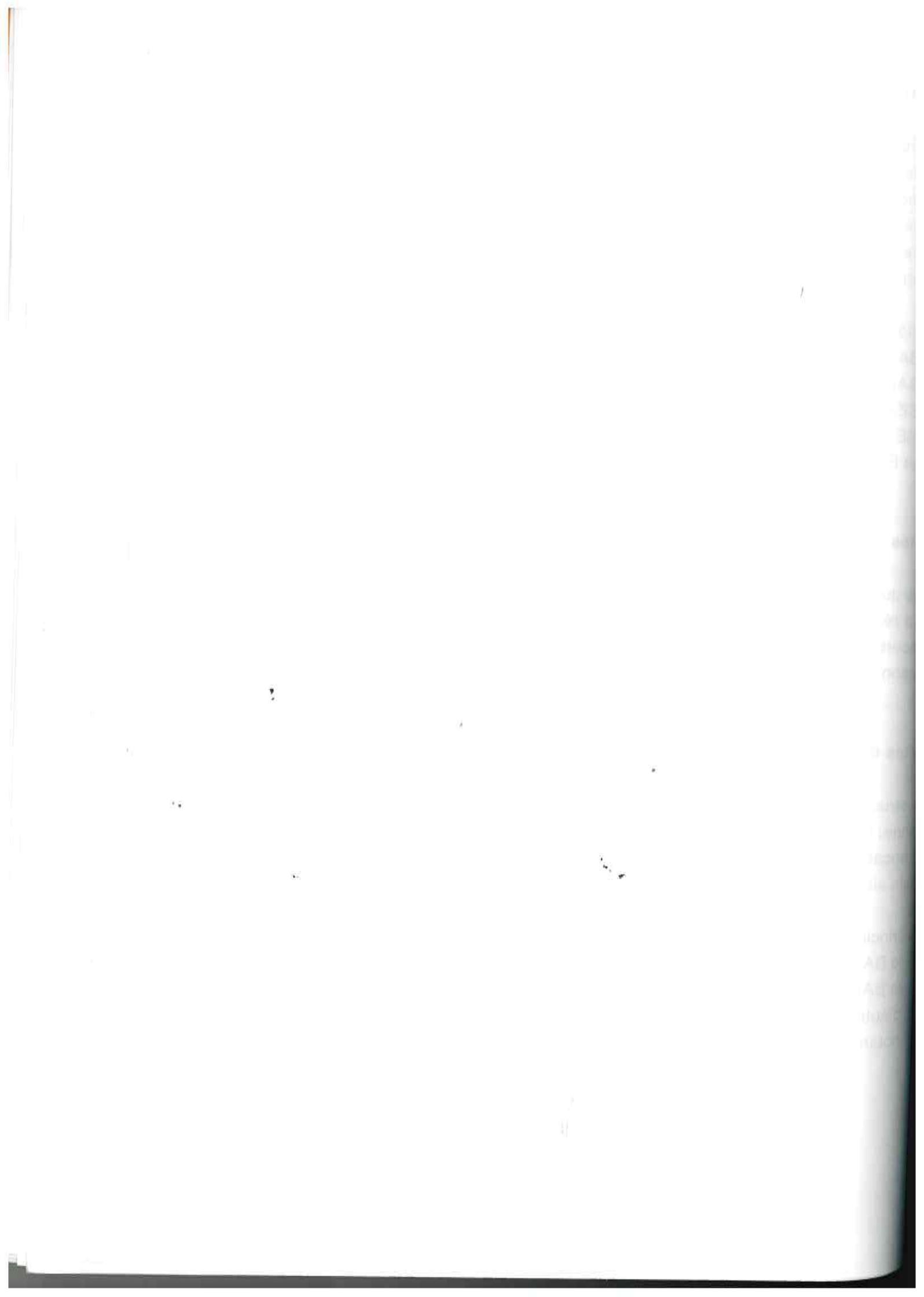
Le personnel d'encadrement était employé en CDD et disposait du BAFA ou du BAFD.

## **Activités de formation**

Cinq structures ont organisé des activités de formation, pour 242 bénéficiaires en moyenne. Pour deux organismes, seul le personnel de l'association a été mis à disposition pour encadrer ces activités. Ces personnes étaient alors embauchées en CDD ou en contrats aidés.

Trois principales formations ont été organisées :

- le BAFA par deux organismes ;
- le BAFD par deux organismes ;
- d'autres formations par trois organismes (brevet secours et médiateur petite enfance notamment).



## 3 – Le public

### Personnes accueillies en 1998/1999

Durant l'année 1998/1999, en moyenne 81<sup>27</sup> personnes ont été accueillies en formation, avec des écarts importants selon les structures (de 0 à 480).

Dans le secteur de l'animation, un minimum de 100 et un maximum de 12 000 personnes ont été accueillies.

### Intention d'accueil en 1999/2000

En 99/2000, ces structures pensent accueillir entre 340 et 15 000 personnes. Les prévisions sont donc à la hausse par rapport à l'année antérieure.

### Capacité d'accueil de la structure

La capacité des structures en nombre de places au 31/12/1999 est estimée entre 25 et 1 200.

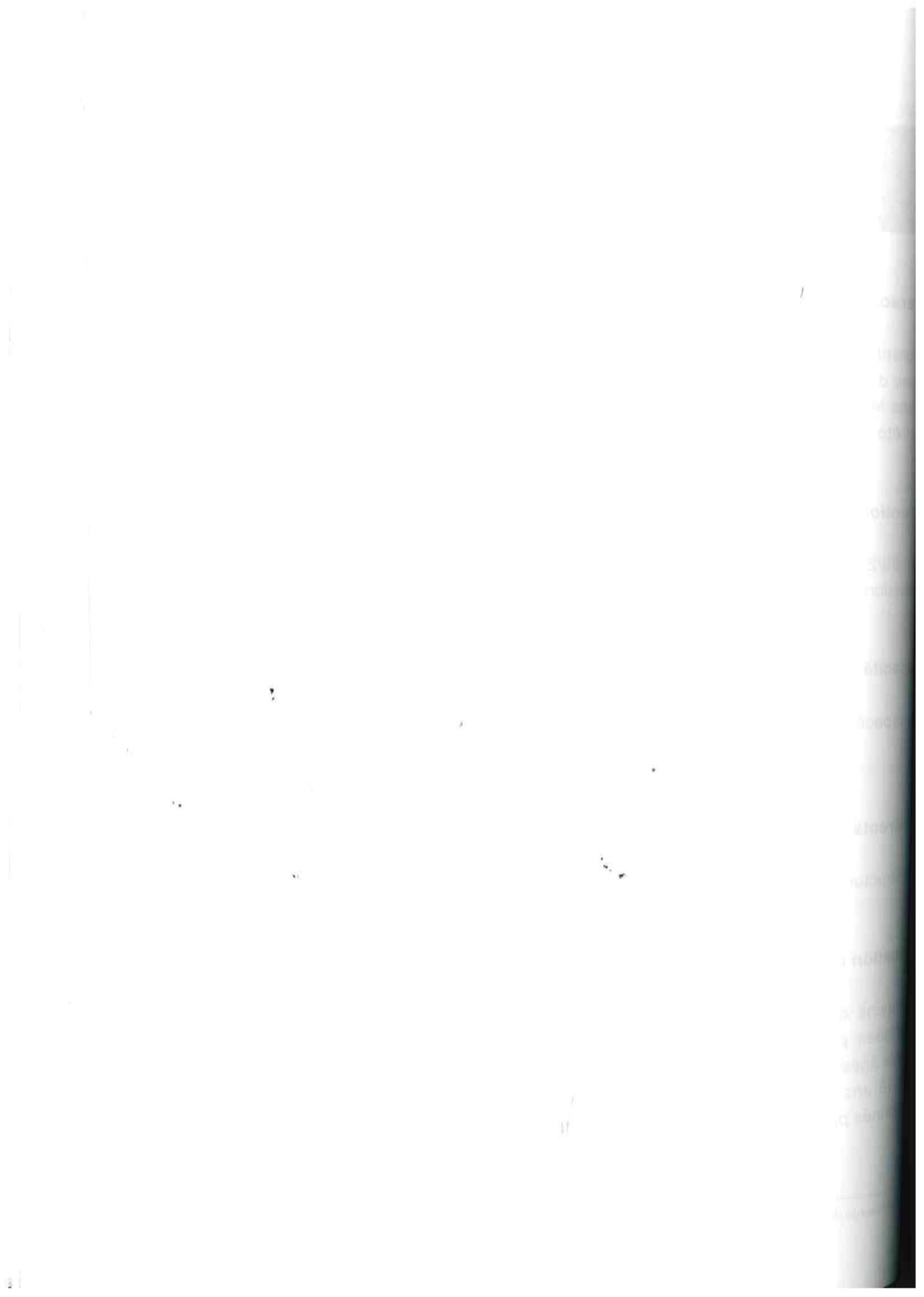
### Adhérents

Les structures interrogées déclarent entre 14 et 32 660 adhérents.

### Estimation du public touché par tranche d'âge

La tranche d'âge 6 à 15 ans serait celle plus particulièrement touchée par les activités organisées par les structures interrogées. En moyenne, par structure, près de 3 500 enfants âgés de 6 à 15 auraient été accueillis sur l'année 1998/1999, contre 68 pour les 16 à 18 ans et 235 pour les 19 ans et plus. Les très jeunes (3 à 5 ans) ont été peu mentionnés par les structures concernées (trois organismes uniquement).

<sup>27</sup> Sur l'ensemble des structures interrogées, qu'elles pratiquent ou non cette activité



### Activités pratiquées selon l'âge du public touché

Les activités organisées par les structures socio-éducatives évoluent avec l'âge. En effet, alors que les plus jeunes sont essentiellement orientés sur des activités ludiques et sportives, les plus âgés sont plus souvent concernés par des activités de formation.

#### Activités pratiquées selon l'âge du public touché (en nombre de structures)

<i>Activités</i>	<i>3-5 ans</i>	<i>6-8 ans</i>	<i>9-12 ans</i>	<i>13-15 ans</i>	<i>16-18 ans</i>
Physiques et sportives	4	6	9	9	7
Manuelles	2	2	2	1	2
Culturelles	2	3	6	5	5
Natation	2	4	3	3	3
Ludiques	4	3	2	1	0
Pleine nature	2	3	3	4	3
Tourisme et vacances	1	2	2	3	1
Formation	0	0	1	2	4



**Phase 3 :**

**Attentes et propositions**



# 1 – Difficultés rencontrées et propositions d'actions

## Difficultés du secteur

Divers problèmes ont été évoqués pour expliquer les difficultés généralement recensées dans le secteur socio-éducatif. Cinq principaux points ont été le plus souvent cités :

- la reconnaissance,
- l'emploi,
- les problèmes financiers,
- les difficultés liées au public,
- les locaux,
- la zone géographique à couvrir.

### Reconnaissance

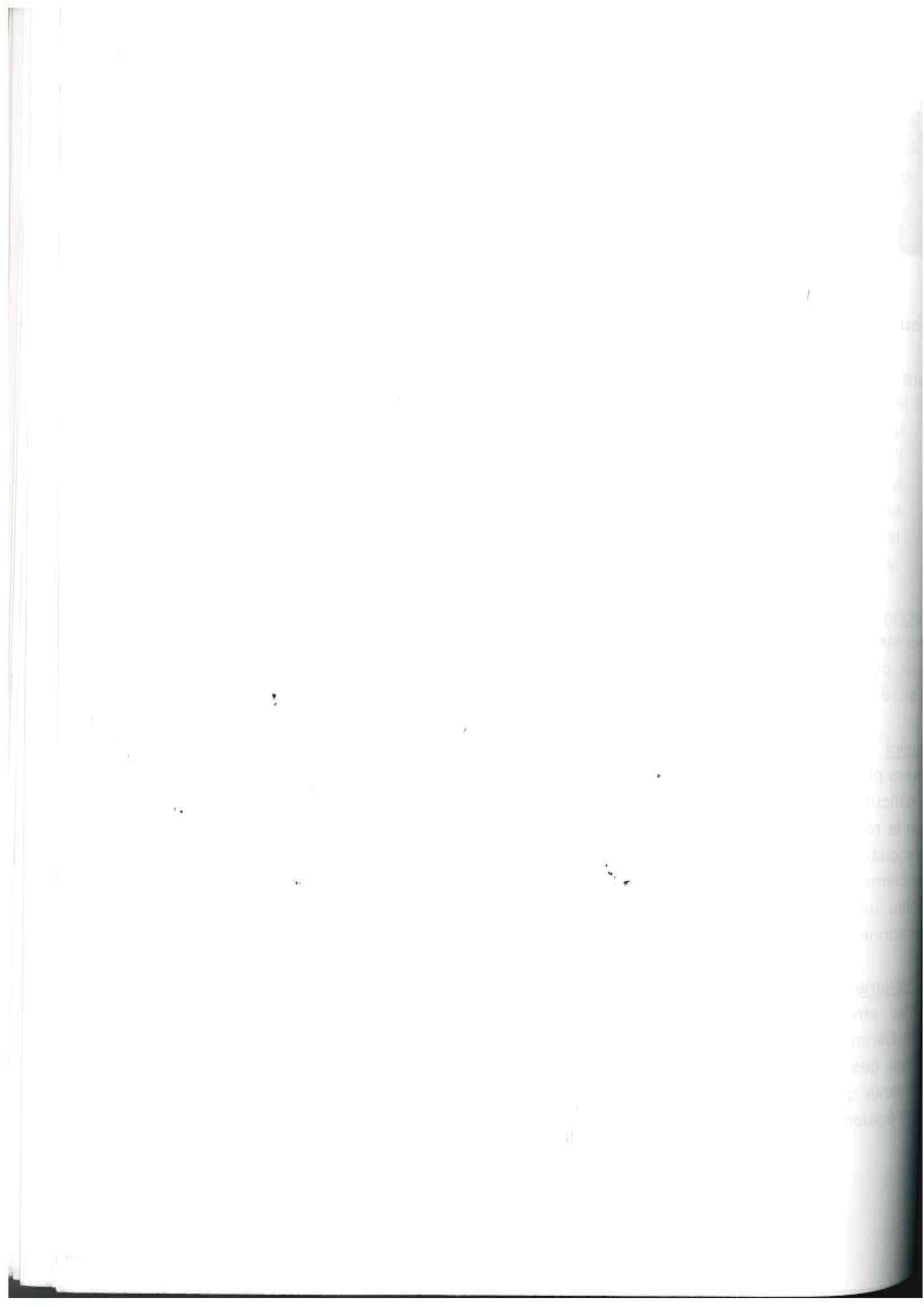
Cinq structures ont évoqué le problème de la reconnaissance : le secteur socio-éducatif serait peu reconnu, notamment par rapport au secteur sportif ; il serait insuffisamment valorisé et les financeurs n'en auraient pas toujours une image à sa juste valeur.

### Emploi

Divers problèmes liés à l'emploi ont été évoqués. Ainsi, deux associations ont mentionné la difficulté de pérenniser des emplois souvent précaires. Nous avons vu précédemment que le recours aux contrats aidés faisait en effet parti des politiques de recrutement des associations socio-éducatives. Par ailleurs, trois associations ont mis en avant les problèmes d'insuffisance de qualifications, plus particulièrement au sein de l'encadrement. Enfin, une association a évoqué la difficulté de plus en plus grande à mobiliser des personnes bénévoles.

### Problèmes financiers

Trois structures nous ont interpellé sur les difficultés financières auxquelles était régulièrement confronté ce secteur, notamment pour permettre une prise en charge plus large des enfants de milieux modestes qui ne peuvent pas toujours assumer la part payante qui leur revient. Les problèmes liés à la fiscalité avec la nouvelle réglementation ont également été évoqués.



### Difficultés liées au public

Trois associations ont mis en exergue les difficultés à mobiliser et à sensibiliser un public en difficulté, notamment celui en rupture sociale.

### Les locaux

Enfin, six associations estiment que le secteur socio-éducatif est régulièrement confronté à des insuffisances de locaux ou de matériel pour mener à bien ses activités. On a notamment parlé du prix élevé des locaux mis à disposition, de l'offre trop largement inférieure à la demande, des structures insuffisamment et inégalement équipées.

### Etendue

Deux associations disent avoir des difficultés à couvrir l'ensemble de la zone géographique qui leur appartient ; elles sont notamment confrontées à de plus grandes difficultés dans les écarts, mal équipés, ce qui nécessite parfois le transport de matériel.

### **Difficultés propres à la structure**

Les problèmes liés à la structure sont naturellement souvent redondants avec ceux du secteur. Ainsi, les problèmes financiers, de qualification des emplois, des locaux et du public touché ont été également évoqués, mais parfois avec quelques variantes.

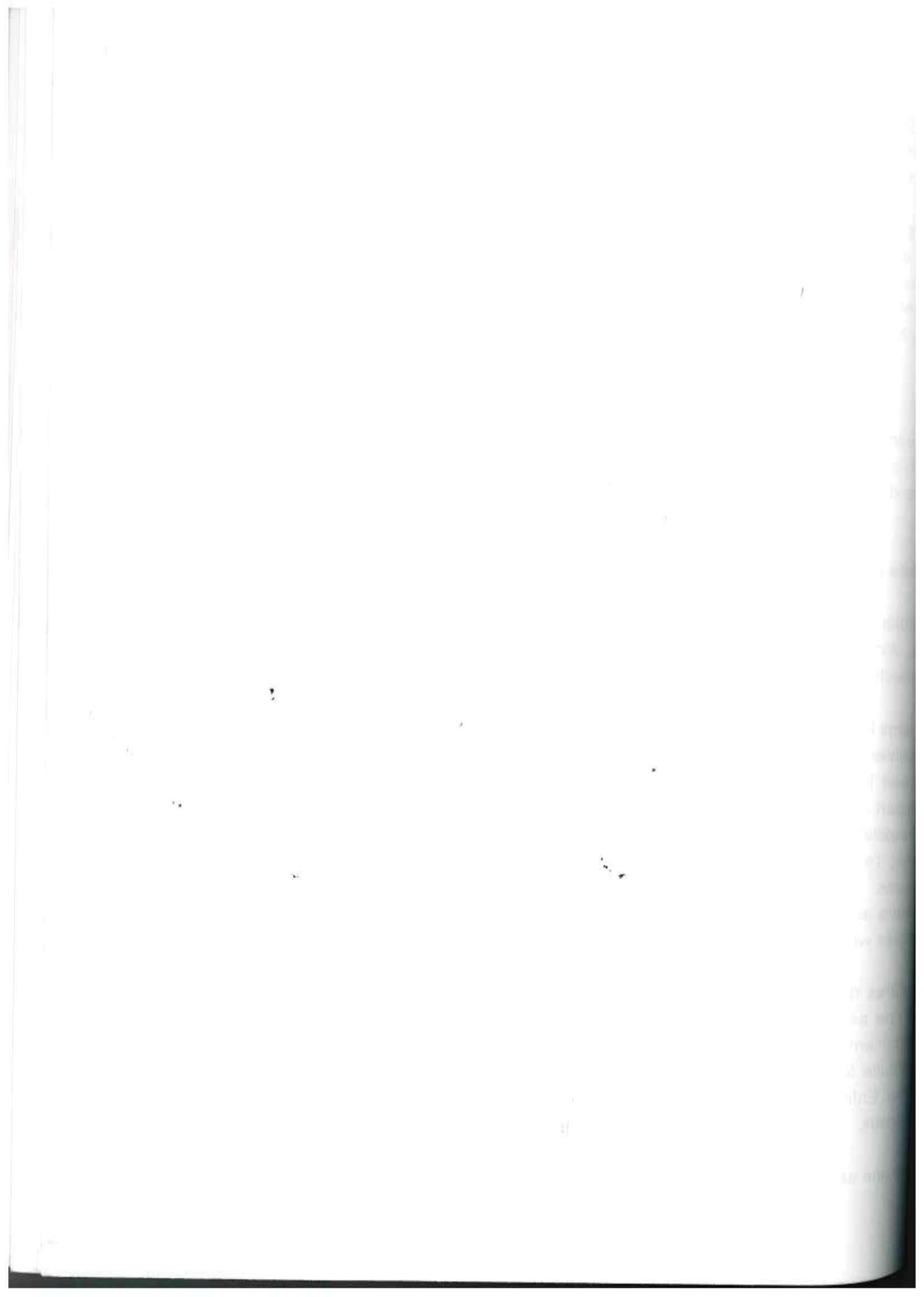
Ainsi, dans les problèmes financiers, il a été fait part de la difficulté à gérer certains retards de paiements par rapport aux prestations fournies. Par ailleurs, une association a mentionné le problème que pose aujourd'hui la rémunération des bénévoles indemnisés par rapport au temps de travail effectif (voir annexe 2 de la convention collective).

Une association a évoqué la difficulté à organiser certaines activités inhabituelles comme la voile, l'escalade, la moto-randonnée qui sont très recherchées, mais aussi très coûteuses.

Une autre association a mis en avant les problèmes de déplacements de certains enfants durant les vacances, parfois peu enclins à se séparer de leurs parents.

Les autres difficultés recensées sont liées à l'évolution de l'environnement et au climat. Pour une association, la redéfinition des actions pour prendre en compte l'évolution de l'environnement pose aujourd'hui quelques problèmes. Une autre structure a mis en avant la difficulté à organiser certaines activités dans un climat pas toujours propice (les hauts de l'île). Enfin, une association a fait part des dégradations qu'elle subie régulièrement sur ses locaux.

Seule une association a déclaré ne pas être confrontée à des difficultés particulières.



### **Difficultés du dirigeant**

Cette question n'a peut-être pas été bien comprise par nos interlocuteurs. Il s'agissait en effet d'identifier des difficultés personnelles rencontrées par le dirigeant de l'association. Les réponses que nous avons obtenues restent centrées sur la structure ou le secteur.

### **Difficultés liées à l'utilisation des locaux et du matériel**

Les difficultés énoncées concernent essentiellement les locaux. Ils ont parfois été jugés inadaptés, soit du fait de leur étroitesse, soit de par leur éloignement. Ainsi, une association aurait souhaité disposer d'une chambre meublée afin de pouvoir accueillir les intervenants extérieurs au lieu de leur payer une chambre d'hôtel, ce qui revient cher. Une autre association nous a expliqué que ces locaux étaient éloignés du siège, ce qui ne facilitait pas la communication.

Deux associations ont mentionné des problèmes d'insalubrité et d'entretien des locaux.

Une autre encore a expliqué les difficultés qu'elle rencontrait dans le transport d'un matériel difficile à déplacer.

Une autre association est régulièrement confrontée à des vols.

Une autre structure a évoqué le problème des horaires des personnels communaux, pas toujours adaptés à leurs activités.

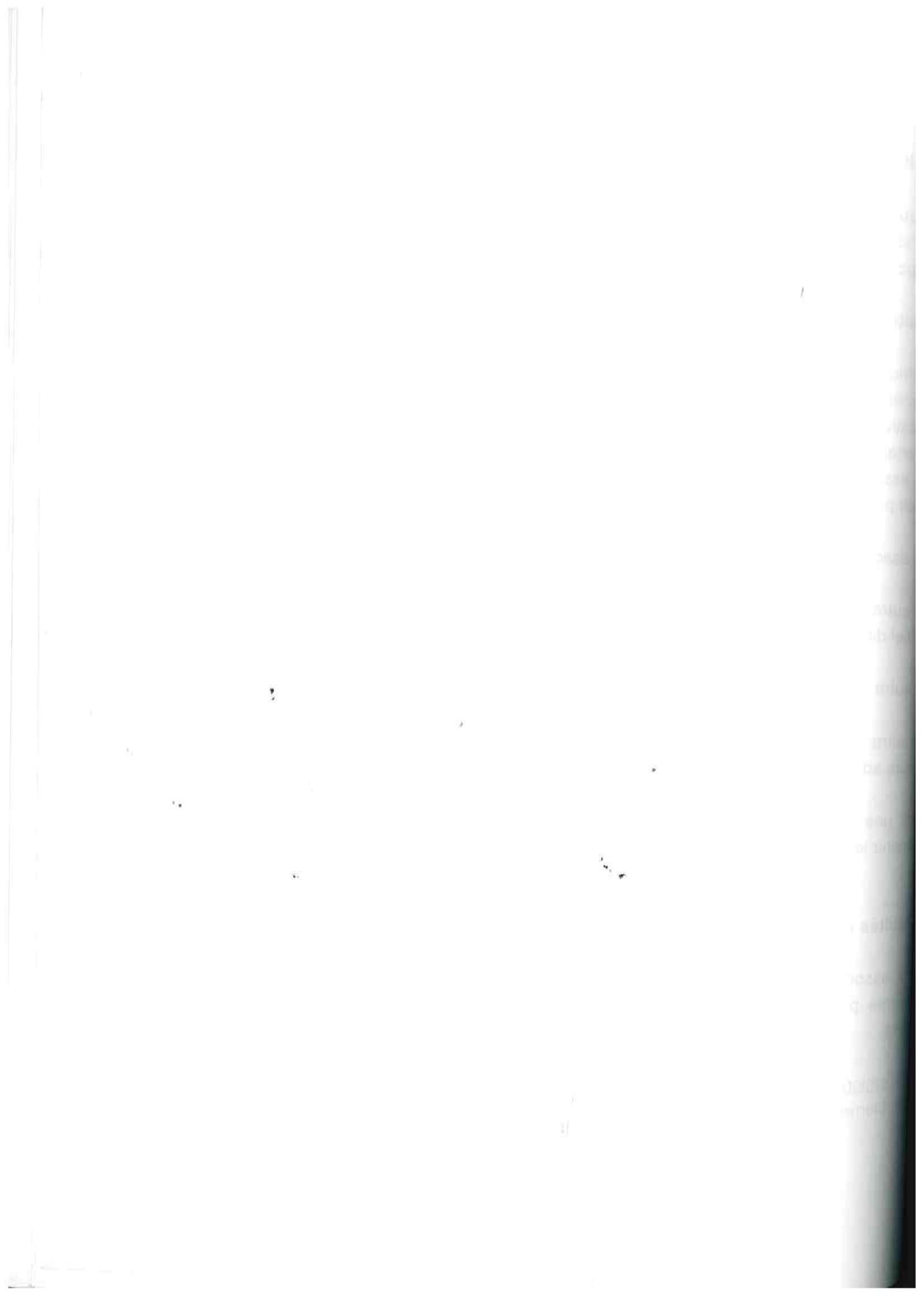
Enfin, une des associations rencontrées nous a fait part de sa difficulté financière à entretenir le centre, notamment la partie jardin

### **Difficultés rencontrées vis-à-vis du personnel**

Deux associations sur les onze qui nous ont répondu ont déclaré ne pas avoir de problème particulier avec le personnel. Pour les autres, les difficultés évoquées sont variées.

### Qualification

Le problème de qualification et de compétences a été évoqué par quatre structures.



### Initiative et motivation

Deux associations ont fait remarquer l'insuffisante mobilisation et capacité d'initiative du personnel en place. Une association a mis en avant l'insuffisante motivation et concentration sur le travail de son personnel.

### Disponibilité

Deux associations sont confrontées à un problème de disponibilité pour les week-ends. Une autre regrette que son personnel ne travaille pas sur des horaires plus larges.

### Communication

Une association a mis en avant des difficultés de communication

### Emploi

Deux associations ont expliqué la difficulté à former du personnel face à des emplois type contrat emploi solidarité (CES) qui sont par définition précaires.

## **Propositions d'actions**

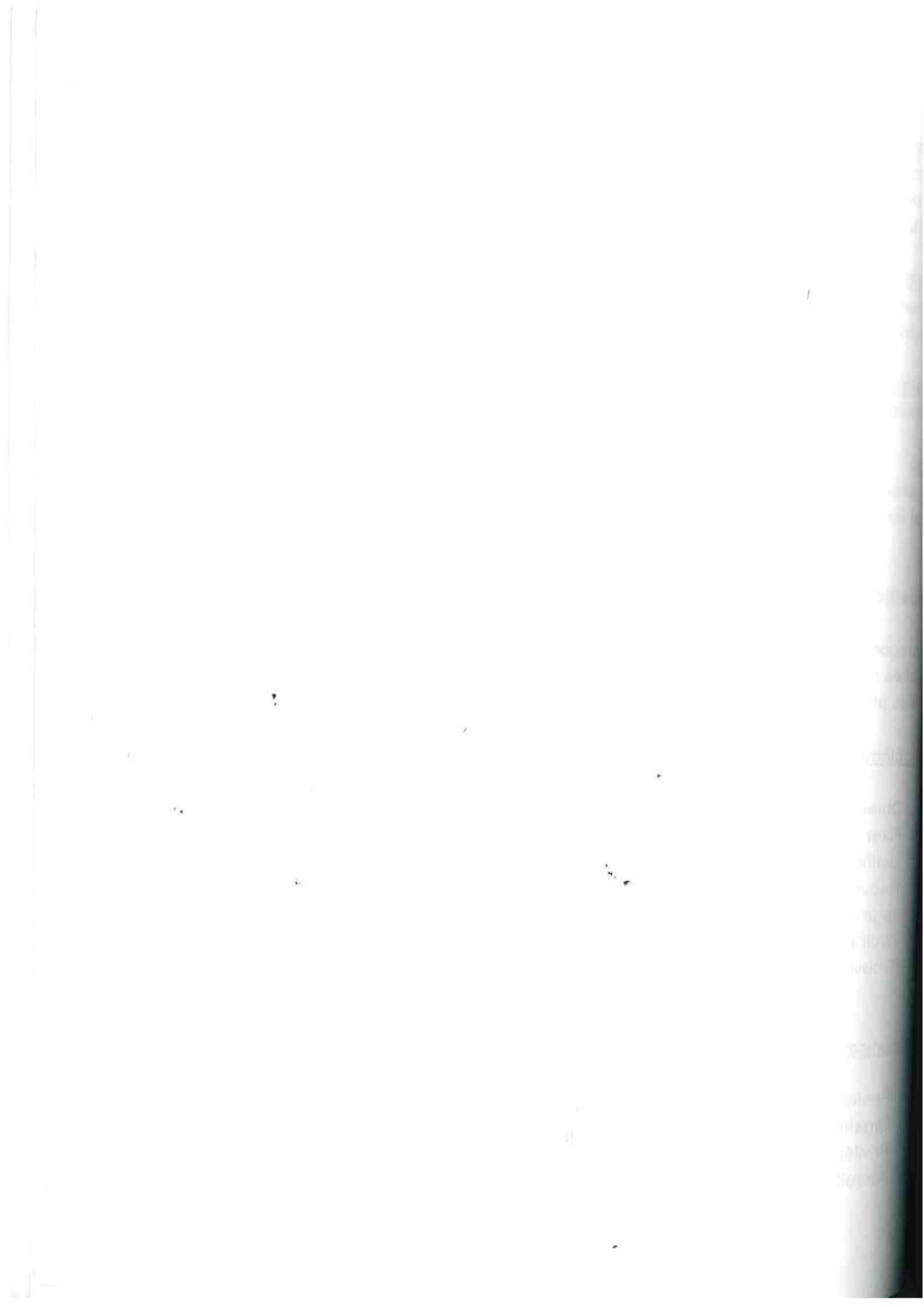
Les propositions d'actions exposées par les associations répondent principalement à trois difficultés : le problème financier, les problèmes de communication, les emplois. Voici la liste des propositions d'actions des associations interrogées :

### Le problème financier

- Obtenir de l'Etat un budget de fonctionnement
- Fixer un cadre permettant l'évaluation de toute action à mener de manière à mieux justifier les actions entreprises et les dépenses inhérentes
- Reconnaître le coût réel de l'éducation populaire et la nécessité d'un accès plus large à tous
- Avoir plus de moyens financiers pour organiser de nouvelles activités
- Trouver d'autres partenaires susceptibles de financer du matériel ou des achats

### Communication

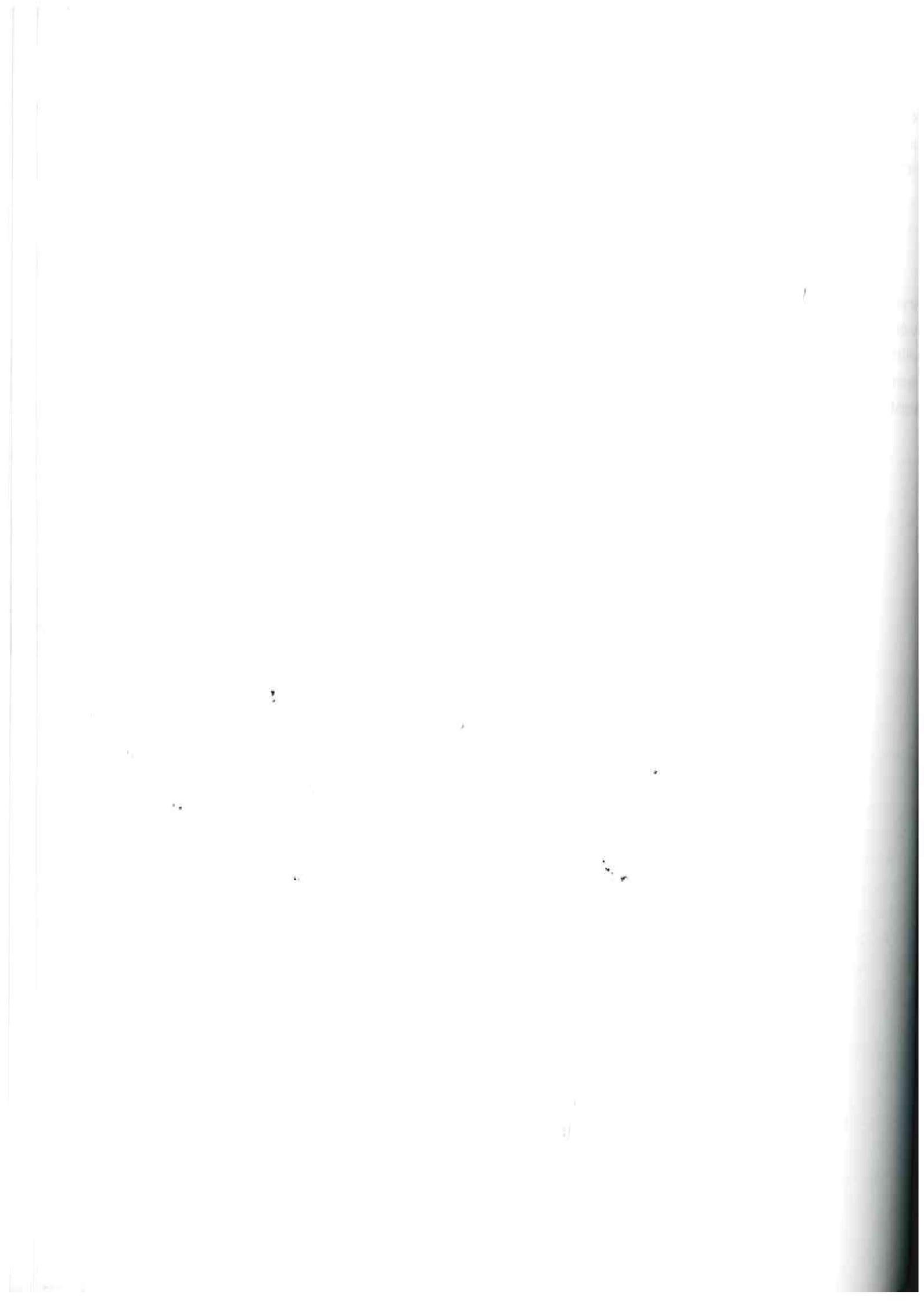
- Renforcer les dispositifs de coordination
- Organiser un forum sur le thème « Association et Economie »
- Privilégier le dialogue avec les élus
- Accroître les réunions-discussions



- Avoir plus de communication entre les associations et le public ; être à l'écoute des jeunes
- Mettre en place des actions au niveau du quartier.

### Emploi

- Revoir le statut du bénévole
- Avoir plus de moyens humains qualifiés, comme des éducateurs spécialisés dans la délinquance
- Permettre plus de formation du personnel
- Renforcer le personnel qualifié et compétent



## 2 – Les projets

### Les projets d'activités

Il était demandé aux associations interrogées de distinguer les projets à court et à moyen termes (5 ans).

#### • Projets à court terme

A la lecture des projets à court terme, deux sortes de projets se dégagent : les projets liés à l'organisation interne de la structure ou du secteur, et les projets d'activités tournés vers le public.

#### Projets liés à l'organisation de la structure ou du secteur

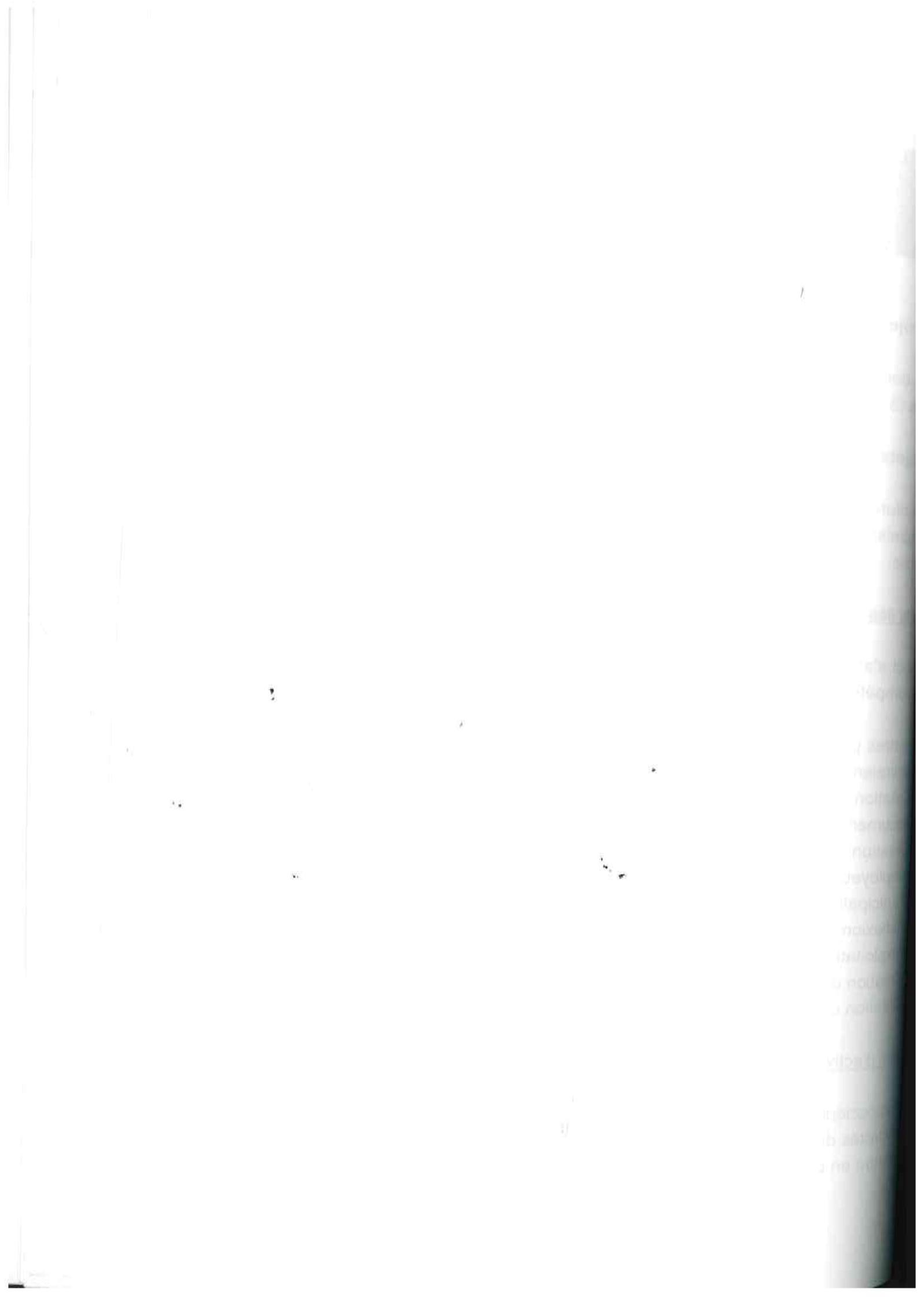
Ceux-ci s'attachent à favoriser le fonctionnement de la structure, grâce à l'amélioration des compétences par exemple. Ainsi, la formation des dirigeants a été évoquée.

Les autres projets liés à l'organisation ont pour but de mettre en place de nouveaux outils qui devraient permettre d'améliorer les projets d'activités :

- Création d'un centre de ressource de l'éducation populaire : mise à disposition de documents qui touchent l'éducation populaire, comme par exemple la pédagogie ;
- Création d'un bureau de placement : l'objectif serait de mettre en relation les employeurs (associations) et employés potentiels (animateurs) ;
- Participation à une réflexion nationale sur l'avenir de l'éducation populaire ;
- Réflexion engagée sur l'aménagement des rythmes de vie scolaire grâce à la exploitation des résultats d'un questionnaire diffusé dans les écoles.
- Création d'un lieu de vie pour les adolescents
- Création d'une maison de l'Enfance

#### Projets d'activités tournés vers le public

- Exposcience 2000 ;
- Activités de proximité dans les quartiers ;
- Mettre en place un centre culturel multimédia à Dos d'Ane ;



- Caravane des droits de l'enfant et de la citoyenneté qui se déplacera dans l'île avec pour mission de mettre en place des ateliers sur les droits et la citoyenneté ;
- Caravane des sciences et techniques ;
- Mise en place de centres de vacances dans la zone océan Indien et en Métropole ;
- Multiplier les échanges culturels et culinaires avec la Métropole ;
- Ouvrir à un plus large public le monde associatif ;
- Présence plus forte dans les quartiers : rapprochement avec la population grâce aux moyens humains et matériels ;
- Journées multi-sports ;
- Pratique sportive en famille ;
- Fête de la musique ;
- Opération ville vacances ;
- Semaine créole ;
- 20 décembre ;
- voyages à l'île Maurice et à Mayotte.

### ☛ Projets à moyen terme

La majorité des associations interrogées n'ont pas véritablement distingué de projets à court et moyen termes. Cette absence de distinction traduit-elle une absence de projets à moyen terme ?

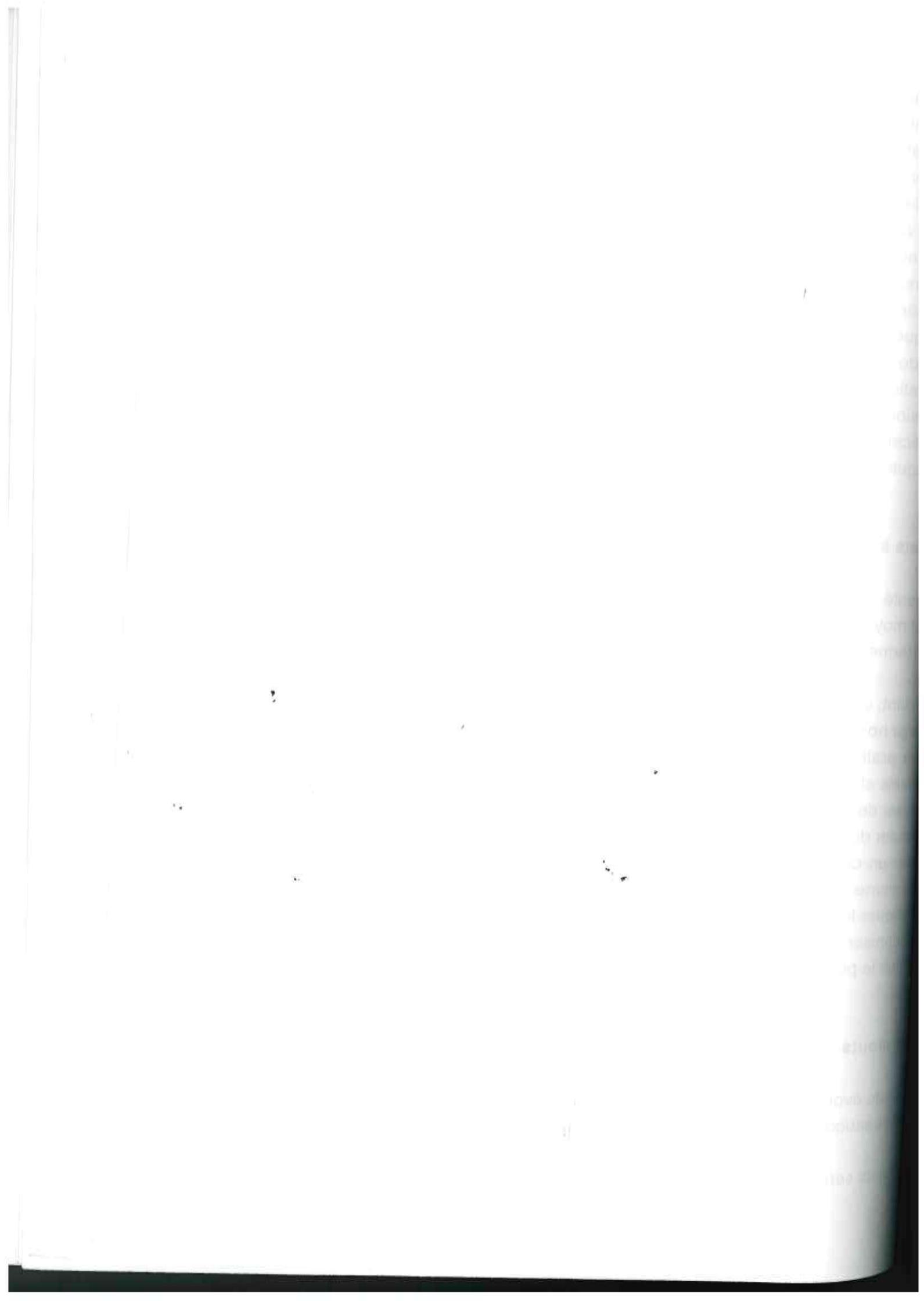
Cependant, quelques projets diffèrent de ceux évoqués précédemment :

- élargir nos compétences en matière de formation professionnelle dans l'animation ;
- faire pratiquer le sport par plus de monde : créer un véritable esprit sportif sur les terrains et dans la vie ;
- trouver des locaux plus fonctionnels ;
- recruter du personnel qualifié ;
- créer un centre de remise en forme, activité qui n'existe actuellement pas dans notre commune ;
- impliquer les familles dans l'animation ;
- pérenniser des emplois ;
- élargir le public touché (cibler les moins de 5 ans).

### ☛ Les atouts

Les atouts évoqués par les associations pour réussir à mettre en œuvre leurs projets n'ont pas été beaucoup détaillés.

Les projets seraient soutenus soit par la compétence ou les moyens de la structure :



- projet qui entre dans le cadre d'un programme départemental
- local disponible
- structure de soutien nationale
- professeurs diplômés d'Etat ou personnel en nombre suffisant
- en tant que coordinateur, nous sommes déjà acceptés par les autres
- on a su montrer une certaine ouverture
- longue expérience dans le domaine

D'autres mettent en avant la motivation du public :

- projet qui sera accessible à tout public
- public présent
- participation du public

#### ➤ Les handicaps

Les handicaps évoqués sont pour la plupart financiers :

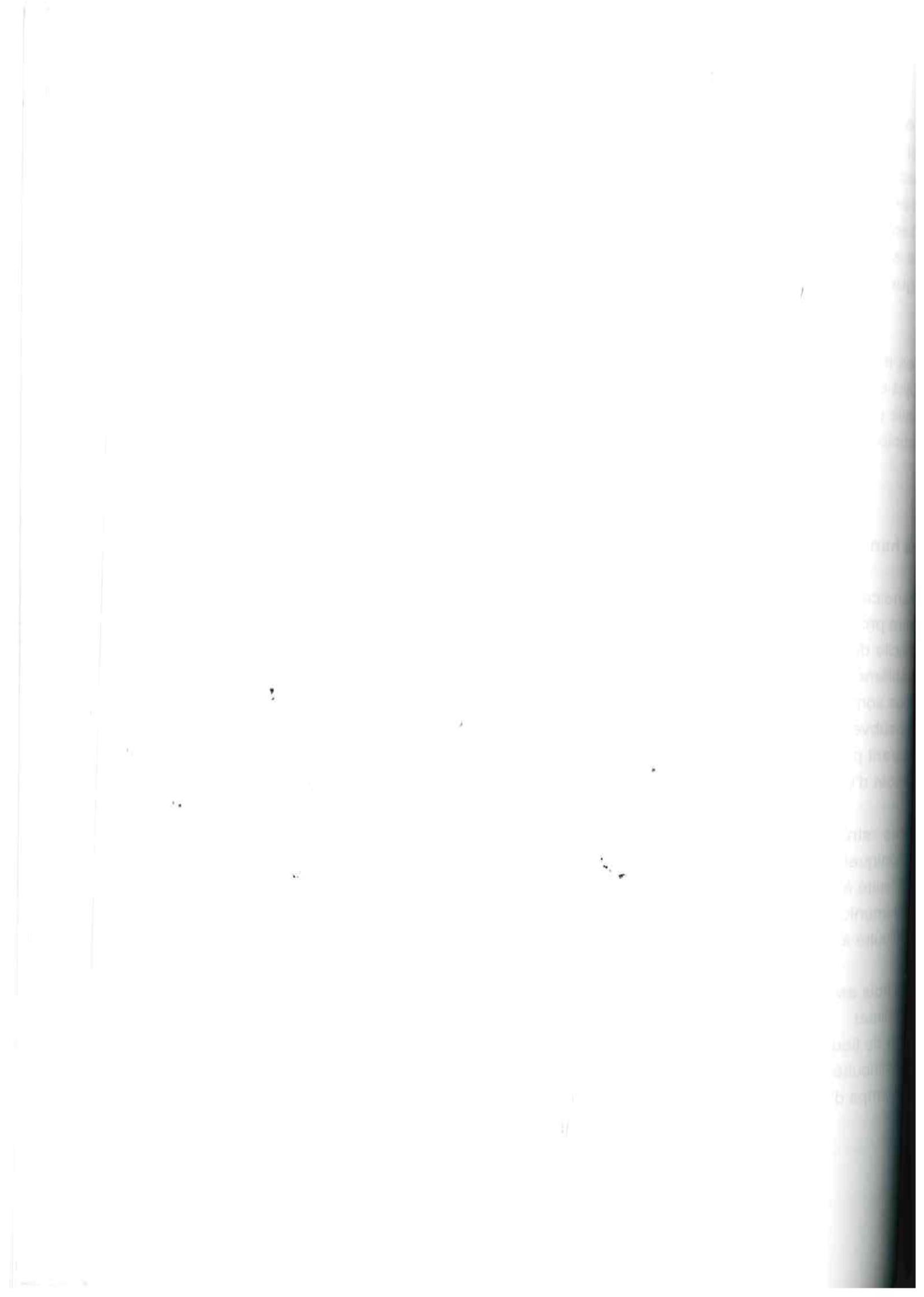
- notre projet demande un gros investissement financier
- difficile de trouver un financement ;
- problème du coût du transport pour se rendre en Métropole ;
- nous sommes dans l'obligation de faire des choix, souvent pour des raisons financières
- les subventions restent aléatoires selon le lieu géographique de la manifestation et le courant politique
- besoin d'un fond de roulement important

D'autres structures ont fait part de leurs difficultés à mobiliser un public ou à communiquer :

- difficulté à mobiliser les acteurs de terrains, comme les enseignants par exemple
- communication difficile
- difficulté à mobiliser les parents

Enfin, trois associations ont évoqué des handicaps variés comme :

- le climat
- pas de lieu de stockage pour le matériel
- la difficulté à constituer des équipes d'encadrement
- le temps d'apprentissage des Emplois-jeunes



## Les projets liés à la structure

Nous avons demandé aux associations du secteur socio-éducatif si elles souhaitaient apporter des améliorations à leur structure. Les réponses obtenues mettent en évidence des souhaits centrés soit sur le matériel soit sur les locaux.

### Matériel

- changement de mobilier
- amélioration du système de diffusion informatique en interne
- mise en place d'un bulletin d'information
- moyens matériels et informatiques plus modernes
- achat de mobilier pour le centre de ressources
- achat de matériel

### Locaux

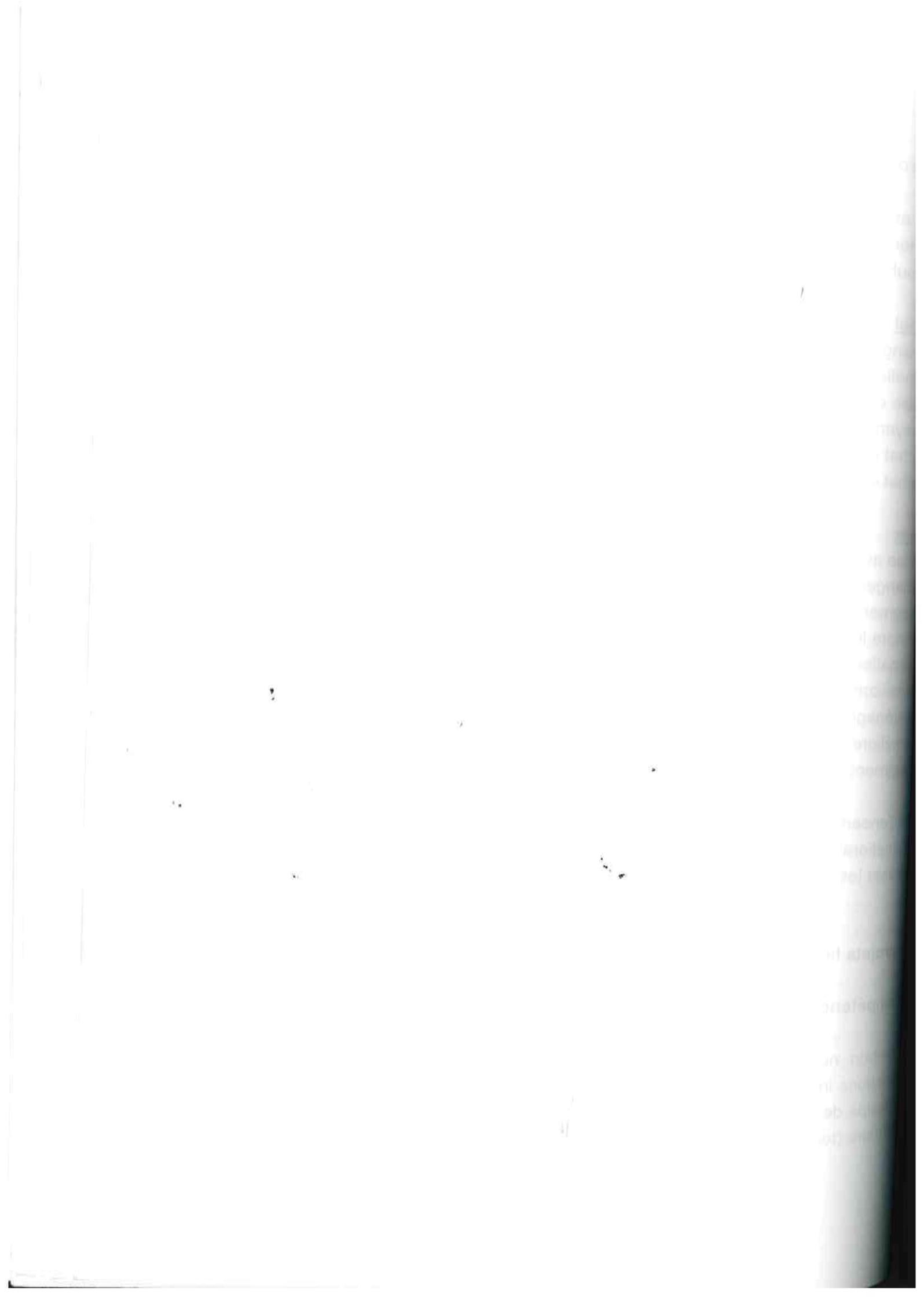
- mise aux normes d'hygiène pour les bâtiments collectifs
- changement de locaux pour se rapprocher du centre de formation
- augmenter le nombre de salles de formation
- rendre les locaux plus fonctionnels
- climatisation d'une salle pour les études surveillées
- améliorer le cadre et l'environnement
- aménagement d'une salle de formation et de réunion
- améliorer la sécurité
- augmenter les locaux mis à disposition

Dans l'ensemble, les associations qui nous ont répondu pensent pouvoir mettre en œuvre ces améliorations dès cette année. Seul l'aspect financier de certains projets pourrait minimiser les changements ou les interdire.

## Les projets liés aux hommes

### ☛ Compétences

Un certain nombre de projets inhérents aux hommes ont été évoqués. Toutes les associations interrogées souhaiteraient développer au moins une compétence au sein de son équipe de travail actuelle. Les compétences évoquées font appel pour la plupart à un savoir-faire (technique) ou au savoir-être (qualités humaines et de management).



### Savoir-faire

- perfectionnement informatique
- professionnalisation des Emplois-Jeunes dans le domaine de l'animation
- amélioration de la gestion du temps par une meilleure organisation
- améliorer la prise en charge individuelle des personnes accueillies en stage
- améliorer l'intégration sociale par le sport
- formation des éducateurs et animateurs
- améliorer la polyvalence dans la pratique des sports à risque pour pouvoir proposer un panel plus large d'activités pendant les vacances
- formations diplômantes
- amélioration des connaissances techniques des jeunes, notamment pour la coordination et le montage de projets

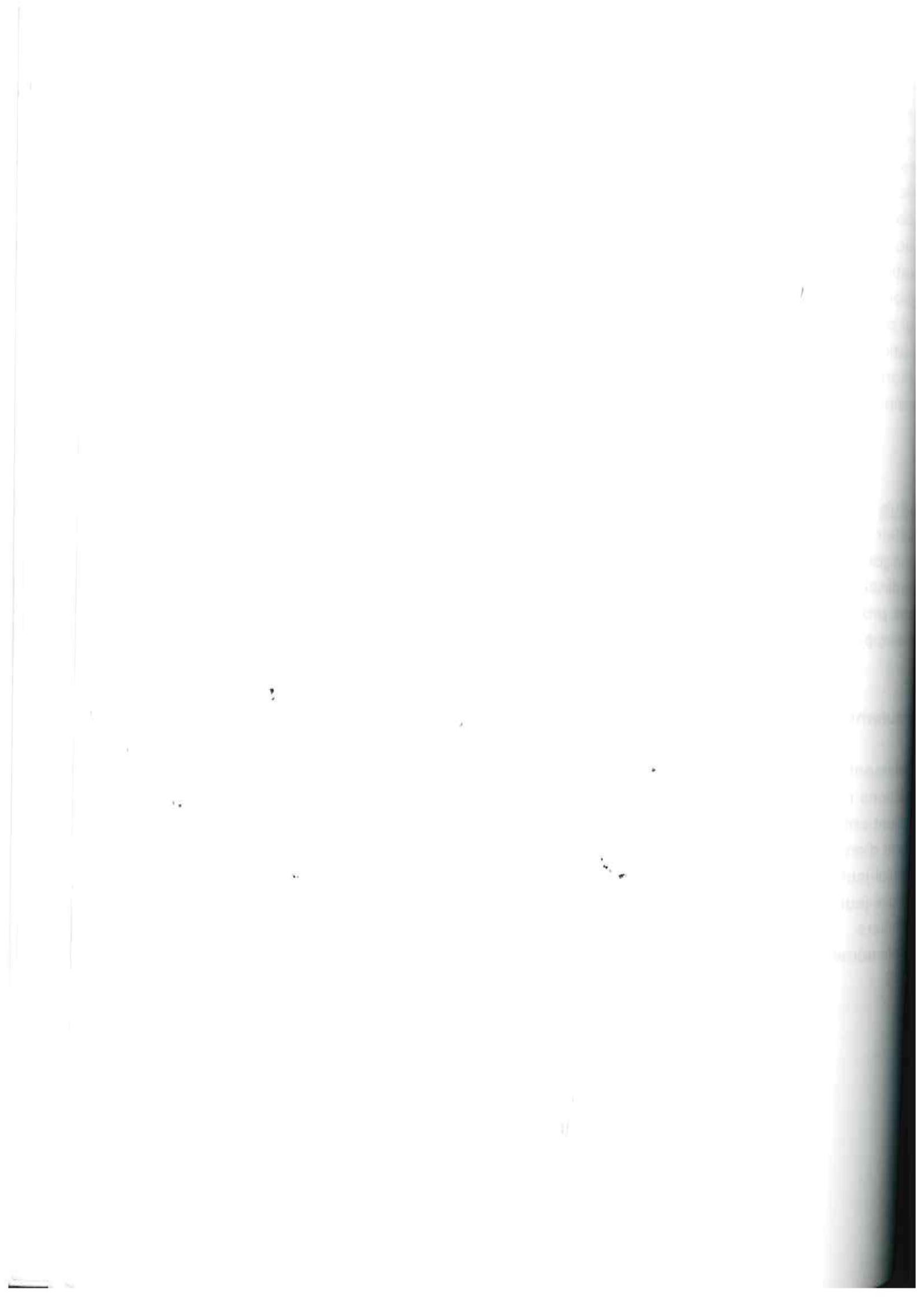
### Savoir-être

- insuffler une dynamique de groupe
- management
- coordination de l'équipe pédagogique
- esprit professionnel
- développer le sens de la responsabilité et du devoir

### ➔ **Recrutement**

Parallèlement à l'amélioration des compétences de l'équipe actuelle, la moitié des associations répondantes souhaite embaucher du personnel en l'an 2000. Les embauches varieraient entre deux et cinq personnes pour les postes suivants :

- agent d'entretien
- emploi-jeune pour accompagner les associations
- emploi-jeune pour le secteur de l'animation ou pour travailler en direct avec les quartiers
- poste administratif
- CEC



## ☛ Formations

La totalité des associations interrogées envisagent des formations pour leur personnel en l'an 2000. Ces formations seraient variées :

- animation (11 réponses) ;
- administratif (9 réponses) ;
- encadrement et management (8 réponses) ;
- autres (2 réponses)

Pour les structures qui souhaiteraient des formations dans le domaine de l'animation, les formations suivantes ont été évoquées (deux non réponses) :

- BAFD (6 réponses) ;
- BEATEP (6 réponses) ;
- BAFA (5 réponses) ;
- BEES (4 réponses) ;
- BAPAAT (4 réponses) ;
- BEESAPT (4 réponses) ;
- DEFA (3 réponses) ;
- BASE (1 réponse) ;
- Autres (1 réponse) ;
- Autres diplôme de management (1 réponse) ;
- Attestation de compétence sur une thématique donnée (1 réponse).

THE  
TAN  
APR  
200  
JULY  
1932  
AT  
200  
and  
1932

# Conclusion



A la lecture des résultats de cette étude, il apparaît que l'analyse du secteur socio-éducatif est un projet difficile.

La difficulté principale est relative à l'absence de volonté, d'une trop grande part des acteurs, de participer activement à une réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Nous avons indiqué dans notre texte quelques interrogations que cette attitude peut faire naître.

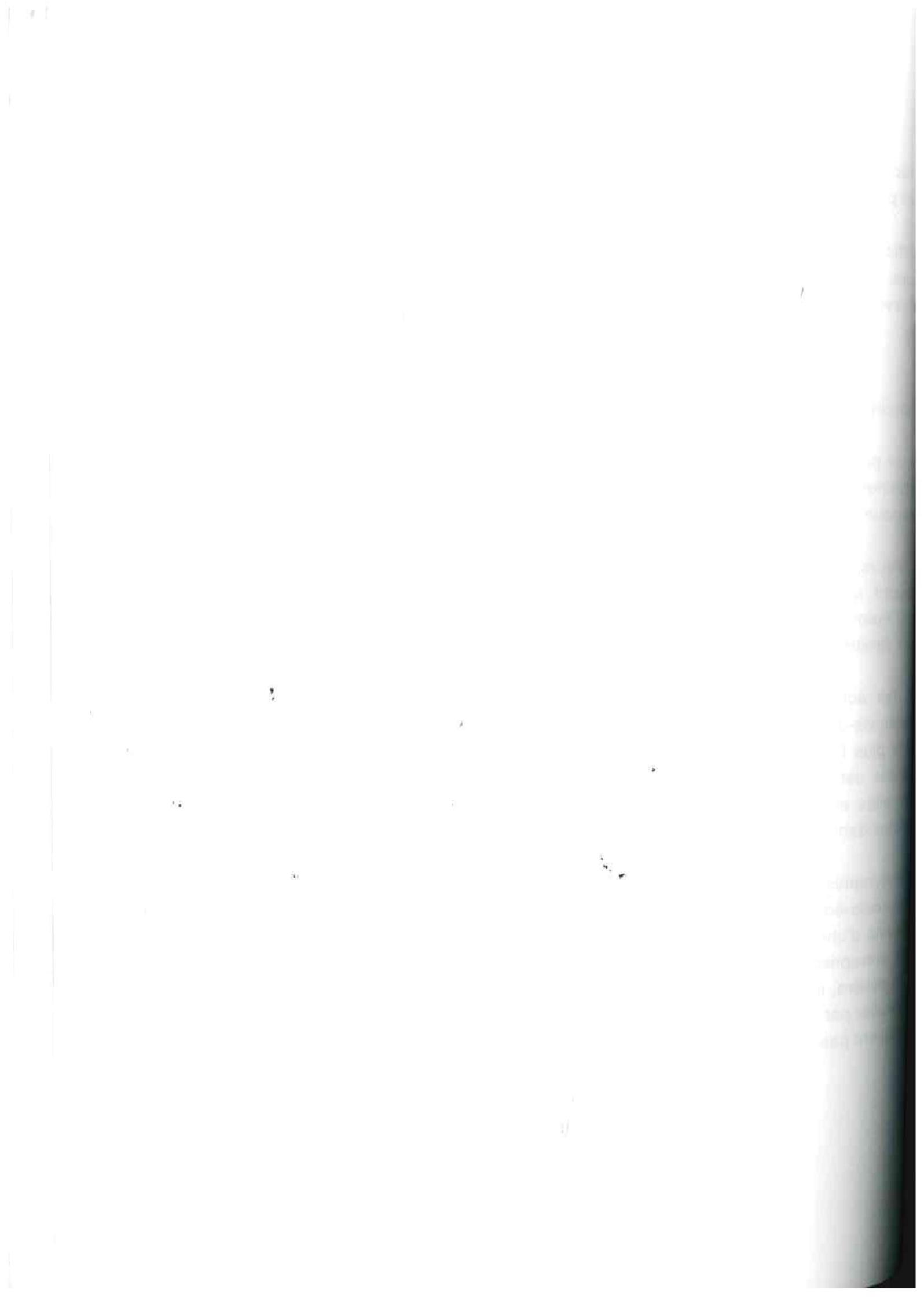
Néanmoins, ceux qui ont joué le jeu ont permis la mise en évidence de difficultés réelles.

Ainsi, le problème de reconnaissance et de valorisation du secteur socio-éducatif a été particulièrement évoqué ; mais cette difficulté est peut-être aussi en partie la conséquence du manque de transparence des activités de certains acteurs.

Par ailleurs, les problèmes financiers semblent récurrents et nuisent à l'efficacité que pourraient avoir les structures ainsi qu'aux projets qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre. Point également important, les locaux ont souvent été jugés inadaptés, soit du fait de leur étroitesse, soit par leur éloignement ou leur accessibilité.

Enfin, les acteurs que nous avons rencontrés nous ont largement fait part de leurs difficultés vis-à-vis du personnel. C'est le problème de l'insuffisance de la qualification qui a été le plus fréquemment évoqué. Pour remédier à cette difficulté, la mise en place de formations est préconisée par l'ensemble des structures. On peut noter que la totalité d'entre elles envisagent de programmer des formations cette année ; 9 envisagent des formations dans le domaine administratif et 8 dans l'encadrement et le management.

Le réel dynamisme, l'enthousiasme et la foi militante de certains acteurs permettent au secteur socio-éducatif de faire reconnaître son savoir-faire et la valeur de son rôle. Mais l'immaturation d'une part des intervenants, surtout vis-à-vis des principes de l'évaluation des actions entreprises sur fonds publics, nuit à son développement. Si ce constat peut paraître sévère, il ne révèle qu'une faiblesse que l'on peut imaginer combattre aisément, en particulier par la formation et la large diffusion des bonnes pratiques dont les exemples ne manquent pas.



# Propositions et priorités du CCEE de La Réunion dans le domaine du socio-éducatif à La Réunion :

Concernant les centres de vacances et de loisirs, le CCEE préconise au préalable qu'ils soient de **véritables passerelles** pour les jeunes entre la famille, l'école et la société. Ils doivent permettre à tous les jeunes de découvrir et de pratiquer des activités socioculturelles auxquelles, ils n'auraient peut-être pas accès et de vivre un temps fort de rencontre, de découverte, d'échange et de vie collective. Cet apprentissage leur permet de **sortir** de leur cadre de vie habituel, de s'insérer dans la société et de s'épanouir.

## 1) Propositions générales :

Aussi, d'une manière générale, il convient donc pour le CCEE de La Réunion:

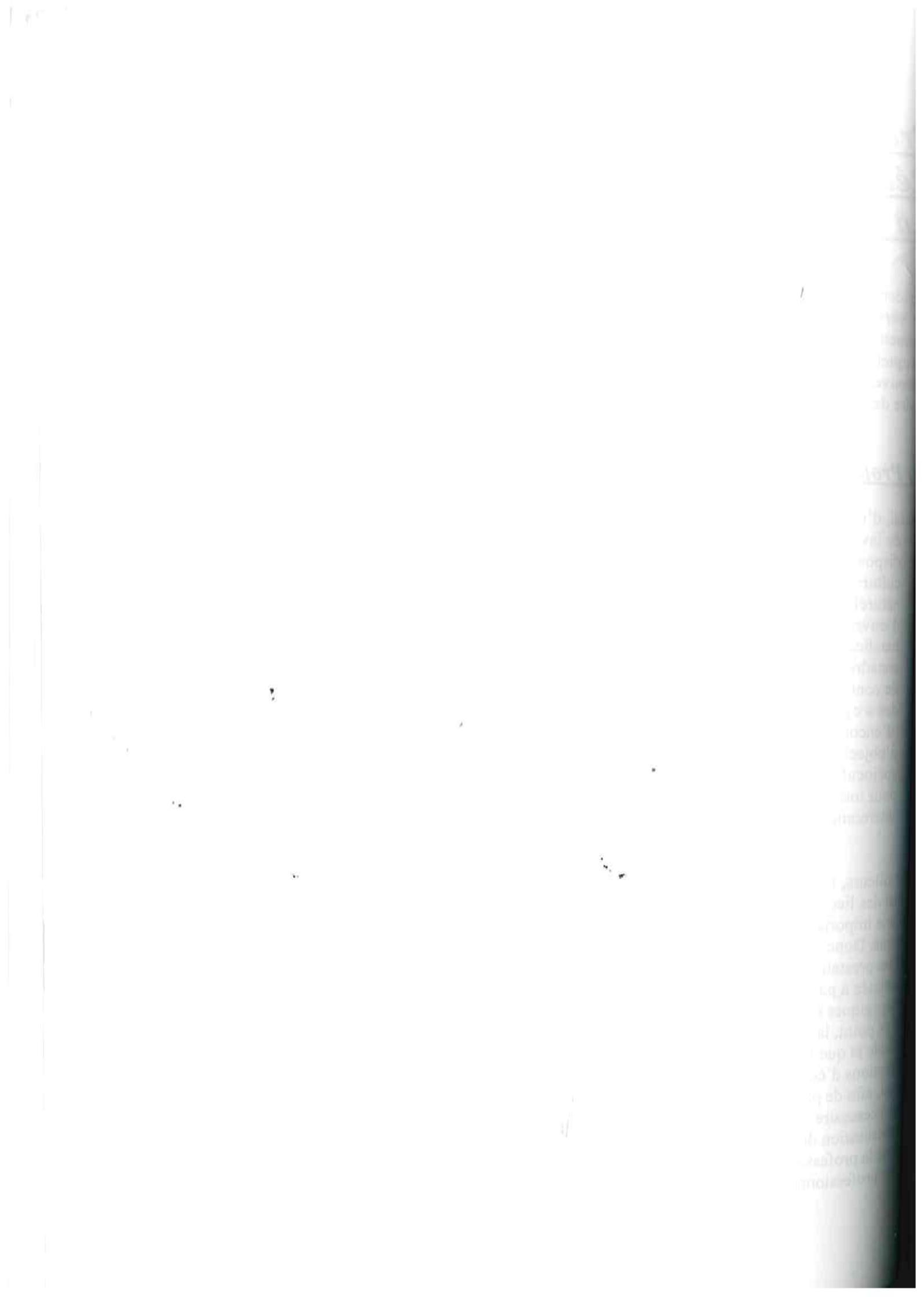
- de favoriser le développement des centres de vacances et de loisirs en mettant à leur disposition, sur l'ensemble du territoire, un véritable maillage d'installations sportives, culturelles, de structures d'accueil (salles polyvalentes) et d'hébergement ou de sites naturels aménagés et ouverts à leur intention notamment pendant les vacances scolaires.
- d'ouvrir ces centres de vacances et de loisirs à tous les enfants notamment aux enfants handicapés en aménageant les locaux à leur intention et en mettant à leur disposition un encadrement spécifique ayant reçu une formation adéquate en ce sens.
- de contribuer à l'insertion et à la participation de l'ensemble des jeunes réunionnais dans des « cycles » de vacances collectives,
- d'encourager notamment les associations et leurs fédérations à établir un « contrat d'objectif régional » prévoyant le développement des activités socio-éducatives et socioculturelles et intégrant la notion de « vacances pour tous ». Cette mesure « vacances pour tous » serait à développer vers les municipalités et à élargir dans le cadre intercommunal.

Par ailleurs, lors de l'analyse de l'étude « Les centres de vacances et de loisirs à La Réunion (Etat des lieux en 1999) menée par la DDJS et le Conseil Général, la commission avait noté qu'une importance particulière était accordée à l'analyse des attentes des jeunes et des parents. Donc, par déduction, la commission estime que les réponses apportées actuellement par les prestataires de services aux attentes des familles se basent sur une offre de prestation constituée à partir d'un panel varié d'activités et non sur de véritables projets éducatifs et pédagogiques élaborés.

Sur ce point, la commission considère que le projet éducatif doit être proposé par la structure fédérale et que le projet pédagogique doit être établi par l'œuvre organisatrice affiliée aux fédérations d'éducation populaire et par le directeur du centre de vacances et de loisirs.

Aussi, afin de promouvoir la mise en place de véritables projets pédagogiques, la commission juge nécessaire de s'interroger sur la formation dispensée aux acteurs du socio-éducatif. Une harmonisation des actions de formation menées par les différents organismes s'impose. De même la professionnalisation des acteurs est à ce jour inévitable.

Cette professionnalisation permettra aux organismes :



- d'avoir une vision partagée de leurs stratégies, une méthode de travail acceptée de tous (faire en sorte que tout soit écrit),
- de définir des projets pluriannuels pouvant être évalués,
- d'adopter les systèmes utilisés dans les entreprises ( administration, comptabilité, gestion, ressources humaines, financières, formation, prévisions, etc....) en les adaptant au milieu associatif.

Par conséquent, la commission suggère au Conseil Régional d'accompagner les organisations associatives dans un processus de professionnalisation ( gestion, management, définition et élaboration de projets stratégiques...) qui sans aucun doute favorisera un nouvel essor du secteur de l'animation. En effet, il s'agit pour la Région :

- d'inciter à la mise en place d'un statut social du dirigeant associatif (exonération fiscale, décharges, formation ...)
- de soutenir plus fortement encore la vie associative notamment celle relevant de l'animation socio-éducative et celle visant à améliorer le temps libre des citoyens, en prévoyant pour elles des lignes budgétaires importantes,
- de proposer dans le Plan Régional des Formations (P.R.D.F.), des formations pour les dirigeants et d'agir auprès des associations par des mesures incitatives et individualisées pour que leurs dirigeants participent à ces formations.

De plus, la commission souhaite qu'à l'aube du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la loi 1901, la collectivité régionale réfléchisse en partenariat avec les autres collectivités de l'île à la mise en œuvre d'un poste de « CONSEILLER vie associative ».

Ce « CONSEILLER » serait un véritable accompagnateur de la vie associative. Cet accompagnement professionnel des structures associatives se ferait à la fois sur le fonctionnement des associations, les créations possibles d'emplois, sur la mise en place de véritables projets associatifs et d'outils de formation répondant rapidement aux besoins relevés dans le secteur et surtout dans le respect des statuts de l'association. A titre d'exemple, la commission estime que cet accompagnement pourrait se traduire par la création, le suivi d'un dispositif de bourses ou de crédits pour la formation des bénévoles œuvrant dans l'animation socio-éducative.

Toutefois, il conviendrait pour la commission que la réalisation de ce chantier soit confiée aux fédérations d'éducation populaire qui sont aujourd'hui en mesure à travers un tel projet de faire valoir leurs expériences et leurs maturités acquises depuis déjà de nombreuses années.

## 2) Propositions spécifiques :

Le CCEE préconise tout d'abord à la Région d'initier et de développer des Projets Socio-Educatifs Locaux, en liaison avec les fédérations d'éducation populaire. A titre d'exemple, la commission suggère au Conseil Régional de déléguer à une fédération d'associations d'éducation populaire une habilitation à organiser des CVL avec ou sans hébergement suivant un Projet Educatif Local que la collectivité régionale aurait définie et élaborée avec l'ensemble des associations socio-éducatives. Cette habilitation tiendrait compte d'une charte de qualité visant à améliorer l'organisation des CVL et à créer des liens entre toutes les associations organisatrices de CVL.

Puis, le Conseil formule en direction de la collectivité régionale différentes propositions visant à renforcer ce projet socio-éducatif local, à savoir :

- 1) l'inscription dans le budget régional d'une ligne « Aménagements des établissements à



vocation socio-éducative » pour aménager notamment une à deux écoles par an et par commune pour que celles-ci puissent accueillir dans de meilleures conditions des centres de vacances et de loisirs avec ou sans hébergement

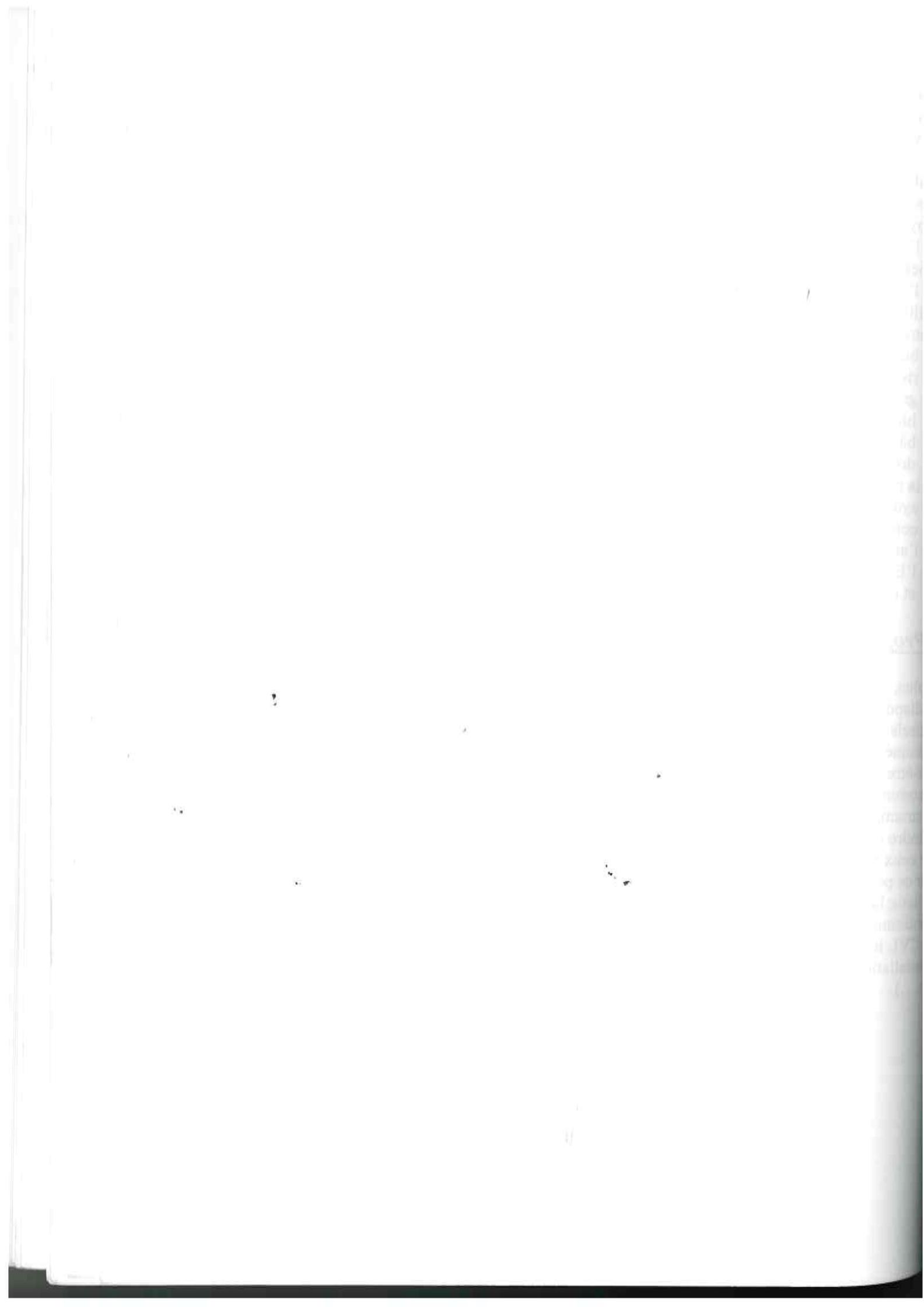
- 2) la concertation avec des partenaires tels que le Département, la Caisse d'allocations Familiales et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports sur la mise en place d'un régime d'aide plus performant en faveur des familles des classes moyennes et des familles d'agriculteurs,
- 3) l'incitation auprès des communes à se doter d'un service identifié dans le domaine du socio-éducatif (adjoint-délégué et son administration),
- 4) l'amélioration de l'organisation des séjours en équipant les structures existantes utilisées pour les centres de vacances et de loisirs dans les communes (écoles, cases, autres...) de :
  - \* batterie sanitaire permanente, de douches,
  - \* rideaux dans les salles qui servent de dortoirs,
  - \* grande salle d'activité polyvalente pouvant être utilisée pour des actions sportives, ludiques et culturelles (salle de projection par exemple ...),
  - \* bâtiments de stockage de matériels,
  - \* dortoirs dans certains cas,
- 5) la réhabilitation des structures de vacances permanentes déjà existantes et ayant un caractère régional notamment avec la réalisation de travaux de mise en conformité (étanchéité, sanitaires, électricité, sécurité ...).
- 6) l'aide à l'achat de matériels fongibles pour les CVL et d'œuvrer auprès des services de l'Etat pour que les achats de matériels soient exonérés de taxes (notamment de la TVA et de l'octroi de mer).

### 3) Propositions transversales :

De plus, dans le cadre d'une approche globale, la commission propose à la Région de prévoir des dispositifs permettant aux jeunes d'avoir accès en plus grand nombre à des équipements culturels et touristico-sportifs (gîtes, bases nautiques, pratiques équestres, parapente, randonnées, vélo tout terrain, canyoning, musées, etc. ....). En effet, l'enfant d'aujourd'hui peut-être le pratiquant et le touriste de demain.

La commission précise qu'à ce jour le camping en CVL n'est plus possible à La Réunion car les structures existantes ne sont plus agréées ; alors que les séjours de cette forme sont de moindre coût et développent des compétences, des savoir-faire aussi intéressantes voir plus que ceux proposés dans d'autres type de séjours.

Sur ce point, la commission conseille donc à la Région d'initier par exemple la mise en place de lieux labellisés susceptibles d'accueillir les CVL et de leur proposer des activités mentionnées ci-dessus. De plus, la commission demande à la Région d'assurer la promotion de CVL itinérants (randonnées pédestres, équestres ou cyclistes) en favorisant notamment l'installation de points d'accueil près des stades (aires de camping, douches, sanitaires, etc....).

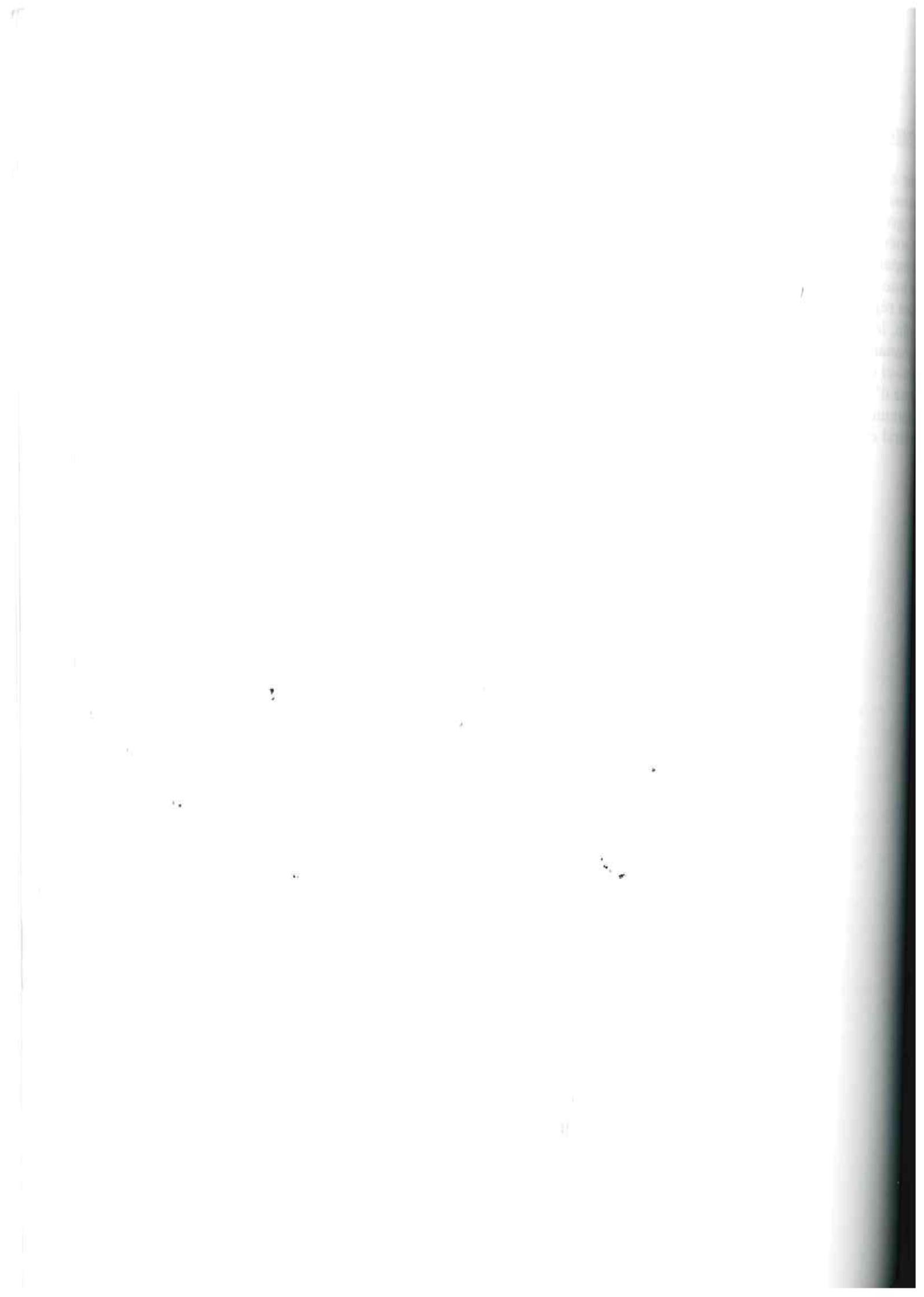


## Conclusion :

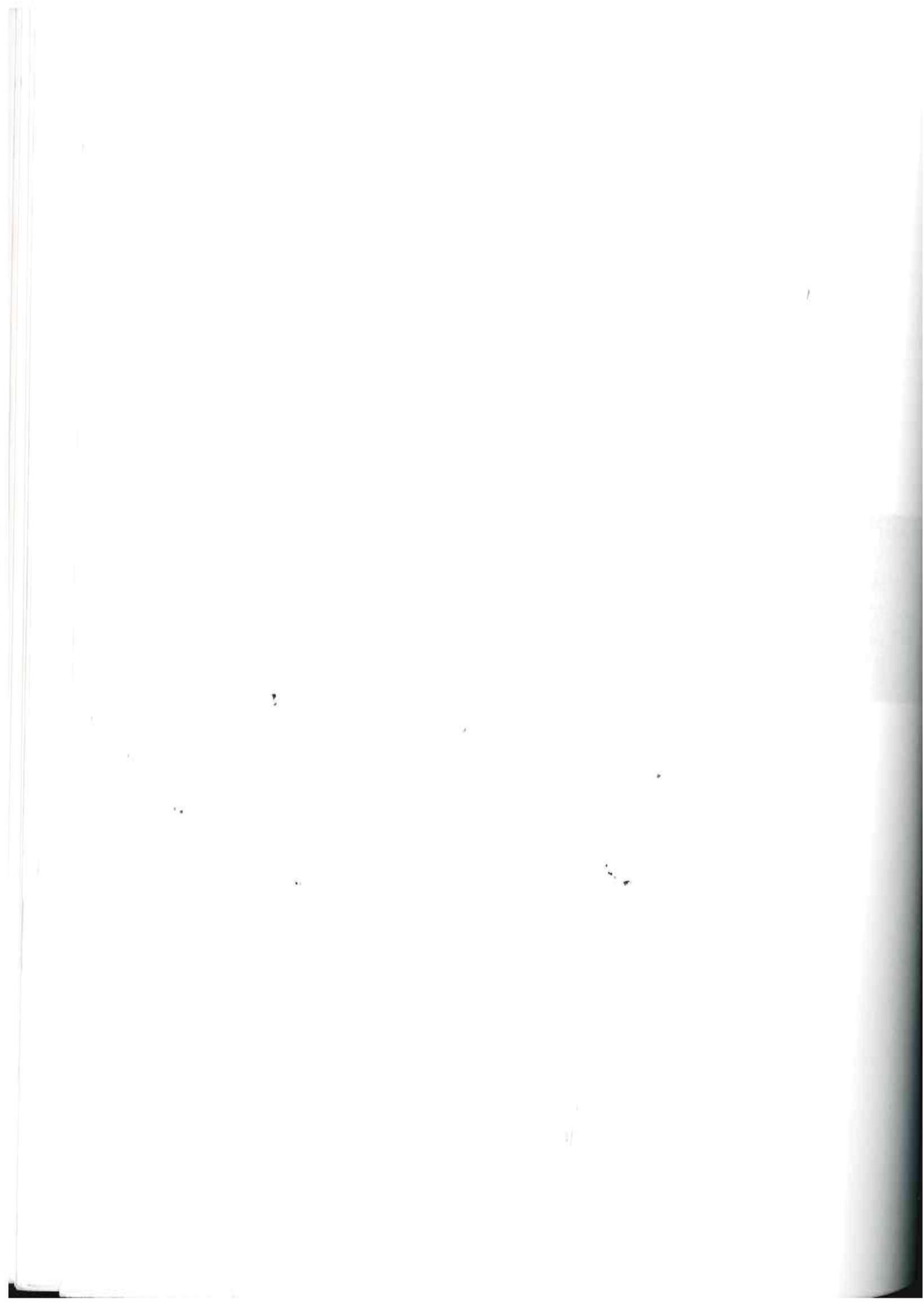
Pour conclure, la commission demande au Conseil Régional d'établir des lignes budgétaires claires et précises pour l'ensemble des associations d'éducation populaire et surtout d'établir une grille de critères clairs et connus de tous pour l'attribution de subventions.

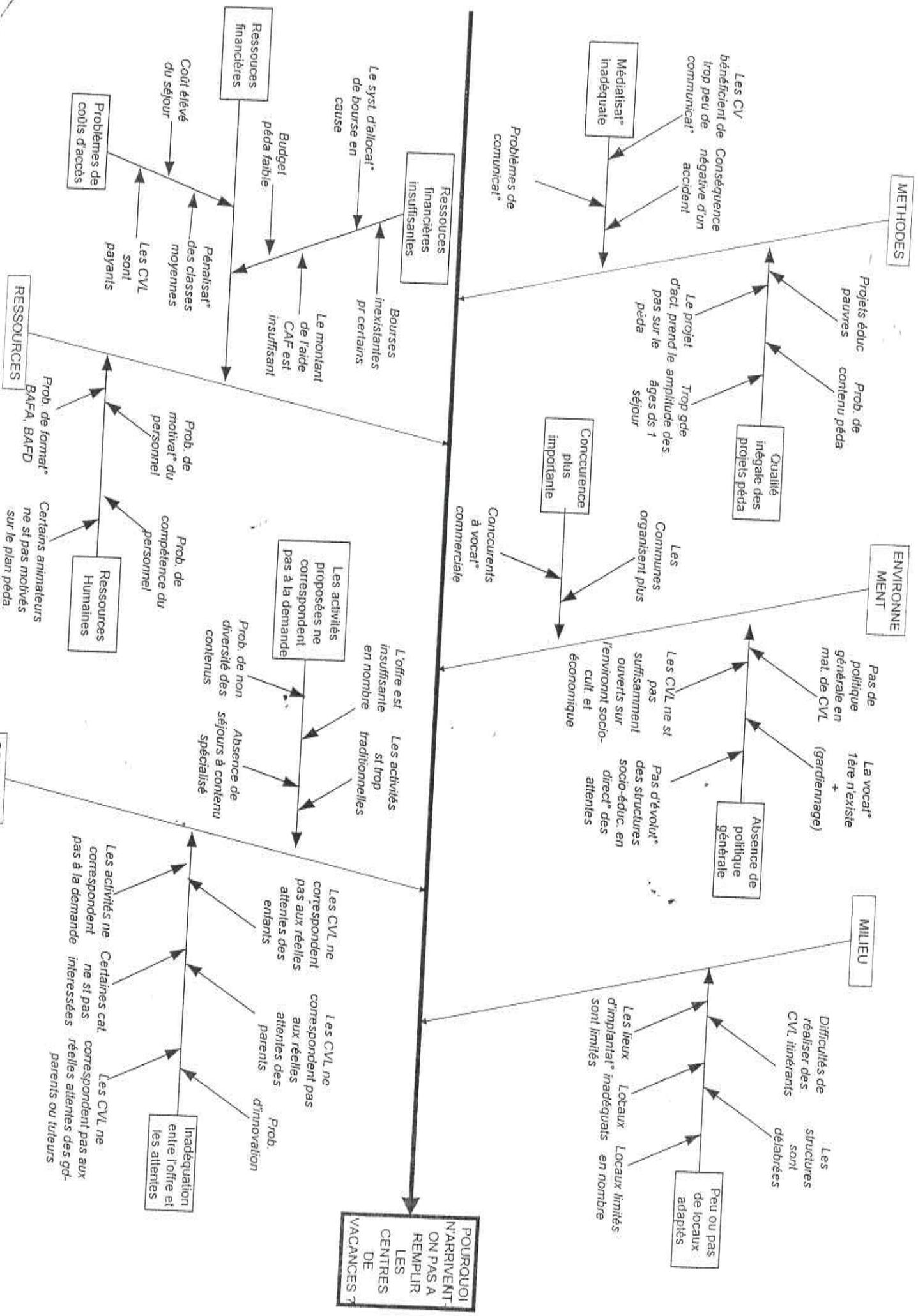
De même, la commission demande à la Région de formuler systématiquement avec plus de transparence les motifs de refus d'aides aux projets pour que les associations ne restent pas sur une fin de non recevoir et puissent améliorer leurs dossiers pour les rendre éligibles aux aides régionales.

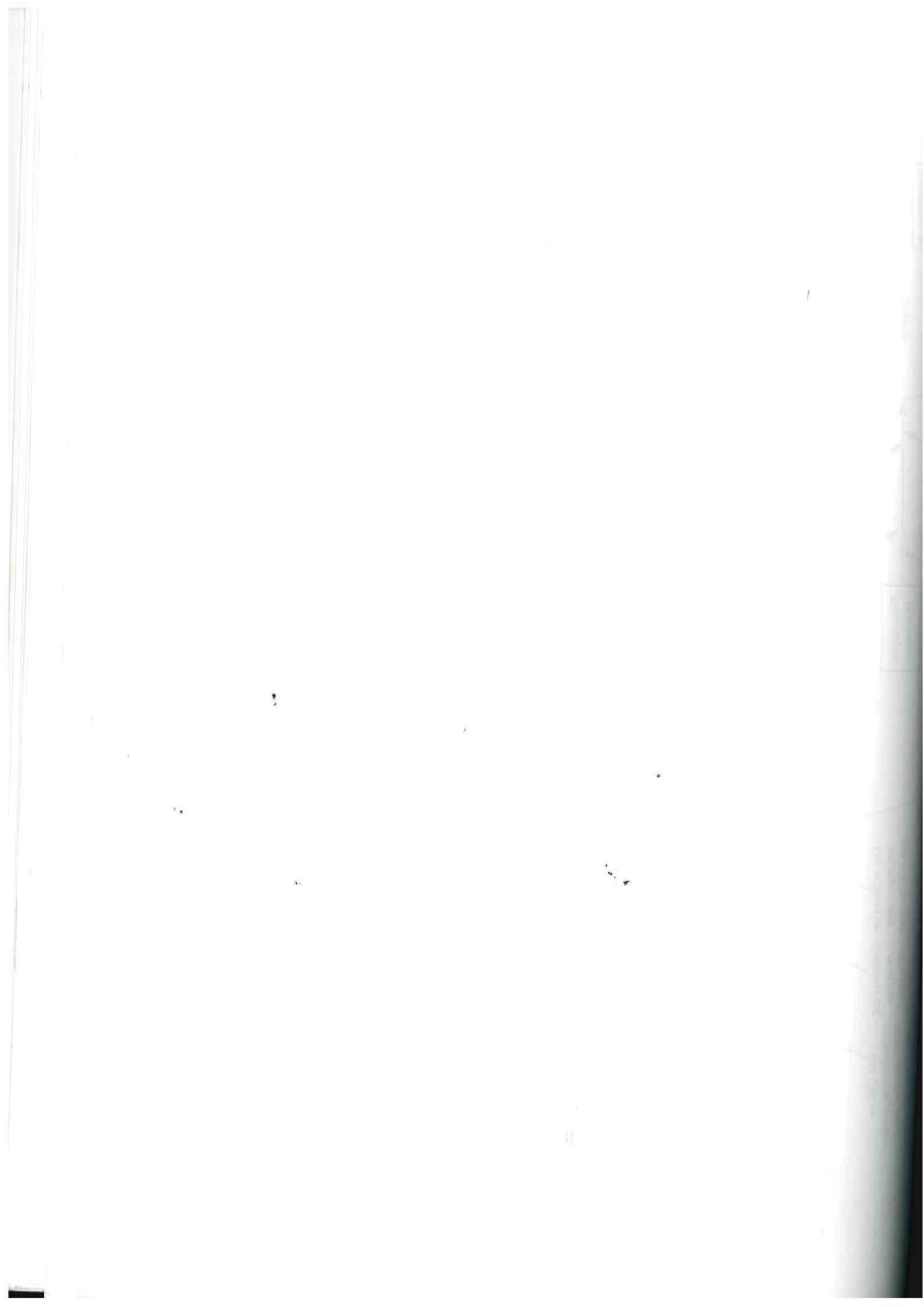
Enfin, la commission souhaite que les élus politiques accordent une plus grande reconnaissance au mouvement d'éducation populaire, compte tenu du rôle social que joue celui-ci dans la société réunionnaise. A cette fin, la commission propose la tenue à moyen terme d'une journée d'échange et de réflexion avec les élus (régionaux, généraux, communaux) afin de les sensibiliser aux différents problèmes de l'éducation populaire en général et du socio-éducatif en particulier.



ANNEXES







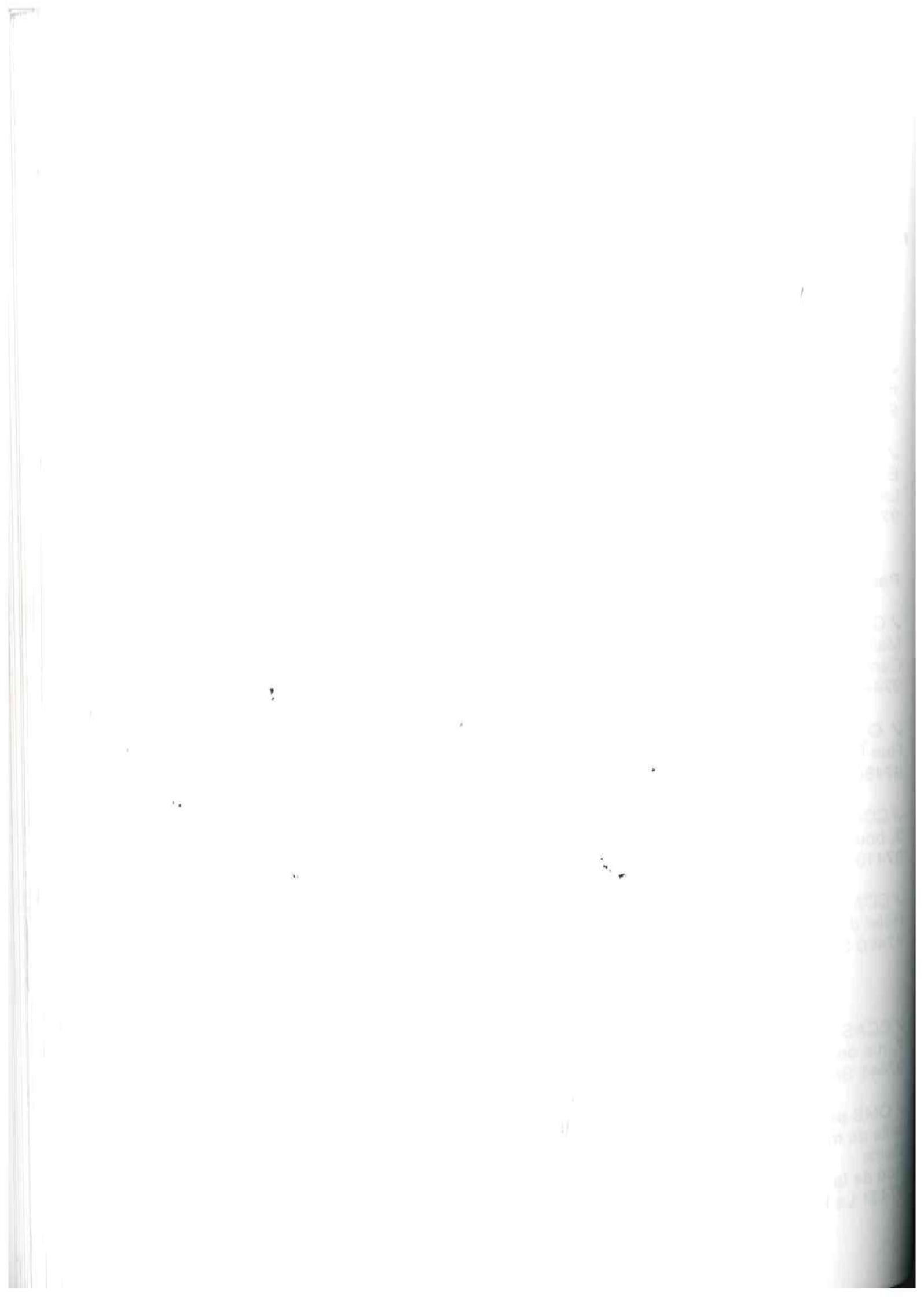
## ANNEXE 1 : Liste des structures sollicitées pour répondre au questionnaire

### En face à face

- ✓ CEMEA  
12, rue Monthyon  
97400 Saint-Denis
- ✓ Fédération des Œuvres Laïques  
3bis rue Rontaunay  
97400 Saint-Denis
- ✓ FRANCAS  
6, rue du pont neuf  
97400 Saint-Denis cedex
- ✓ ARCV  
10bis rue Alain Peters  
97490 Sainte-Clotilde
- ✓ JPA  
Ecole Gabriel Macé  
La Source  
97400 Saint-Denis
- ✓ FEDAR  
89, rue Leconte de Lisle  
97430 Tampon

### Par voie épistolaire

- ✓ CCAS de Saint-André  
Mairie de Saint-André  
Centre commercial  
97440 Saint-André
- ✓ OMS de Saint-Philippe  
Rue Marine  
97442 Saint-Philippe
- ✓ CCAS de Saint-Joseph  
Rue Raphaël Babet  
97480 Saint-Joseph
- ✓ OMS de Saint-Pierre  
11, rue Cayenne  
97410 Saint-Pierre
- ✓ CCAS de saint-Pierre  
3, boulevard Hubert Delisle  
97410 Saint-Pierre
- ✓ OMS du tampon  
Rue Mairie  
97430 Le Tampon
- ✓ CCAS de Saint-Denis  
Hôtel de ville  
97400 Saint-Denis
- ✓ OMS de Saint-Louis  
7, rue Sarda Garriga  
97450 Saint-Louis
- ✓ CCAS de Sainte-Suzanne  
7, rue de la Gare  
97441 Sainte-Suzanne
- ✓ OMS de Sainte-Rose  
97439 Sainte-Rose
- ✓ OMS de la Plaine des Palmistes  
salle de musculation  
Mairie  
Rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes
- ✓ OMS de Saint-Benoît  
Mairie  
Rue Georges Pompidou  
97470 Saint-Benoît



- ✓ OMS de Sainte-Suzanne  
8, rue Antoine Abailard  
97441 Sainte-Suzanne
- ✓ OMS de l'Etang Salé  
Stade du Centenaire  
13bis rue du Cimetière  
97427 Etang salé
- ✓ OMS de Saint-Joseph  
4, impasse du Bellay  
97480 Saint-Joseph
- ✓ OMS de Sainte-Marie  
2, place du frère Scubillion  
97438 Sainte-Marie
- ✓ OMS de Cilaos  
6, rue des Ecoles  
97413 Cilaos
- ✓ OMS du port  
81, rue Saint-Paul  
97420 Saint-Paul
- ✓ OMS de Saint-Pierre  
11, rue Cayenne  
97410 Saint-Pierre
- ✓ OMTL de l'Entre-Deux  
Rue de l'Eglise  
97414 Entre Deux
- ✓ OMTL de Saint-Joseph  
8, rue Albert Lougnon  
97480saint-Joseph
- ✓ OMTL de Sainte-Marie  
14, rue descottes  
97438 Sainte-Marie
- ✓ OMTL de l'Entre-Deux  
115, rue Payet  
97414 Entre Deux
- ✓ OMTL de la Possession  
27, rue Waldeck Rochet  
97419 Possession
- ✓ Fédération Léo Lagrange  
161, rue Jules Auber  
97400 Saint-Denis
- ✓ Saint-Denis Jeunes Enfance Vacances  
Rue Nicole de la Serve  
97400 Saint-Denis
- ✓ Case du Chaudron  
Avenue Joseph Bédier  
97490 Sainte-Clotilde
- ✓ Foyer de Joinville  
Rue Jules Auber  
97400 Saint-Denis
- ✓ Foyer de Saint-Jacques  
Rue Saint-Jacques  
97400 Saint-Denis
- ✓ OMJL de la Plaine des Palmistes  
Rue de la République  
Place de la Mairie  
97431 Plaine des Palmistes
- ✓ AECASIP  
5, rue François de Mahy  
97426 Trois Bassins



## ANNEXE 2 : Questionnaire

Q1 : Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Q2 : Nom(s) et fonction(s) de la (des) personne(s) ayant répondu au questionnaire :

1 / \_\_\_\_\_

2 / \_\_\_\_\_

3 / \_\_\_\_\_

Q3 : Adresse et téléphone

\_\_\_\_\_

Q4 : Forme juridique : \_\_\_\_\_

Q5 : A quel niveau s'exerce votre activité ?

1 -  Au niveau du quartier

2 -  Au niveau communal

3 -  Au niveau départemental

4 -  Au niveau régional

5 -  Zone océan Indien

Q6 : Etes-vous représenté au plan national ?

1 -  Oui

2 -  Non

Q7 : Etes-vous délégation régionale ou représentation locale d'un réseau national (fédération, union, ...)

1 -  Oui

2 -  Non

Q8 : Si oui, lequel ? Merci d'indiquer le nom et l'adresse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

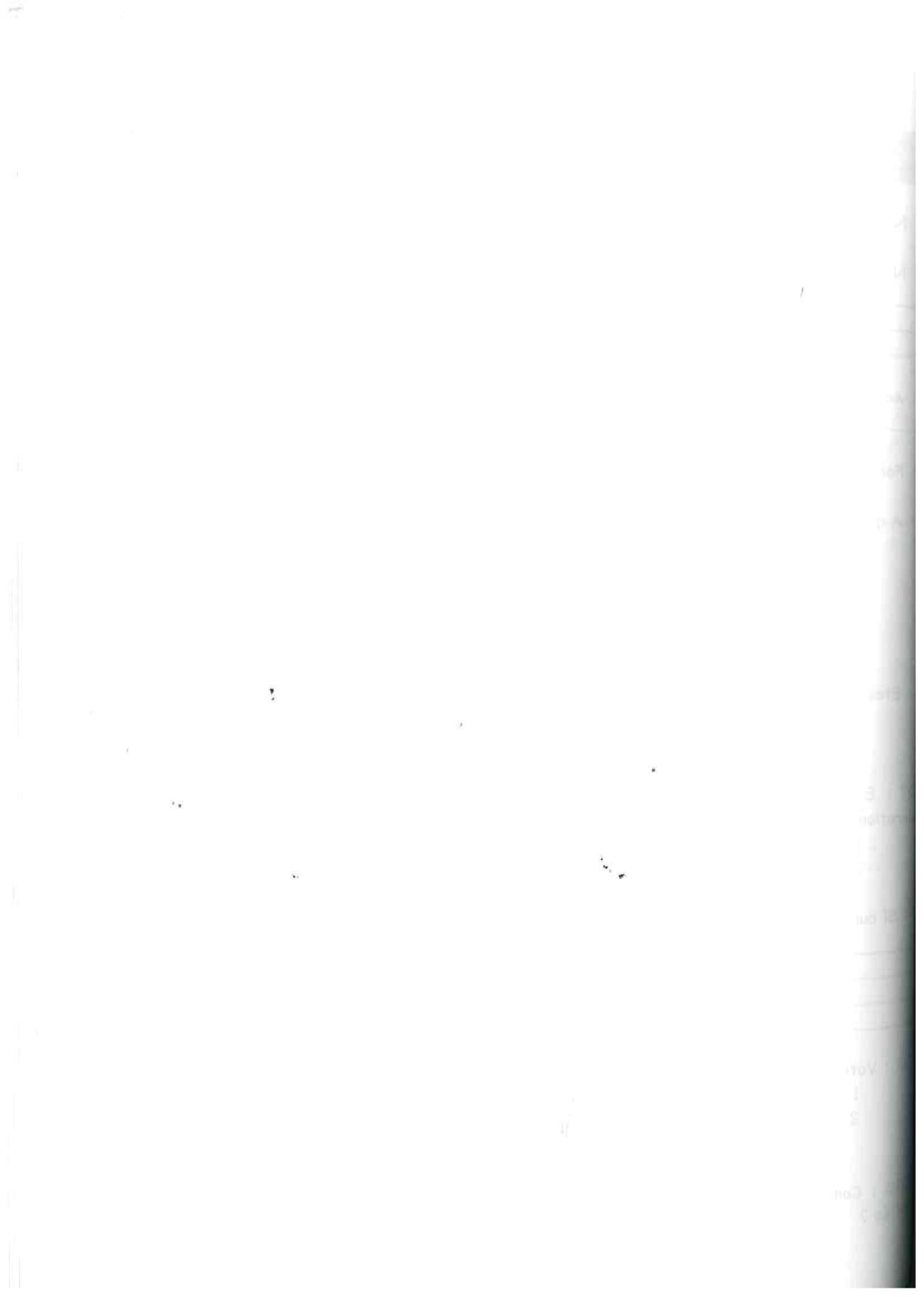
\_\_\_\_\_

Q9 : Votre structure fonctionne :

1 -  Toute l'année

2 -  Sur une période de l'année seulement

Q10 : Combien de personnes ont été accueillies pour l'année 1998/1999 lors de vos activités ?



- 1 -  En formation : \_\_\_\_\_
- 2 -  En animation : \_\_\_\_\_
- 3 -  Autres : \_\_\_\_\_

Q11 : Combien de personnes avez-vous prévu d'accueillir pour l'année 99/2000 ? \_\_\_\_\_

Q12 : Capacité de la structure en nombre de places au 31/12/1999 : \_\_\_\_\_

Q13 : Nombre d'adhérents au 31/12/1999 : \_\_\_\_\_  
Nombre de journées / enfant sur l'année 1998/1999 : \_\_\_\_\_

Q14 : Effectif total de la structure

Permanents salariés : \_\_\_\_\_

Saisonniers salariés : \_\_\_\_\_

Bénévoles : \_\_\_\_\_

Q15 : Budget 1998 : \_\_\_\_\_

dont subventions : \_\_\_\_\_

dont recettes : \_\_\_\_\_

Q16 : Répartition des effectifs permanents, saisonniers et bénévoles

Nombre d'emplois à caractère administratif : \_\_\_\_\_

Nombre d'emplois liés à l'animation : \_\_\_\_\_

Nombre d'emplois autres que administratif ou animation : \_\_\_\_\_

Q17 : Nombre de personnes sous contrat aidé au 31/12/99 : \_\_\_\_\_

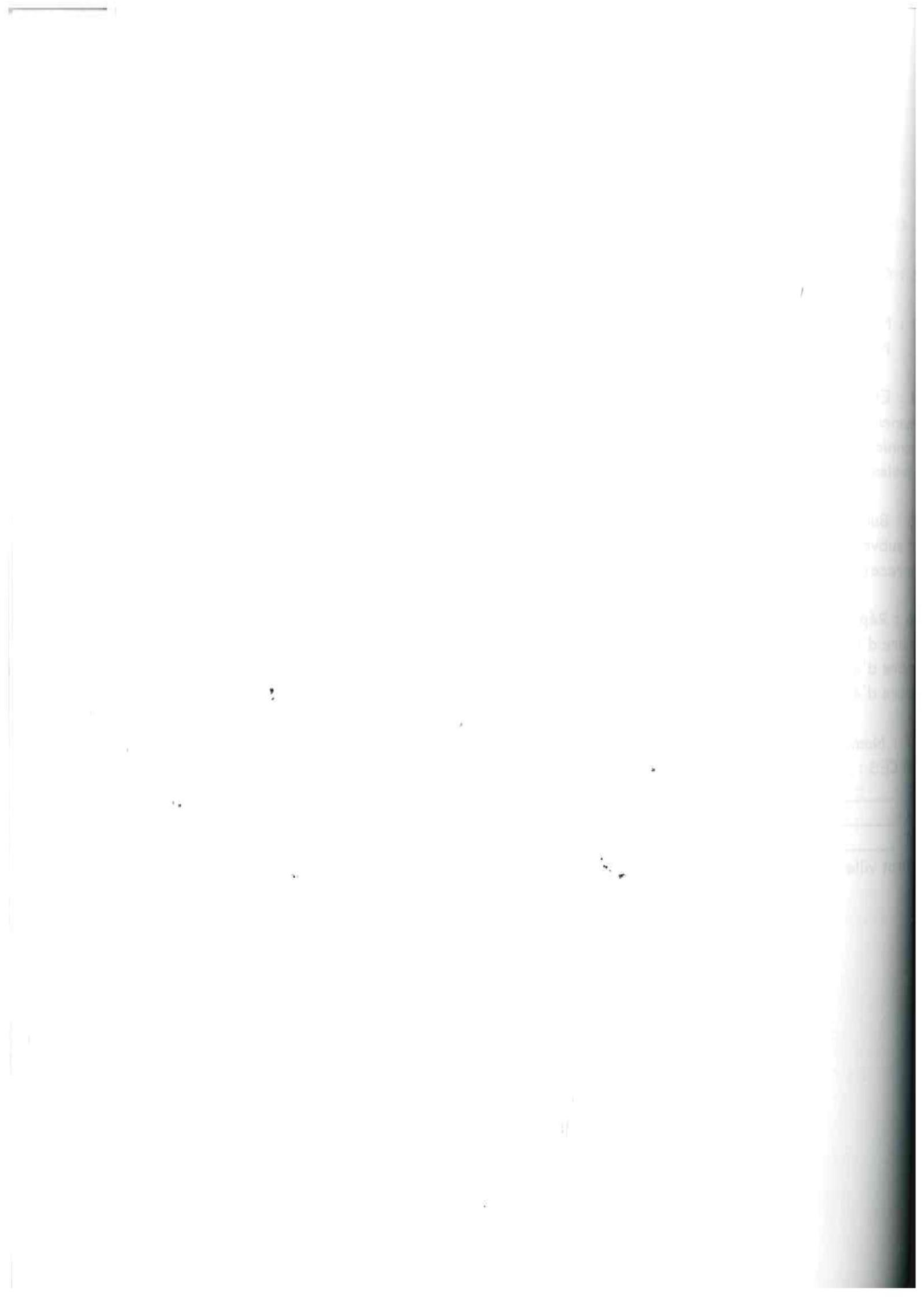
Dont CES : \_\_\_\_\_

CEC : \_\_\_\_\_

CIA : \_\_\_\_\_

CEJ : \_\_\_\_\_

Contrat ville : \_\_\_\_\_



## Les activités des structures

Q18 : Types d'activités pratiquées :

- 1 -  Activités physiques et sportives
- 2 -  Activités manuelles
- 3 -  Activités culturelles
- 4 -  Activités aquatiques
- 5 -  Activités ludiques
- 6 -  Activités de pleine nature
- 7 -  Tourisme et vacances
- 8 -  Activités scientifiques et techniques (NTIC)
- 9 -  Activités de formation

### Activités physiques et sportives

Q19 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q20 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q21 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres : \_\_\_\_\_ (précisez)

Q22 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- 2 -  BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur)
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)
- 5 -  BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et d'Activités Physiques pour tous)
- 6 -  BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien)
- 7 -  BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative)
- 8 -  BEATEP (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

- 9 -  DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), de niveau III (bac+2) ;
- 10 -  DEDPAD (Diplôme d'Etat de Directeur des Programmes d'Animation et de Développement)
- 11 -  DUT (Diplôme universitaire de technologie), de niveau III en animation;
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

### Activités manuelles

Q23 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q24 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q25 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres

Q26 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Activités culturelles

Q27 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q28 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q29 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres

Q30 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Activités aquatiques

Q31 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q32 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Q33 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres

Q34 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Activités ludiques

Q35 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q36 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q37 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres



Q38 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Activités de pleine nature

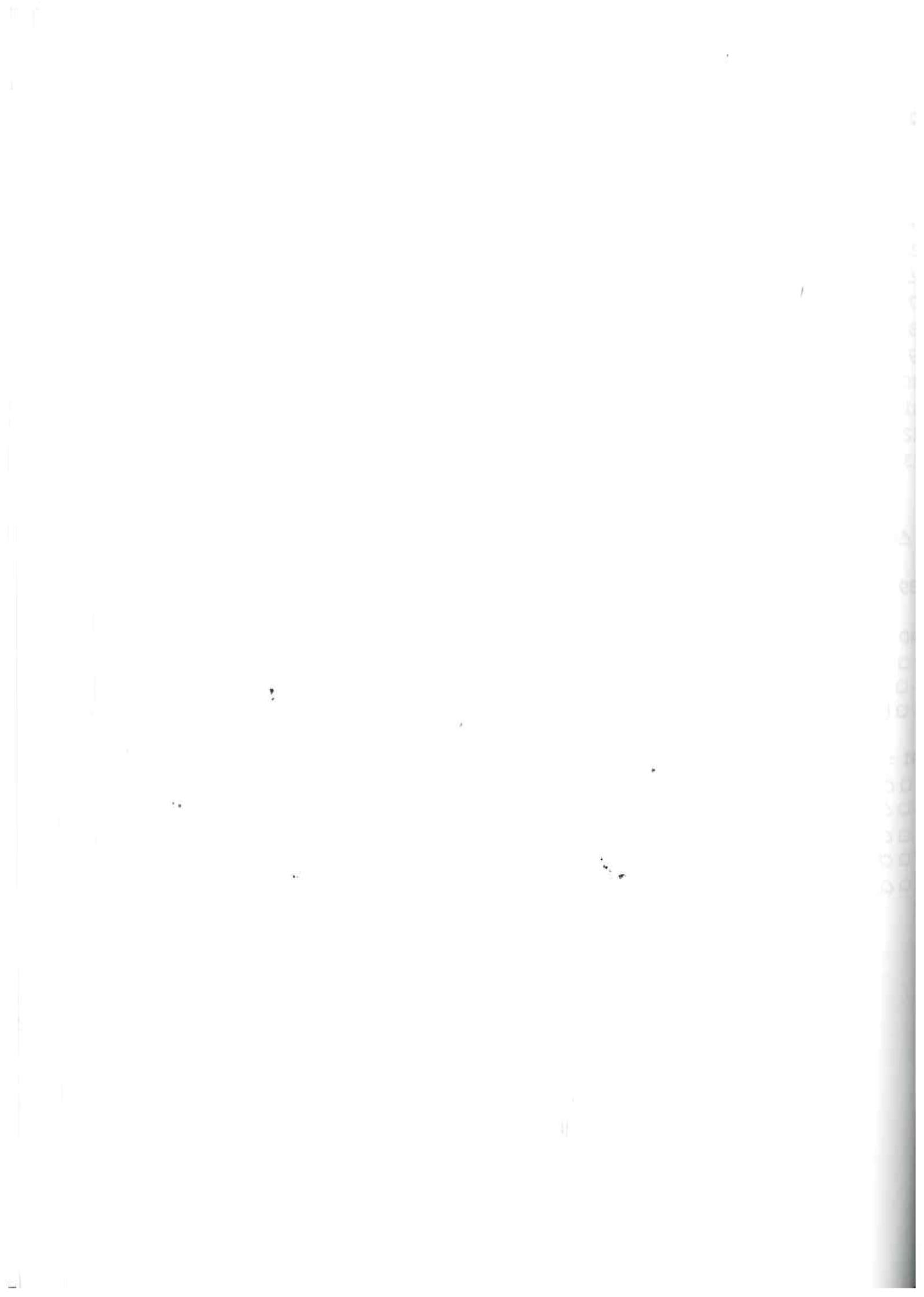
Q39 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q40 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q41 : Type de contrat de l'encadrement

- |  |   |
|--|---|
| 1 - <input type="checkbox"/> CES           | 6 - <input type="checkbox"/> Emploi-Jeune |
| 2 - <input type="checkbox"/> CEC           | 7 - <input type="checkbox"/> Autres CDD   |
| 3 - <input type="checkbox"/> CIA           | 8 - <input type="checkbox"/> CDI          |
| 4 - <input type="checkbox"/> CEJ           | 9 - <input type="checkbox"/> Autres       |
| 5 - <input type="checkbox"/> Contrat ville |   |



Q42 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Tourisme et vacances

Q43 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q44 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q45 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres



Q46 : Diplômes du personnel d'encadrement

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Activités scientifiques et techniques (NTIC)

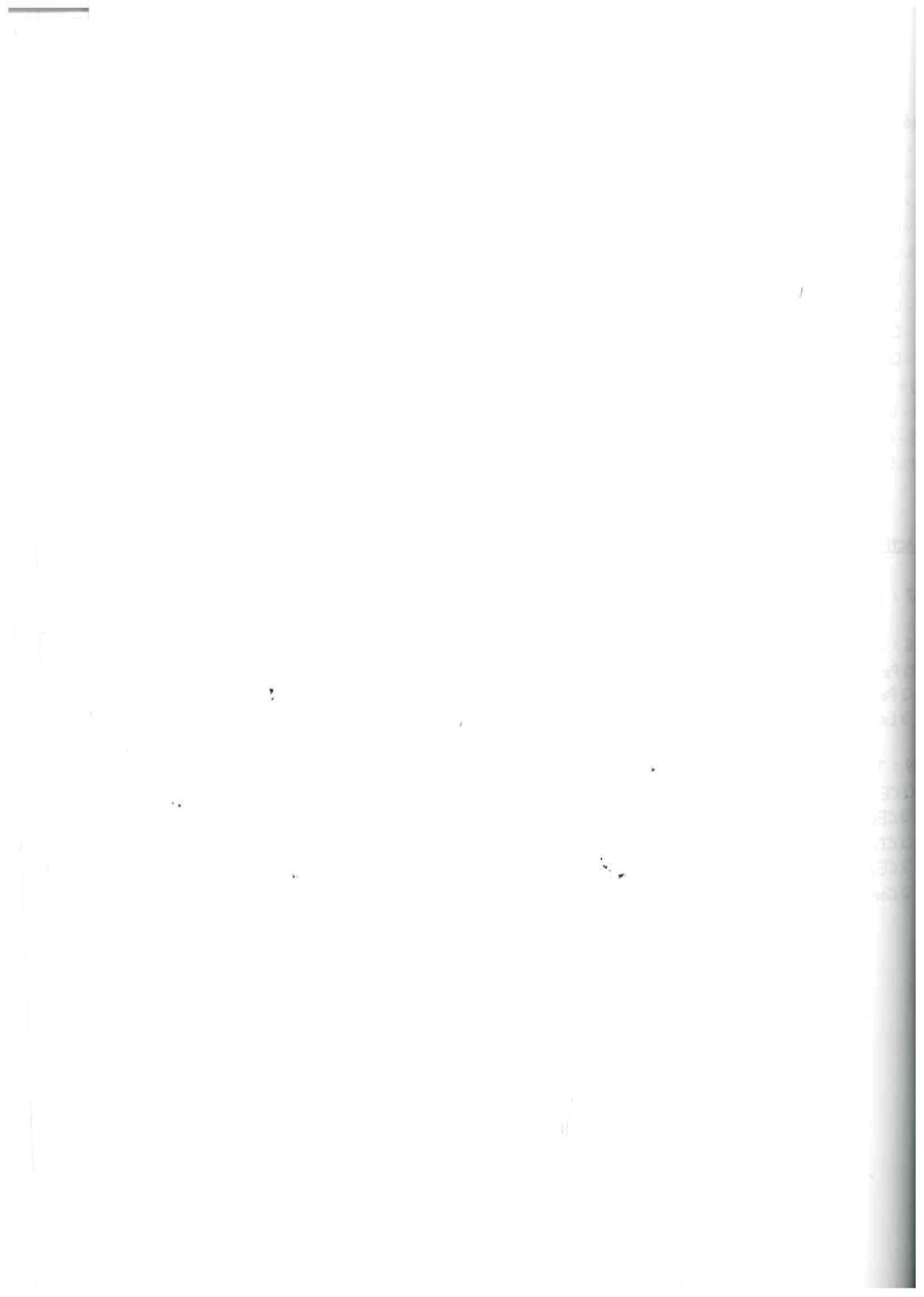
Q47 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_

Q48 : Statut du personnel d'encadrement :

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

Q49 : Type de contrat de l'encadrement

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres



**Q50 : Diplômes du personnel d'encadrement**

- 1 -  BAFA
- 2 -  BAFD
- 3 -  Autres diplômes de management
- 4 -  BEES
- 5 -  BEESAPT
- 6 -  BAPAAT
- 7 -  BASE
- 8 -  BEATEP
- 9 -  DEFA
- 10 -  DEDPAD
- 11 -  DUT
- 12 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 13 -  Diplômes de troisième cycle en animation

**Activités de formation**

**Q51 : Estimation du public touché : \_\_\_\_\_**

**Q52 : Statut du personnel d'encadrement :**

- 1 -  Personnel de l'association uniquement
- 2 -  Personnel mis à disposition uniquement
- 3 -  Les deux

**Q53 : Type de contrat de l'encadrement**

- 1 -  CES
- 2 -  CEC
- 3 -  CIA
- 4 -  CEJ
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Emploi-Jeune
- 7 -  Autres CDD
- 8 -  CDI
- 9 -  Autres

**Q54 : Quelle(s) formation(s) avez-vous organisées ?**

**Formations habilitées**

- 1 -  BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- 2 -  BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur)
- 3 -  Autres diplômes de management

**Formations professionnelles (dominante sport)**

- 4 -  BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)
- 5 -  BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et d'Activités Physiques pour tous)
- 6 -  BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien)

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Formations professionnelles « Jeunesse »

- 7 -  BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio—Educative)
- 8 -  BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien)
- 9 -  BEATEP (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)
- 10 -  DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), de niveau III (bac+2) ;
- 11 -  DEDPAD (Diplôme d'Etat de Directeur des Programmes d'Animation et de Développement)

Formations continues

- 12 -  Attestation de compétence sur une thématique donnée
- 13 -  Autres formations : \_\_\_\_\_

Le public touché (formation et animation)

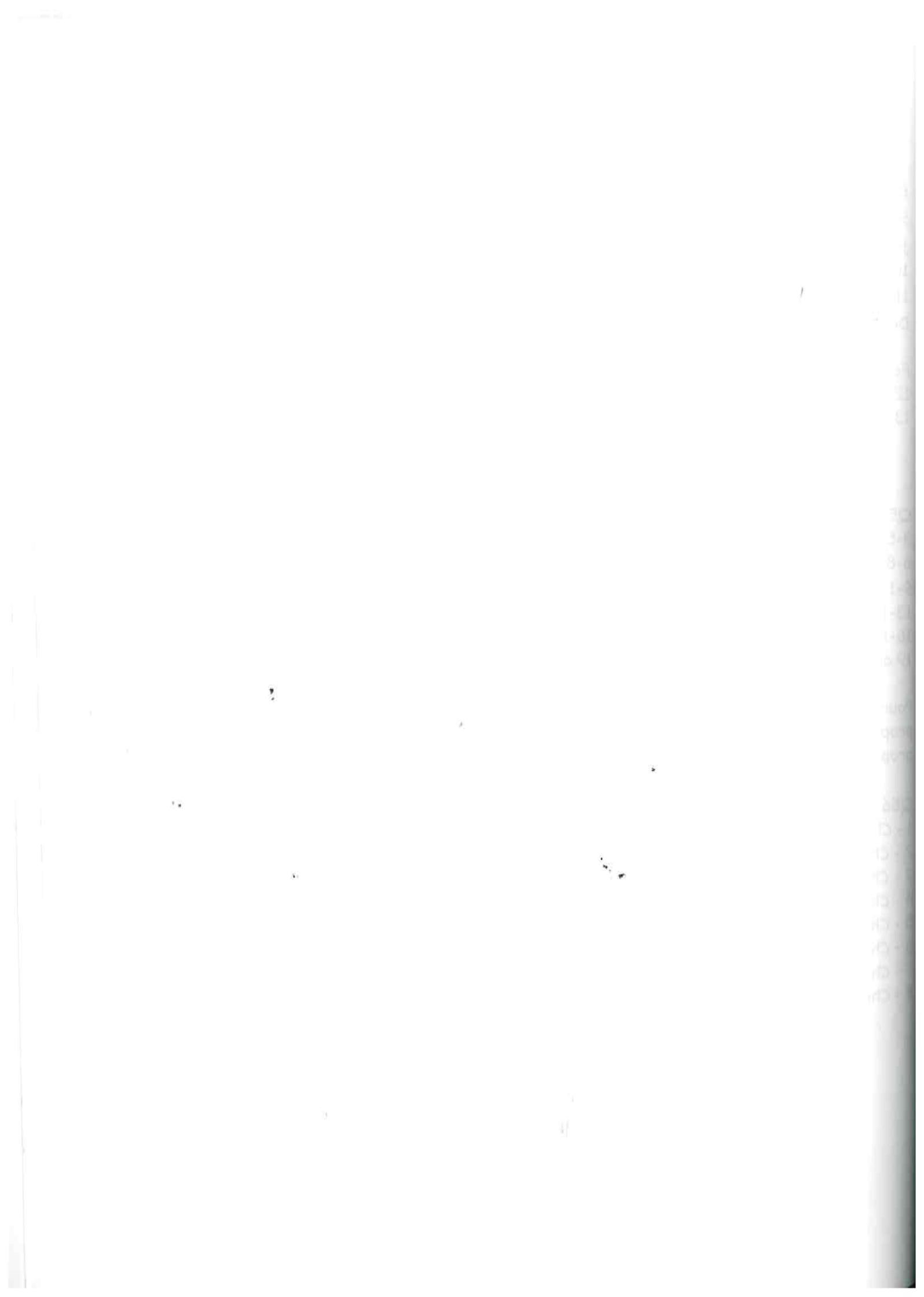
Q55 : Estimation du public accueilli par tranche d'âge en 1998/1999

- 3-5 ans : \_\_\_\_\_
- 6-8 ans : \_\_\_\_\_
- 9-12 ans : \_\_\_\_\_
- 13-15 ans : \_\_\_\_\_
- 16-18 ans : \_\_\_\_\_
- 19 ans et plus : \_\_\_\_\_

Pour chacune des tranches d'âges, quelles ont été les trois principales activités proposées par ordre décroissant (le choix 1 étant l'activité la plus fréquemment proposée) :

Q56 : Les 3-5 ans

- 1 - Choix n°\_\_  Activités physiques et sportives
- 2 - Choix n°\_\_  Activités manuelles
- 3 - Choix n°\_\_  Activités culturelles
- 4 - Choix n°\_\_  Baignade, natation
- 5 - Choix n°\_\_  Activités ludiques
- 6 - Choix n°\_\_  Activités de pleine nature
- 7 - Choix n°\_\_  Tourisme et vacances
- 8 - Choix n°\_\_  Activités de formation



**Q57 : Les 6-8 ans**

- 1 - Choix n°\_\_  Activités physiques et sportives
- 2 - Choix n°\_\_  Activités manuelles
- 3 - Choix n°\_\_  Activités culturelles
- 4 - Choix n°\_\_  Baignade, natation
- 5 - Choix n°\_\_  Activités ludiques
- 6 - Choix n°\_\_  Activités de pleine nature
- 7 - Choix n°\_\_  Tourisme et vacances
- 8 - Choix n°\_\_  Activités de formation

**Q58 : Les 9-12 ans**

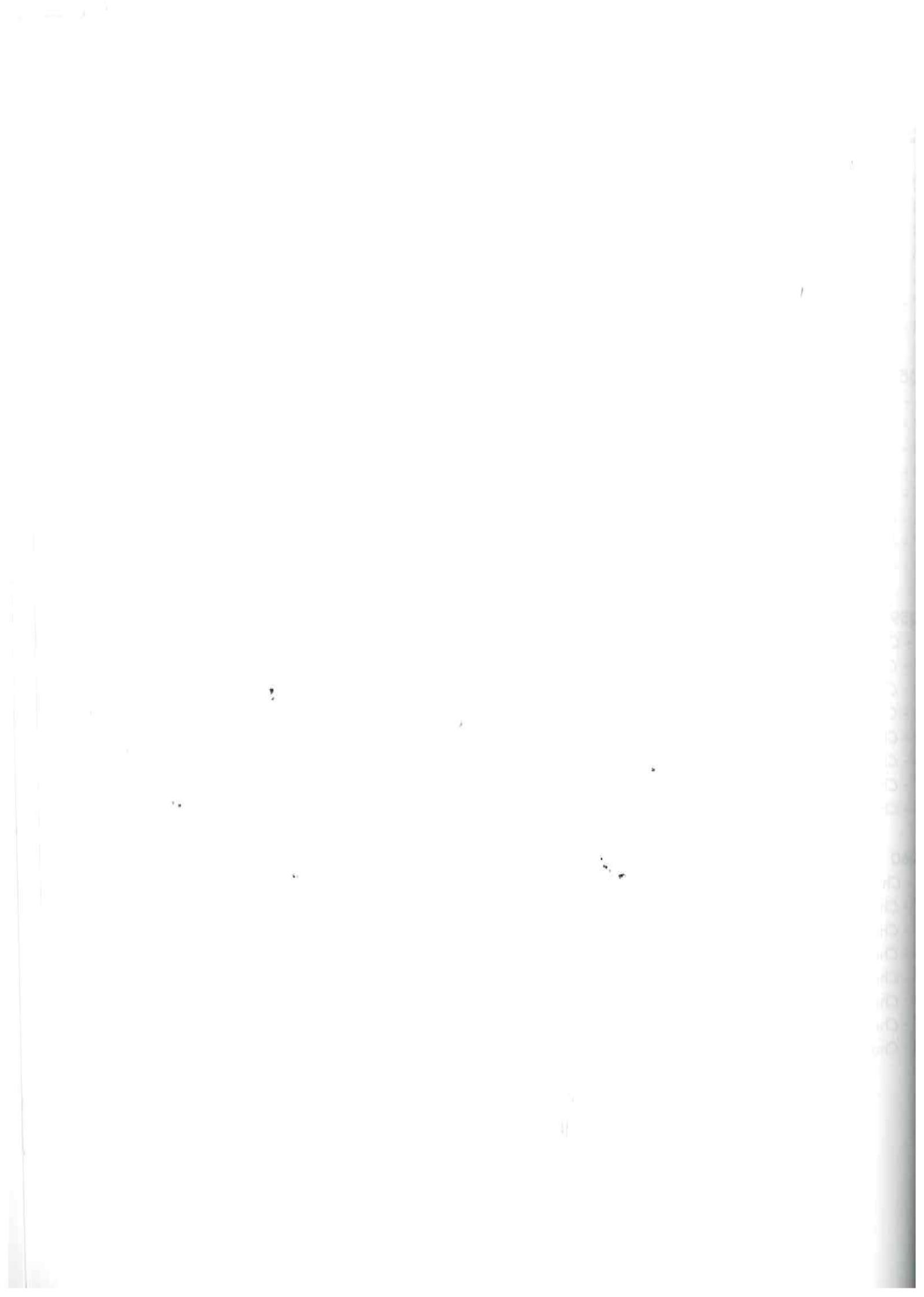
- 1 - Choix n°\_\_  Activités physiques et sportives
- 2 - Choix n°\_\_  Activités manuelles
- 3 - Choix n°\_\_  Activités culturelles
- 4 - Choix n°\_\_  Baignade, natation
- 5 - Choix n°\_\_  Activités ludiques
- 6 - Choix n°\_\_  Activités de pleine nature
- 7 - Choix n°\_\_  Tourisme et vacances
- 8 - Choix n°\_\_  Activités de formation

**Q59 : Les 13-15 ans**

- 1 - Choix n°\_\_  Activités physiques et sportives
- 2 - Choix n°\_\_  Activités manuelles
- 3 - Choix n°\_\_  Activités culturelles
- 4 - Choix n°\_\_  Baignade, natation
- 5 - Choix n°\_\_  Activités ludiques
- 6 - Choix n°\_\_  Activités de pleine nature
- 7 - Choix n°\_\_  Tourisme et vacances
- 8 - Choix n°\_\_  Activités de formation

**Q60 : Les 16-18 ans**

- 1 - Choix n°\_\_  Activités physiques et sportives
- 2 - Choix n°\_\_  Activités manuelles
- 3 - Choix n°\_\_  Activités culturelles
- 4 - Choix n°\_\_  Baignade, natation
- 5 - Choix n°\_\_  Activités ludiques
- 6 - Choix n°\_\_  Activités de pleine nature
- 7 - Choix n°\_\_  Tourisme et vacances
- 8 - Choix n°\_\_  Activités de formation



Les difficultés rencontrées

Q61 : D'une façon générale, quelles sont les difficultés auxquelles votre secteur est confronté régulièrement ?

---

---

---

---

---

---

---

Q62 : D'une façon générale, quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté régulièrement ?

---

---

---

---

---

---

---

Q63 : Comment peut-on y remédier d'après-vous ?

---

---

---

---

---

---

---

Q64 : Et pour vous-même, quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour mener à bien vos activités ?

---

---

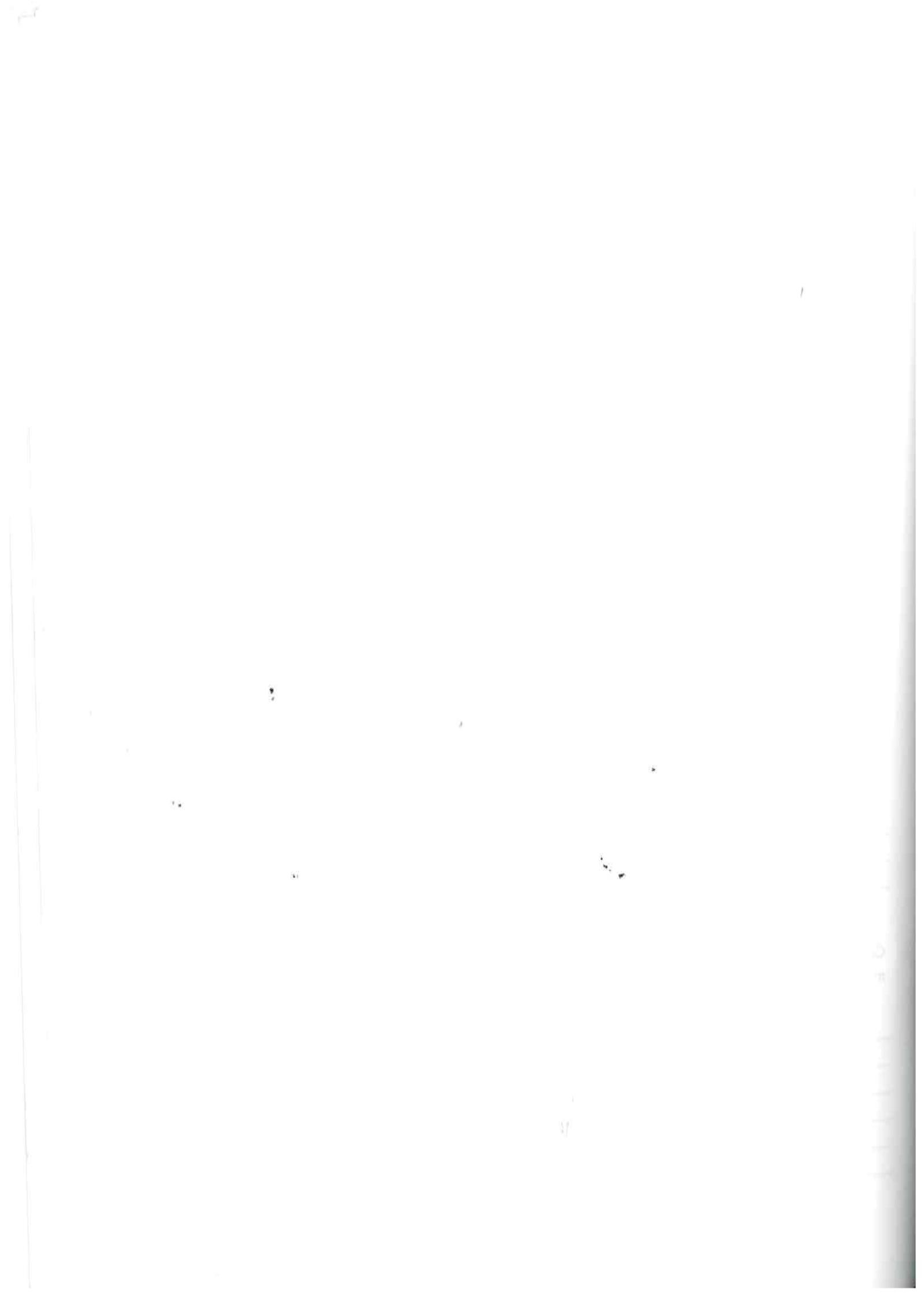
---

---

---

---

---



Q65 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'utilisation de votre structure (locaux, équipement, matériel, ...) ?

---

---

---

---

---

---

Q66 : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez par rapport au personnel ?

---

---

---

---

---

---

### Les projets

#### Les projets d'activités

Q67 : Quels sont les projets qui vous tiennent à cœur cette année ? D'après-vous, quels sont vos atouts et vos handicaps par rapport à ces projets ?

---

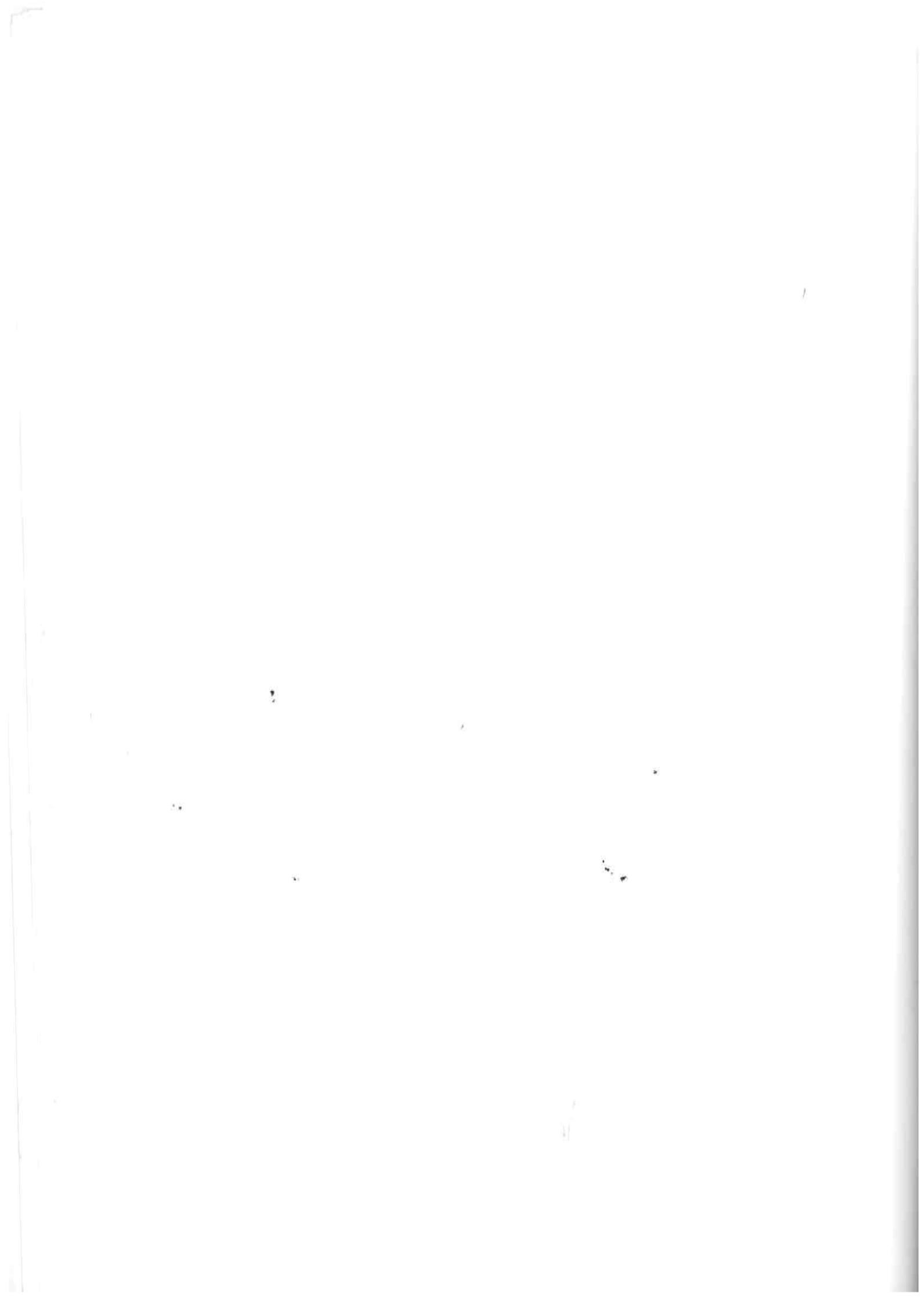
---

---

---

---

---



Q68 : Quels sont les projets que vous souhaiteriez réaliser d'ici 5 ans tout au plus ? D'après-vous, quels sont vos atouts et vos handicaps par rapport à ces projets ?

---

---

---

---

---

---

---

Q69 : Dans le cadre de quel dispositif ?

- 1 -  Contrat éducatif local
- 2 -  Contrat temps libre
- 3 -  Contrat enfance
- 4 -  Contrat local d'accompagnement scolaire
- 5 -  Contrat ville
- 6 -  Convention locale de développement social urbain
- 7 -  Contrat de plan Etat-Région
- 8 -  Fonds européen
- 9 -  Autres : \_\_\_\_\_

Les projets liés à la structure

Q70 : Quelles sont les améliorations que vous souhaiteriez apporter à votre structure ou vos locaux cette année ?

---

---

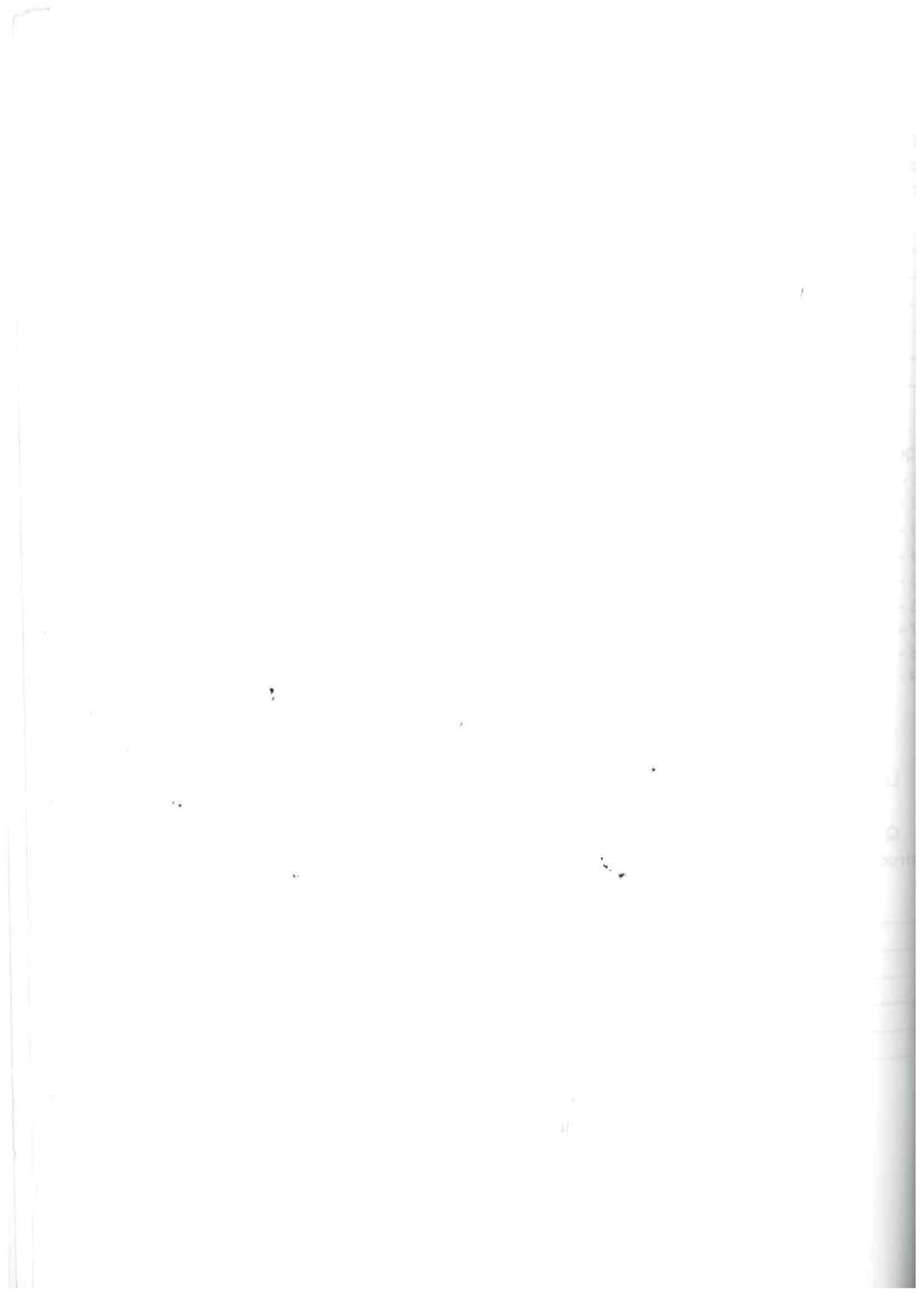
---

---

---

---

---



Q71 : Concrètement, quelles sont celles que vous pensez pouvoir mettre en œuvre ?

---

---

---

---

---

---

Les projets liés aux hommes

Q72 : A votre avis, quelles sont les compétences à développer dans votre équipe ?

---

---

---

---

---

---

Q73 : Avez-vous prévu des formations pour le personnel de votre structure cette année ?

- 1 -  Oui
- 2 -  Non

Q74 : Si non, pourquoi ?

---

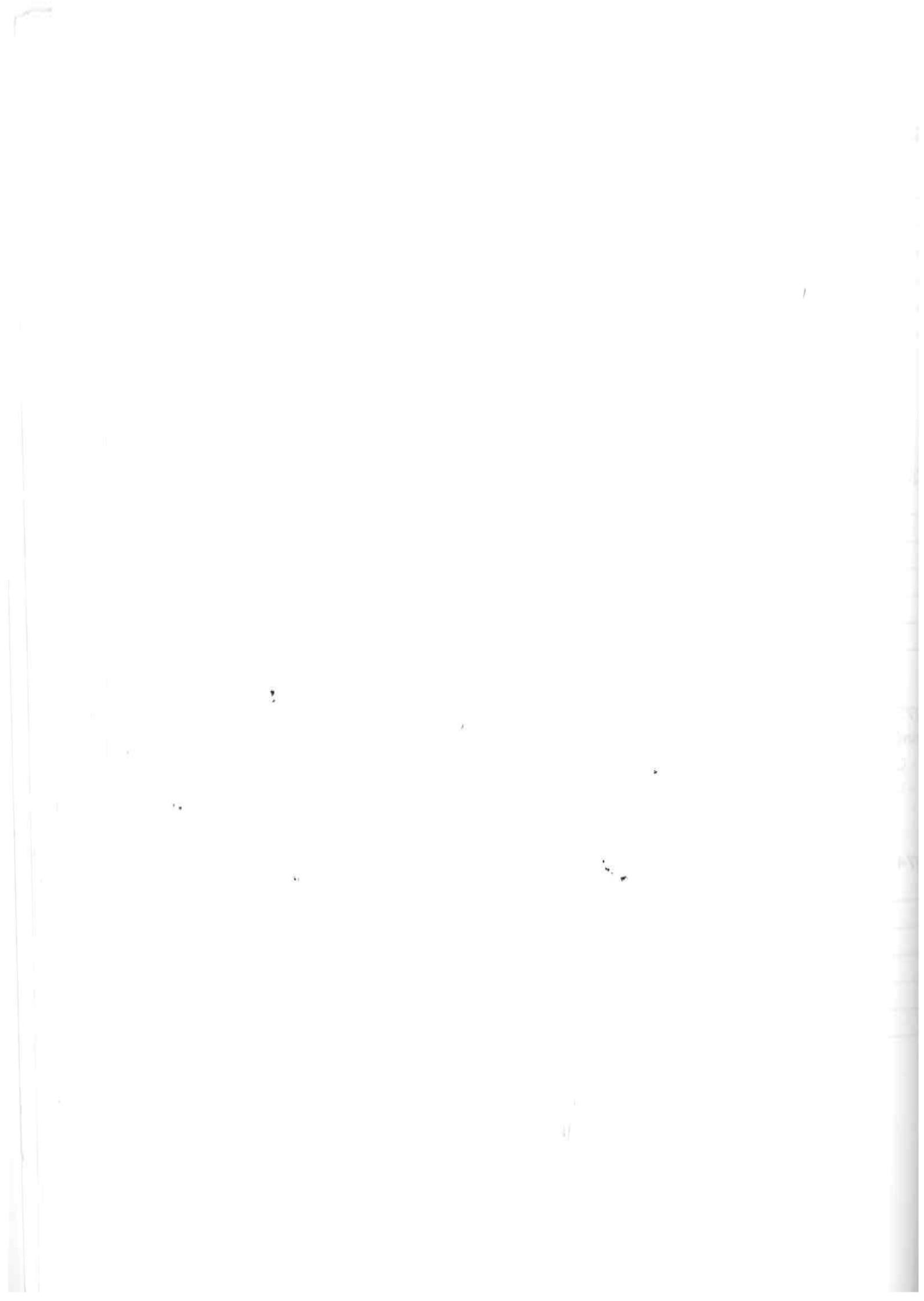
---

---

---

---

---



Q75 : Si oui, dans quel domaine ?

- 1 -  Animation
- 2 -  Administratif
- 3 -  Encadrement et management
- 4 -  Autres : \_\_\_\_\_ (précisez)

Q76: Si vous avez prévu des formations dans l'animation quelles sont-elles ?

Formations habilitées

- 1 -  BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- 2 -  BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur)
- 3 -  Autres diplômes de management

Formations professionnelles (dominante sport)

- 4 -  BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)
- 5 -  BEESAPT (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et d'Activités Physiques pour tous)
- 6 -  BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien)

Formations professionnelles « Jeunesse »

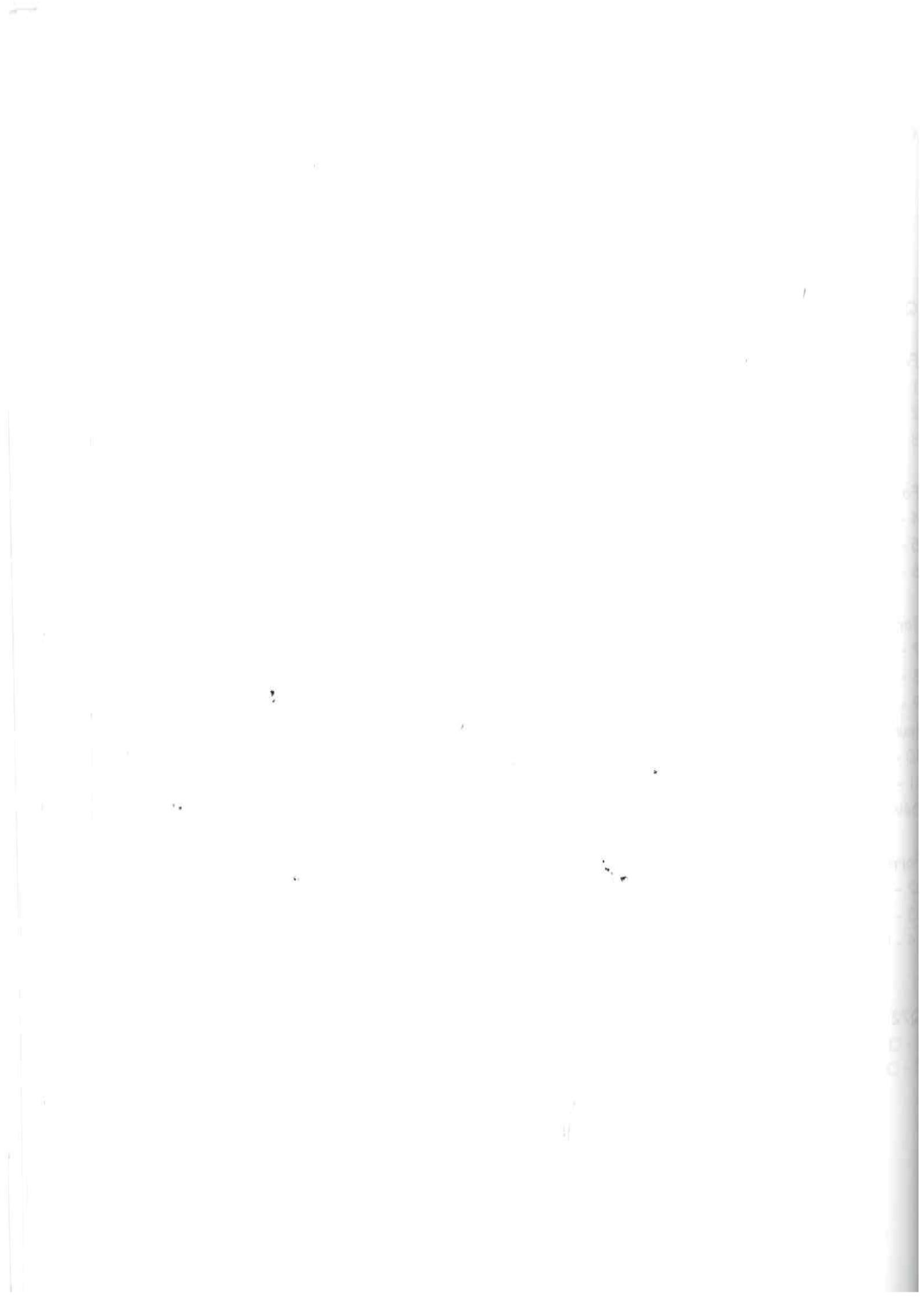
- 7 -  BASE (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative)
- 8 -  BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Animateur Assistant Technicien)
- 9 -  BEATEP (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)
- 10 -  DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation), de niveau III (bac+2) ;
- 11 -  DEDPAD (Diplôme d'Etat de Directeur des Programmes d'Animation et de Développement)

Formations universitaires

- 12 -  DUT (Diplôme universitaire de technologie), de niveau III en animation;
- 13 -  Licences ou maîtrise d'animation
- 14 -  Diplômes de troisième cycle en animation

Q72 : Avez-vous l'intention d'embaucher du personnel cette année ?

- 1 -  Oui
- 2 -  Non



Q73 : Si oui, combien de personnes et pour quel(s) emploi(s) ?

---

---

---

---

---

---

---